L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

# Terres de Bourgogne

N° 1645 - VENDREDI 03 SEPTEMBRE 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Votre partenaire JCB AGRI




NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI
SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine

AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv

DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78
58220 PERROY 03 86 39 30 64 58170 LUZY

DOSSIER

## SPÉCIAL SEMOIRS

Pages 15 à 21

# Prendre le binage en compte au moment du choix



Notre dossier consacré aux semoirs présente toutes les nouveautés du secteur mais il aborde aussi un point technique qui peut influer sur votre choix au moment d'investir : la combinaison du travail du sol et du semis. Une option intéressante, mais qui réclame un outillage performant. Les constructeurs prennent de plus en plus en compte cette attente.

Encarts : Mailing Aviva assurances (sur certains cantons) ; Dépliant Best Drive (sur certains cantons).

## Côte d'Or

› Récolte 2021

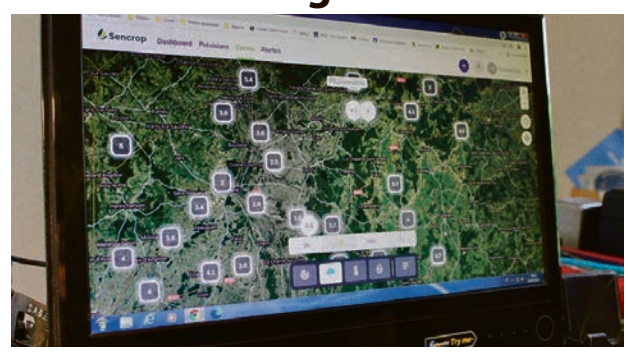
### Un sentiment de frustration



## Nièvre

› Stations météo

### Un outil connecté au service des agriculteurs




## Yonne

› Chambre d'agriculture

### Des points d'accompagnement collectifs



fendt.fr FENDT



MORTE SAISON MAXI
sur toute la gamme fenaison

Presses à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydoflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

G. BUCHEZ
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr

AGCO Your Agriculture Company

PLUS D'INFOS

Le PRO de la tôle
Tôles couvertures - Tôle bardage - Tôle imitation tuile
Fer - Grillage - Panneaux de clôture - Cuve - Remorque
Panneaux sandwichs



BECKER Frères
58310 ARQUIAN 03 86 39 70 94 sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY 03 86 20 19 66 becker.freres@orange.fr
Retrouvez nos produits sur notre site www.beckerfreres.com

# Sommaire

*Côte d'Or*

04 • Val de Saône : Les carottes sont cuites
05 • Concours ovins : Une « bêle » manifestation
06 • Grandes cultures : Un sentiment de frustration

*Nièvre*

07 • Stations météo : Un outil connecté au service des agriculteurs
08-09 • Parc éolien « Vents de Loire » : le projet de la discorde

*Yonne*

10 • Asylra : Régis Pierron prend sa retraite
11 • Chambre d'agriculture : Des points d'accompagnement collectifs
12 • Cornichons : Une récolte désastreuse

*Région*

13 • Herd-Book charolais : Changements pour le Concours national des veaux
14 • Machinisme : La mécanisation des grandes cultures en zone intermédiaire passée en revue

*Dossier*

15-21 • Spécial semoirs

*Infos Services*

22 • Firmes et machinisme
23 • Marchés : Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

Avenir

# Plaidoyer pour une Agritech performante

## Deux ministres plaident pour une alliance encore plus performante entre agriculture et entreprises innovantes.

Dans une tribune intitulée *« Marions le savoir-faire agricole français : la puissance de la French Tech »*, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie et le secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, Cédric O, entendent *« bâtir une agriculture plus forte et plus souveraine. Cela passera inévitablement par l'intégration renforcée des technologies et des innovations ainsi que par un accompagnement des pépites de l'Agritech et de la Foodtech »*, écrivent-ils dans une tribune publiée dans la rubrique Opinions du site du quotidien économique La Tribune.





Pour Julien Denormandie et Cédric O, les technologies agricoles et l'agroalimentaire innovants constituent un facteur essentiel de notre souveraineté alimentaire.

### *« Levier de développement »*

Cette évolution de l'agriculture leur semble cohérente et inéluctable dans la mesure où *« l'agriculture est hautement technologique et innovante. C'est même dans son ADN »*, soulignent les deux ministres. Les avantages de ce mariage leur semblent nombreux et importants. Ils citent notamment la lutte contre le réchauffement climatique, *« l'attractivité pour les futures générations d'agriculteurs »* ainsi que *« l'amélioration des conditions de travail de nos agriculteurs »* et le fait que *« l'innovation est aussi un véritable levier de développement pour notre pays »*. *« Déjà, avec plus de 560 millions d'euros de fonds levés en 2020, l'écosystème français des AgriTech et des FoodTech se positionne à la 5e place des écosystèmes mondiaux mais est le leader en Europe ! »*, insistent les deux ministres qui voient dans cette union des forces, un moyen d'assurer un avenir pour l'agriculture française et d'accroître *« la souveraineté de notre pays »*.

ACTUAGRI

### Pour en savoir plus…

L'intégralité de cette tribune est disponible à l'adresse suivante : https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/marions-le-savoir-faire-agricole-francais-a-la-puissance-de-la-french-tech-891342.html

Vous pouvez également scanner le QR Code suivant avec votre smartphone

## *en* bref

### **Solidarité** 7e édition des Journées nationales du don agricole

Les journées nationales du don agricole auront lieu au mois de septembre. Organisé par l'association Solaal, cet événement donnera lieu à diverses actions : dons, glanages, visites de centres de distribution alimentaire par les agriculteurs, notamment. Cette année, 7 associations d'aide alimentaire se joignent à Solaal pour demander de l'aide en mobilisant agriculteurs et voisins. Les exploitants peuvent enregistrer gratuitement leurs actions sur www.solaal.org

## *la* météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

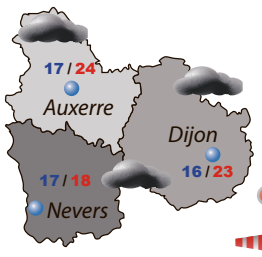
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

### Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

**Vendredi 3 Septembre**



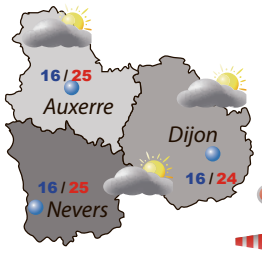

**Menaçant**
Un ciel menaçant en perspective. Les vents souffleront faiblement.

*T° mini :* 16 à 18°C
*T° maxi :* 23 à 25°C

*Vents :* Nord-Ouest 10 km/h

**Saint Grégoire**
*Soleil :* 07h12 - 20h29
*Lune :* 02h31 - 19h16

**Samedi 4 Septembre**



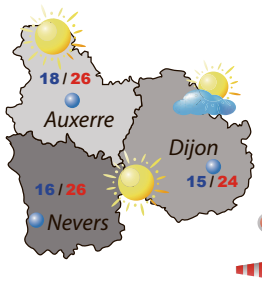

**Variable**
Passages nuageux et timides éclaircies se paratgeront le ciel. Les vents seront faibles.

*T° mini :* 15 à 17°C
*T° maxi :* 24 à 26°C

*Vents :* Nord-Est 10 km/h

**Sainte Rosalie**
*Soleil :* 07h13 - 20h27
*Lune :* 03h37 - 19h50

**Dimanche 5 Septembre**




**Beau temps**
Un temps agréable et bien ensoleillé en perspective, avec quelques nuages de beau temps.

*T° mini :* 17 à 19°C
*T° maxi :* 25 à 27°C

*Vents :* Nord-Est 10 km/h

**Sainte Raïssa**
*Soleil :* 07h14 - 20h25
*Lune :* 04h49 - 20h18

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 6 Septembre au Mercredi 8 Septembre**

Quelques passages nuageux et de belles éclaircies en perspective.

*Vents :* Ouest à 10 km/h
T° mini : 15 à 17°C T° maxi : 27 à 29°C

**Du Jeudi 9 Septembre au Dimanche 12 Septembre**

Le soleil sera bien présent au cours de cette journée.

*Vents :* Est à 10 km/h
T° mini : 15 à 16°C T° maxi : 30 à 32°C

## *clin d'*œil




© Acip/Chaunu

Consommation

# Les viandes bio ont fait bonne figure en 2020

Réalisé par Interbev et Inaporc, l'Observatoire des viandes bio portant sur l'année 2020 révèle que les différentes filières (bovins, porcins, ovins) ont absorbé le choc de la crise sanitaire. Plus globalement, depuis quinze ans, la production est en augmentation constante.

TOTAL TONNES TOUS CIRCUITS

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Progression 2020 vs 2019 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| GROS BOVINS LAITIERS | 2 723 | 2 914 | 3 056 | 3 190 | 4 012 | 4 284 | 4 818 | 4 665 | 4 749 | 5 551 | 7 059 | 7 683 | 8 234 | 9 465 | 11 192 | 12527 | 12% |
| GROS BOVINS ALLAITANTS | 3 212 | 3 998 | 4 099 | 4 455 | 5 583 | 6 045 | 8 325 | 8 484 | 8 574 | 9 719 | 9 995 | 12 555 | 14 188 | 17 046 | 17 544 | 19663 | 12% |
| VEAUX | 255 | 412 | 447 | 573 | 632 | 740 | 1 332 | 1 325 | 1 305 | 1 513 | 1 852 | 2 203 | 2 526 | 3 031 | 3 237 | 3258 | 1% |
| OVINS | 231 | 488 | 636 | 610 | 612 | 660 | 928 | 1 017 | 997 | 1 145 | 1 132 | 1 276 | 1 432 | 1 680 | 1 861 | 2060 | 11% |
| PORCINS | 3 369 | 3 481 | 3 954 | 4 054 | 4 147 | 5 636 | 7 693 | 9 030 | 9 447 | 9 570 | 9 708 | 10 381 | 11 172 | 15 016 | 19 795 | 21607 | 9% |
| TOTAL | 9 790 | 11 293 | 12 192 | 12 882 | 14 986 | 17 365 | 23 096 | 24 521 | 25 073 | 27 498 | 29 746 | 34 098 | 37 552 | 46 238 | 53 629 | 59115 | 10% |

Ce tableau détaille les volumes abattus par catégories depuis 2005 et permet de mesurer l'évolution de la demande en viandes bio. (Crédit : Observatoire des viandes bio)

Un doublement de la production en cinq ans : c'est le résultat affiché en ouverture de l'Observatoire des viandes bio 2020, co-réalisé par la commission bio d'Interbev (l'interprofession bétail et viandes) et Inaporc, l'interprofession nationale porcine. La production de viande bio en France, qui approche aujourd'hui les 60 000 tonnes, est donc en forte progression, avec des volumes d'abattage en hausse de 10 % sur 2020. La crise sanitaire n'a manifestement pas eu d'impact négatif sur ce secteur. Selon l'Observatoire, en 2020, la production d'animaux bio continue de se développer, passant de 53 629 Tonnes équivalent-carcasse (Tec) en 2019 à 59 115 Tec en 2020. Depuis 2005 et toutes catégories confondues (porcs, ovins, veaux, bovins allaitants et bovins laitiers), les volumes abattus en viande bio en France ont été multipliés par 6, passant de 10 000 à près de 60 000 Tec. Si l'on compare 2019 et 2020, la progression la plus importante est observée sur les gros bovins allaitants et les gros bovins laitiers (+12 %) alors qu'elle s'est limitée à + 1 % sur les veaux.

## Déséquilibre matière

Une proportion importante des troupeaux de bovins allaitants, en complément des animaux laitiers et mixtes, a alimenté le marché du steak haché et des viandes prêtes à découper. Au rayon libre-service des grandes surfaces (hard-discount, proxi et e-commerce inclus), les ventes de viande hachée de boeuf bio ont ainsi progressé de 11,2 % en volume et de 11,6 % en valeur, passant de 4 347 tonnes en 2019 à 4 834 tonnes en 2020, ce qui a entraîné un déséquilibre matière important. Toutefois, les professionnels de la filière ont réussi à valoriser une partie des pièces dites nobles, comme l'entrecôte ou le faux-filet, notamment en boucheries artisanales, mais pas assez pour valoriser toutes les pièces au vu du fort déséquilibre créé par la demande en steak haché. La filière veau de lait s'est maintenue, notamment dans les boucheries artisanales et les rayons traditionnels des magasins spécialisés tandis que le veau rosé, destiné, pour une part importante, à la restauration hors domicile et aux produits élaborés, a subi les effets des confinements et restrictions. Néanmoins, au second semestre 2020, la situation s'est stabilisée, avec notamment des acteurs de la restauration collective qui ont joué le jeu et permis de gérer les stocks de viande de veau congelée.

## Le poids des conversions dans les ovins

Du côté de la filière ovine, la production bio a progressé de 11 % en volume en 2020 par rapport à l'année précédente. Une tendance qui s'explique, d'une part, par la conversion d'un certain nombre de troupeaux à l'élevage biologique durant ces dernières années et, d'autre part, par une meilleure adéquation entre l'offre et la demande, qui se consolide au fil du temps. Si l'agneau est traditionnellement associé aux repas de Pâques, les professionnels multiplient les initiatives visant à mettre cette viande en lumière tout au long de l'année.

Quant à la filière porcine, après plusieurs années de croissance soutenue, la production de porcs bio s'est développée de manière moins marquée en 2020, passant de 19 795 Tec en 2019 à 21 607 Tec en 2020. Tout comme pour les autres viandes, les débouchés ont été moins importants en restauration hors domicile. Cependant, les Français ont jeté leur dévolu sur certains produits, comme les lardons, dont les ventes ont enregistré une forte hausse, notamment au premier semestre, pendant lequel les Français ont davantage cuisiné à domicile. Pour faire face au déséquilibre matière, les professionnels ont néanmoins essayé de valoriser l'ensemble des morceaux du porc, tels que les côtes ou encore la longe, lors d'animations en magasins.

## Dans la tendance

Il semble bien que les viandes bio aient profité de la tendance française à privilégier le commerce de proximité et les produits bio, dans le contexte de crise sanitaire. Durant cette crise la filière viande bio a dû s'adapter pour trouver le bon équilibre entre offre et demande. Elle doit néanmoins poursuivre ses efforts pour réduire le déséquilibre-matière qui subsiste en gros bovins et stabiliser le marché en porcins. Le bilan général de l'Observatoire des viandes bio fait aussi écho à une tendance qui se confirme : selon la dernière vague du sondage Ifop réalisé chaque année pour la commission bio d'Interbev, 90 % des Français consomment des aliments bio, dont 72 % de la viande bio, soit 13 points de plus qu'en 2015.

BERTY ROBERT (AVEC COMMUNIQUÉ)

## **Porc** Une visite d'inspecteurs chinois redoutée par les abattoirs français

Alors que l'Empire du milieu ralentit ses importations de viandes de porc pour tenter de stabiliser son marché intérieur, des inspecteurs chinois sont attendus dans des abattoirs français *«dans les prochains jours»*, a-t-on appris le 31 août auprès de Culture Viande. Du côté de l'organisation représentative de l'abattage-découpe, on craint que les auditeurs chinois *«ne viennent pas avec de bonnes intentions»*: une précédente visite en Espagne a abouti au déréférencement de cinq abattoirs, qui ont *«perdu l'accès au marché chinois»*, indique l'Ifip (Institut du porc) le 26 août. Un outil français - l'abattoir des Crêts (groupe Carrel), dans l'Ain - et un autrichien ont également été placés sur la *«liste des déréférencements»*. En Espagne, les auditeurs chinois ont *«choisi des outils importants»*, et ils devraient faire de même en France, souligne-t-on chez Culture Viande.
Et de rappeler qu'au début de l'année, la forte croissance des exportations mondiale de viande porcine vers la Chine (+7,7 % en viande fraîche et congelée au 1er semestre 2021, par rapport à 2020) a *«déstabilisé le marché intérieur»*. *«Les Chinois font pression sur les autorités et les importateurs pour limiter les importations et rétablir les prix intérieurs»*, analyse-t-on chez Culture Viande.

## **Viande bovine** L'Argentine prolonge ses restrictions d'exportation

Ce 31 août, le gouvernement argentin a prolongé de deux mois les restrictions sur les exportations de viande bovine, suspendues en mai puis partiellement rouvertes dans le cadre d'un système de quotas, afin de modérer les prix du marché intérieur. Buenos Aires a prolongé jusqu'au 31 octobre la limitation des expéditions de viande bovine à l'étranger à 50 % de la moyenne exportée l'année dernière. Les ministères ont fait valoir *«que les mesures prises ont rempli l'objectif de réduire la dynamique des prix»* sur le marché intérieur. Selon le dernier rapport de la Chambre de commerce et d'industrie de la viande (Ciccra), en juillet, le prix de la viande aux comptoirs des détaillants a baissé de -0,9 à -2 % après avoir augmenté de +8,2 % en juin. En mai, le gouvernement avait interrompu les exportations de boeuf pour tenter de contenir la hausse des prix de cette denrée de base de l'alimentation argentine. Son prix avait augmenté de 76 % sur le marché intérieur en comparaison annuelle. Une réouverture progressive du marché a été autorisée le mois suivant avec un système de quotas de 50 % du volume mensuel exporté en moyenne en 2020 et en réservant certaines coupes pour le marché intérieur. Le gouvernement a également lancé un plan pour l'élevage afin d'atteindre la barrière des 3 millions de tonnes de viande bovine produites par an.

## **Energie** Bruxelles autorise une aide française au photovoltaïque sur les toits professionnels

La Commission européenne a autorisé le 27 août une aide française de 5,7 milliards d'euros jusqu'en 2026 pour le photovoltaïque sur les toits de professionnels. *«Ce régime sera accessible aux opérateurs de petites installations photovoltaïques installées sur des bâtiments, d'une capacité maximale de 500 kW»*, indique-t-elle dans un communiqué. Il était limité jusque-là aux installations de moins de 100 kW. Il s'agissait le plus souvent de toitures de particuliers. Les installations concernées pourront bénéficier d'une aide sous la forme de tarifs de rachat (soit un prix garanti pour l'électricité produite) pendant vingt ans. Le relèvement du seuil jusqu'à 500 kW permettra de développer le photovoltaïque sur les toitures de petites industries, de centres commerciaux, et de bâtiments agricoles. *«La cible est typiquement celle des hangars agricoles»*, commente David Gréau, chargé des relations institutionnelles chez Enerplan, syndicat de l'énergie solaire renouvelable.

"SOIGNEZ AUSSI VOTRE BUDGET."
SANTÉ ET PRÉVOYANCE
JUSQU'À 200 € OFFERTS*
Pour toute nouvelle souscription de contrats santé et prévoyance.
Du 28 août au 27 novembre 2021.
Groupama
la vraie vie s'assure ici
groupama.fr
*Du 28 août au 27 novembre 2021, 150€ offerts sur la cotisation de la première année d'assurance pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Santé Active ou Groupama Santé Active Senior (sous réserve d'une cotisation annuelle de 200€ minimum), et 50€ offerts pour toute nouvelle souscription d'un contrat Groupama Sérénité Obsèques (sous réserve d'une cotisation annuelle de 100€ minimum), d'un contrat Capital Santé ou Energie Prévoyance (sous réserve d'une cotisation annuelle de 200€ minimum) ou d'un contrat Garantie des Accidents de la Vie. Chaque contrat peut être souscrit séparément. Voir conditions et modalités en agence. Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels. 08/2021.

Val de Saône

# Les carottes sont cuites

Vite fait, bien fait… l'EARL Jacquin a terminé la récolte de ses six hectares de carottes le 17 août.



L'équipe de triage n'a pas chômé !



Théo Denain, apprenti sur l'exploitation, commente la récolte dans une vidéo publiée sur la page Facebook de Terres de Bourgogne.

Il n'avait plus cultivé de carottes depuis la fermeture de l'usine d'Aucy en 2013. Laurent Jacquin, agriculteur à Chamblanc près de Seurre, a remis ça cette année comme au bon vieux temps, par un concours de circonstances : *«Au 1er janvier, je ne savais pas encore que j'allais en refaire. J'ai reçu un coup de fil de la société Elchais, basée dans le département de l'Aisne. Tout est parti de là : ils cherchaient à développer leur production dans des variétés précoces, dans le but de faire tourner leur usine de déshydratation au mois d'août. L'an passé, de nombreux dégâts de mouches avaient été rencontrés dans leur secteur. Des surfaces supplémentaires étaient recherchées, ils n'arrivaient pas à réaliser leur prévisionnel depuis plusieurs années »*. Laurent Jacquin s'est laissé séduire par cette proposition : *« j'ai toujours aimé les légumes et il s'agissait d'une culture à valeur ajoutée. Le val de Saône correspondait bien à leurs attentes avec la possibilité d'irriguer. Je ne fais pas de maïs semences contrairement à d'autres producteurs du coin, alors c'était l'occasion d'essayer autre chose. Certes, je ne dispose plus du matériel adéquat pour les légumes mais nous nous sommes adaptés »*. Les semis ont été réalisés le 25 mars avec l'aide d'une entreprise de travaux agricoles venue de l'Aisne. *« La variété semi-nantaise Bastia de chez Béjo a été retenue, avec une densité de 500 000 graines à l'hectare et un PMG d'1,6 gramme »*, précise le Côte-d'orien.

## Météo propice

Les conditions climatiques ont été presque idéales tout au long du cycle : *« les carottes demandent autant d'eau que les pommes de terre. Avec les pluies que nous avons eues, elles ont été très bien servies et l'irrigation a été limitée. Un tour d'eau en avril a tout de même été nécessaire pour assurer l'homogénéité des levées. Deux autres tours ont été réalisés par la suite, mais l'impasse aurait pu être faite sur l'un des deux. Il est certain que l'an passé avec la sécheresse, le contexte aurait été tout autre… Autre point : un fongicide contre l'oïdium a été assuré à la mi-juillet, il n'était pas prévu »*. L'exploitant agricole comptait neuf hectares de production : *« nous en avions douze au total, avec un collègue. Ensemble, le but était de réduire significativement les charges de mécanisation qui, à deux, s'élèvent déjà à plus de 1000 euros/ha. À ce tarif, il faut également ajouter l'intervention de la machine spécialisée lors des semis »*. Laurent Jacquin tient à remercier la coopérative Bourgogne du Sud et son directeur Christophe Marcoux : *« leur aide a été précieuse car nous avions besoin d'un endroit pour stocker les carottes, le temps que les camions arrivent. Nous avons utilisé la plateforme de Seurre, où les moissons étaient terminées. La coopérative a assuré la prestation du chargement et de la pesée. Les carottes sont aussitôt parties dans l'Aisne où elles ont été lavées, découpées sous forme de pellets ou de cubes d'1cm3 avant d'être déshydratées pendant 12 à 15 heures dans un grand tunnel. J'ai cru comprendre qu'une partie était de la production exportée au Japon »*. Laurent Jacquin dresse un bilan déjà intéressant de cette culture : *« cette expérience a été positive, même si nous ne sommes pas sûrs d'en refaire l'an prochain. En effet, ce sera fonction des besoins des acheteurs. Notre rendement devrait terminer aux alentours de 50 t/ha : nous étions partis sur cette base, le prévisionnel en tonnes brutes est atteint. Il reste désormais à connaître le taux de déchet pour connaître notre rémunération »*.

**AG**

Rendez-vous

# Un samedi de folie

Trois événements, sinon rien ! L'Agri'run, le trail du Val de Seine et le Festiv'agri se déroulent samedi 4 septembre à Duesme, entre Baigneux-les-Juifs et Aignay-le-Duc.

Les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux et l'association Agri'run sont à pied d'œuvre pour proposer une belle journée sportive et festive rythmée par de multiples animations. Ce triple événement se tiendra samedi 4 septembre sur la commune de Duesme, à quelques mètres du château. L'Agri'run lancera les hostilités à partir de 14 heures avec des départs par vagues successives tout au long de l'après-midi. *« Il faudra successivement gravir, enjamber, nager, sauter, ramper… Les sensations seront garanties !»*, assure Florent Moyot, président de l'association organisatrice de cette course pédestre à obstacles de 7 km. En 2020, lors de sa seconde édition, l'Agri'run avait réuni 400 participants. Le cap des 500 inscriptions était déjà atteint ce 20 août (inscriptions au 06 40 76 32 12, agrirunevent@gmail.com).

Le Trail du Val de Seine prendra le relais à 19h30. *« Celui-ci se déroulera sur une distance de 13 km avec 400 mètres de dénivelé positif, en début de soirée, dans des conditions semi-nocturnes. Pour s'inscrire, il faut aller sur le site de taktik sport »*, poursuit Florent Moyot. Pour terminer cette journée en beauté, les Jeunes agriculteurs d'Aignay-Baigneux organisent le Festiv'Agri, un concert gratuit animé par plusieurs groupes musicaux mêlant différents styles et ambiances. Heure du rendez-vous : 20h30. L'événement sera accompagné d'une crêpe party, sans inscription préalable. Renseignements: pages Facebook Jeunes-Agriculteurs Aignay-Baigneux et Agri'run.

**AG**



Florent Moyot, président de l'association Agri'run, remercie la centaine de bénévoles monopolisés.

## Prêt à s'élancer



**Arnaud Babouillard, agriculteur à Meursauges sur la commune d'Ampilly-les-Bordes, participera à son tout premier Agri'run le 4 septembre : «*Je faisais partie du comité d'organisation les années précédentes en surveillant les obstacles. Cette fois-ci, j'ai décidé de me lancer ! Ce sera l'occasion de me changer les idées après des moissons une nouvelle fois compliquées. Je participerai avec d'autres agriculteurs, notamment Max Seguin de Poiseul-la-Ville. Un peu plus de sept kilomètres et 35 obstacles sont au programme. Le plus emblématique ? Je dirais le ventriglisse, avec une bâche humidifiée de plus de 20 mètres, à descendre sur le ventre ! Le bac à mousse est très sympa lui aussi*». Arnaud Babouillard invite les plus indécis à s'inscrire dès maintenant : «*l'Agri'run vaut vraiment le coup,c'est un événement très original, qui plus est en pleine nature. Tout le monde peut participer : celles et ceux qui veulent aller le plus vite possible et figurer dans un classement chronométré sont les premiers à partir. Une deuxième vague de participants, celle dans laquelle je figurerai, est dédiée à ceux qui veulent courir sans le moindre esprit de compétition. L'idée sera de s'amuser entre amis*». Une fois l'épreuve terminée, Arnaud Babouillard prendra une douche sur place et rejoindra l'équipe d'organisation pour une soirée qui s'annonce très sympa elle aussi.

Concours ovins

# Une « bêle » manifestation

**Le comice agricole d'Arnay-le-Duc organisait vendredi dernier son grand concours ovin. Focus sur les différents prix de championnat et meilleurs agneaux de l'année.**

Ils étaient 347. Les reproducteurs ovins présentés le 27 août au foirail arnétois avaient belle allure et se sont tous livrés à des concours de haut niveau dans plusieurs races. Thierry Maréchal, président du comice, se félicitait de la belle présentation du jour, du commerce réalisé et de l'intérêt social et professionnel de cette manifestation : *« Compte tenu du contexte sanitaire, l'affluence était peut-être un peu moindre que les précédentes années, mais de belles ventes se sont effectuées, notamment dans les catégories femelles. J'y vois un signe positif pour notre filière, avec des éleveurs qui souhaitent développer leur atelier ovin, voire d'en créer un s'ils n'en ont pas encore… La génétique est toujours un choix judicieux, gage de performances dans un troupeau : il faut se réjouir de tels investissements. Les prix pratiqués ? Ils étaient du même niveau que dans les autres foires ovines. Le comice se félicite des nombreux échanges professionnels permis par notre organisation. Celle-ci est aussi très importante d'un point de vue humain, surtout en cette période morose. Il nous faut la pérenniser dans le temps, elle est très importante en tous points ».*

**AG**



Le Gaec du Moulin de Jonchery (Diancey, avec ici Baptiste Guyot) remporte le prix de championnat charollais.



Le lycée professionnel agricole de Charolles, représenté ici par Julien Meloux, repart avec le titre de meilleur agneau charollais de l'année.



Le prix de championnat Suffolk pour le Gaec Poillot Benoît Père et fils, de Thoisy-la-Berchère.



Le meilleur agneau Suffolk, propriété du Gaec Mimeur de Thoisy-le-Désert.



Le prix de championnat et le meilleur agneau Texel pour le Vosgien Jean-Pierre Dion.



Le Berrichon du Cher était aussi présent, avec le Gaec Dupaquier de Posanges.

## Palmarès

**• Charollais**

**Animaux inscrits. Première section : 1) Sébastien Jeannin, 2), Sébastien Jeannin, 3) LPA de Charolles, 4) Philippe Thibault-Gagnepain, 5) Gaec du Moulin de Jonchery, 6) Fabien Tissier, 7) Gaec Gaudry. Meilleur agneau de l'année : LPA de Charolles.**
**Deuxième section : 1) Sébastien Jeannin, 2) Thierry Maréchal, 3) Gaec Gaudry, 4) Gaec du Moulin de Jonchery, 5) LPA de Charolles, 6) Philippe Thibault Gagnepain, 7) Gaec Gaudry. Troisième section : 1) Gaec du Moulin de Jonchery, 2) et 3) Thierry Maréchal, 4) Gaec du Moulin de Jonchery, 5) Gaec Gaudry, 6) Thierry Maréchal. Prix de championnat : Gaec du Moulin de Jonchery. Animaux non inscrits. Première section : 1) EARL Potignon Philippe, 2) Didier Lambert, 3) Gaec du Paulin. Meilleur agneau de l'année : EARL Potignon Philippe.**

**• Texel**

**Animaux inscrits. Première section : 1) EARL Dion, 2) Gaec de L'Orme, 3) Gaec Lépée. Meilleur agneau de l'année : EARL Dion. Deuxième section : 1) EARL Dion, 2) Gaec Lépée. Troisième section : 1) Gaec Lépée, 2) EARL Dion, 3) Gaec de l'Orme. Prix de championnat : EARL Dion.**
**Animaux non inscrits : 1) Gaec Brocard, 2) EARL de Bouard, 3) Romain Dague. Meilleur agneau de l'année : Gaec Brocard.**

**• Suffolk**

**Animaux inscrits. Première section : 1) Gaec Mimeur, 2) Gaec Poillot Benoît Père et fils, 3) Jean-Paul Moiron, 4) Gaec Poillot Benoît Père et fils. Meilleur agneau de l'année : Gaec Mimeur. Deuxième section : 1) Gaec Poillot Benoît Père et fils. Troisième section : 1) Gaec Mimeur, 2) Gaec Poillot Benoît Père et fils. Prix de championnat : Gaec Poillot Benoît Père et fils.**

## ▸ Agenda

### 05/09 Marché de producteurs à Montceau-et-Écharnant

La Ferme du Pigeonnier organise un marché de producteurs ce dimanche 5 septembre à Montceau-et-Écharnant. Une dizaine d'agriculteurs locaux viendront proposer leurs produits avec des crèmes glacées, du lait de vache, de la viande bovine et porcine, du fromage de chèvre, du vin ou encore du miel. Un repas champêtre sera proposé sur place avec les produits de plusieurs exposants (20 euros pour les adultes, 10 euros pour les enfants). Renseignements et inscriptions au 03 80 20 23 23 et 06 81 68 45 12.

### 16/09 Soirée fermière à Dijon

Bienvenue à la ferme organise une soirée fermière jeudi 16 septembre au Cloître des Bernardines, rue Sainte-Anne à Dijon, de 17 h 30 à 21 h 30. Cet événement sera l'occasion de rencontrer les producteurs du réseau lors d'un apéritif ou d'un repas local et convivial. Renseignements et réservations : page Facebook : « Bienvenue à la ferme en Côte d'Or »

### 23-25/09 Journées commerciales charolaises

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise ses journées commerciales d'automne les 23, 24 et 25 septembre. Au programme : vente de reproducteurs inscrits au HBC avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au pôle agricole de Créancey (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr). La liste des bovins à vendre est ou sera prochainement disponible sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor. Une vidéo est ou sera proposée sur simongenetic.com

### 24/09 Échanges techniques en ferme

Le GDS organise une matinée d'échanges techniques vendredi 24 septembre à partir de 9 h 30 à la ferme d'Olivier Bouhot à Souhey. Le thème portera sur les leviers d'action pour une meilleure immunité des veaux et une meilleure santé des élevages. Il sera possible d'échanger avec le vétérinaire et la technicienne présents sur le démarrage d'un veau, les mesures à adopter pour renforcer leur immunité, les maladies à surveiller lors des achats et la gestion de l'eau d'abreuvement. Le contenu est adapté à tous les élevages de bovins laitiers et allaitants, un casse-croûte sera offert. Renseignements et inscriptions : Virginie Pabiou (06 09 14 55 07, virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com)

### Formation Agir pour ma cessation et la transmission de mon entreprise

Une formation sur la thématique « Agir pour ma cessation et la transmission de mon entreprise (ACTE) » est programmée les 8 et 27 septembre au pôle agricole de Créancey. La formation « transmission » se tiendra quant à elle les 23 novembre et 12 décembre à Bretenière. Contact : 06 87 55 78 90, Amelie.Fercoq@cote-dor.chambagri.fr, alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr

FINANCEMENT EXCEPTIONNEL
sur toutes moissonneuses-batteuses commandées avant le 31 octobre 2021*




* Offre valable du 1er août au 31 octobre 2021 pour tout achat d'une moissonneuse-batteuse John Deere neuve chez les concessionnaires de la marque.

Exemple : pour un crédit de 10 000 €, démarrage du prêt à la livraison, vous remboursez 7 échéances annuelles, la 1ère échéance de 1 431 € à 6 mois de la livraison et les suivantes de 1 446 € de 12 mois en 12 mois. TEG annuel fixe de 0,617 % (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Durée totale du crédit 78 mois - Remboursement total du crédit : 10 217 € (frais de dossier maximum de 110 € inclus et hors assurances facultatives). Cet exemple ne constitue pas une offre de prêt, mais une simple information n'ayant aucun caractère contractuel, réservée à une clientèle professionnelle. Toute demande de crédit est soumise à l'acceptation de John Deere Financial SAS RCS Orléans B421 649 161

SARL GIACOMEL
ZA Granges Hautes - Auxonne - 03 80 27 08 00 - giacomelagri.com
JOHN DEERE

Grandes cultures

# Un sentiment de frustration

## Le président de la Chambre d'agriculture livre son ressenti sur les moissons d'été.


«Les déceptions sont malheureusement plus nombreuses que les satisfactions», observe Vincent Lavier.

Pas exceptionnelles mais pas catastrophiques non plus : les moissons 2021 resteront assez mitigées dans l'ensemble. Cette campagne laissera tout de même de nombreux regrets à certains agriculteurs, comme le reconnaissait Vincent Lavier il y a quelques jours : *«Nous nous attendions à mieux, c'est certain. Les déceptions sont les plus nombreuses dans la zone des plateaux, où un printemps humide engendre généralement de belles moissons. Les périodes successives de froid au printemps, sans oublier les cinq ou six jours de fortes températures en juin nous ont coûté cher. Il y a aussi ces très longues pluies estivales qui ont retardé et compliqué les récoltes partout dans le département… La qualité de la production a été altérée même si, heureusement, l'impact aura été moindre par rapport à ce que nous pouvions craindre à un moment donné ».*

### Exit les très bonnes années

Le président de la Chambre d'agriculture se satisferait presque de cette moisson : *«certes, il y a toujours un sentiment de frustration par rapport à l'état des cultures que nous avions il y a encore quelques semaines. Mais je pense malheureusement qu'il faut oublier l'idée de revivre de très bonnes années comme celles de la décennie 1990… Les aléas climatiques sont tels que nous aurons toujours des variations météo très brusques, avec de fortes amplitudes. Les plantes auront toujours du mal à gérer ces phénomènes, quoi que nous fassions. Cette moisson 2021 restera positive grâce à la remontée des cours. Le bilan n'aurait pas été le même avec des prix bien plus bas… La belle récolte de paille est à saluer, celle-ci va apporter davantage de sérénité aux éleveurs, ils en avaient bien besoin. Ce n'est sans doute pas terminé avec des moissons d'automne qui s'annoncent prometteuses à ce jour. Des maïs de trois mètres de hauteur, c'est du jamais vu dans de nombreux secteurs».*

### Quelles tendances ?

La campagne 2020-2021 a commencé début août avec les semis de colza. Vincent Lavier pense que le nombre d'hectares dédiés à cette culture augmentera légèrement cette année : *«les exploitants situés dans les zones les plus propices ont dû en refaire devant les prix attractifs que nous avons aujourd'hui. À condition, bien sûr, d'avoir eu de bonnes conditions de semis… Pour les autres secteurs, les problèmes rencontrés en colza resteront les mêmes, malheureusement. Cette année, la moisson a été décevante dans toutes les têtes de rotation, je pense au colza mais aussi au lin, au pois d'hiver et de printemps… Pas grand-chose n'a fonctionné».* Le président de la Chambre envisage également un attrait grandissant pour la moutarde : *«cette culture serait presque la bonne surprise de l'année… Son prix sera un argument supplémentaire en 2020 car, indexé sur les cours du colza, il passera à 1150 euros la tonne. Aussi et surtout, de nouvelles variétés tolérantes aux insectes seront à disposition. C'est un point positif».* Pour les plateaux, les possibilités seront une fois encore très limitées : *«les récoltes de pois ou de tournesol restent très aléatoires. Trouver une tête de rotation adaptée est toujours d'actualité… Oui, les tournesols sont beaux aujourd'hui, mais une belle croissance végétative n'est pas toujours suivie de bons rendements. Si la moisson est intéressante, cette culture aura logiquement le vent en poupe l'an prochain».*

**AG**

Gestion des risques

# Au bout d'un système

## Les aléas climatiques que l'agriculture subie chaque année, amènent à repenser le système actuel de gestion des risques.

Ces dernières années, nos assurances climatiques et les calamités ont souvent été déclenchées à cause de la multiplication des aléas. Et nous voyons le bout de ce système :

. les assureurs se plaignent que les sinistres ne sont plus couverts par les cotisations même avec des augmentations de prix

. nous payons toujours plus cher pour voir nos rendements de référence et donc nos indemnisations potentielles baisser

. nous cotisons tous aux calamités alors même que la majorité d'entre nous ne seront pas éligibles en cas de catastrophe. Et pour ceux qui ont une chance de toucher quelque chose, ce sera après une longue bataille avec différents services de l'administration, avec un retard majeur par rapport aux assurances et un montant potentiellement inférieur aux dégâts réellement subis

. l'État dénonce l'inefficacité du système malgré l'argent injecté. La réforme de la Pac doit prévoir comment gérer au mieux les subventions à l'assurance récolte, qui sont financées sur le premier pilier, donc avec un effet réel sur nos aides Pac.

Tous ces constats ainsi que les aléas que nous avons encore connus cette année (grêle, tempête, pluies estivales voire inondations, gel…) nous donnent une bonne occasion de réfléchir à nos dispositifs de gestion des risques : nous devons nous tourner vers l'avenir, trouver des solutions pour tous les agriculteurs, toutes les filières.

### Des travaux bien avancés

Un travail de longue haleine avait démarré, associant les représentants agricoles (FNSEA en tête), les assureurs, des représentants de l'État autour du député Frédéric Descrozaille. La proposition qui est en train d'être discutée réarticule les dispositifs : l'assurance récolte prendrait en charge les dommages assurables, déduction faite de la franchise. Lorsque l'ampleur des dommages serait exceptionnelle, donc au-delà d'un certain seuil, un système d'intervention publique (des calamités rénovées ouvertes à tous) prendrait le relais de l'assurance.

Ce système ne trouverait son équilibre que si le nombre d'assurés augmente significativement, car il serait notamment financé par une augmentation des prélèvements sur vos contrats d'assurance, de 5,5 à 11%. En conséquence, les assureurs seraient obligés d'accepter d'assurer tout agriculteur, et les tarifs hors frais commerciaux seraient fixés au national. C'est pourquoi l'intervention publique pour les pertes de grande ampleur serait accessible à tous, mais son montant pourrait être réduit de moitié pour les non-assurés, conformément au droit européen. Des seuils différents selon les filières sont envisagés dès à présent au niveau national: seuil d'intervention publique de l'ordre de 50% de pertes en grandes cultures, plutôt 30% en prairies pour faire une transition fluide avec le système actuel de calamités, et prendre en compte les taux de pertes régulièrement constatés sur ces productions lors des aléas précédents.

### Désaccord départemental

Un différentiel est aussi envisagé entre les niveaux de franchise subventionnables. En Côte-d'Or, nous considérons que le seuil d'intervention peut être différent pour tenir compte de la réalité des différences entre productions. En revanche, la franchise représente la partie restant à charge pour l'agriculteur assuré en cas de sinistre : il n'y a aucune raison qu'elle diffère d'une production à l'autre. Nous demandons donc l'application des dispositions les plus favorables du règlement omnibus à tous : un taux de subvention de l'assurance récolte à 70% pour tous les contrats à 20% de franchise, et le maintien des possibilités d'augmentation des garanties avec une subvention à 45%.

Par ailleurs, nous considérons que les pertes de qualité doivent toutes être comprises dans la part subventionnable à 70% : la germination, comme c'est déjà le cas, mais aussi les baisses de PS qui entraînent des réfactions de prix.

Enfin, il doit être clairement établi qu'une inondation estivale en zone inondable, comme l'a connu le Val de Saône cette année, rentre dans les dommages assurés : ce sont bien les crues *«attendues»* donc celle d'hiver et de tout début de printemps, qui peuvent être exclues des assurances.

**FDSEA**

### Témoignage



**Baptiste Colson, agriculteur à Moloy et administrateur de l'association générale des producteurs de maïs (AGPM) pour la Côte-d'Or : *«Il y a eu beaucoup d'années difficiles depuis mon installation au sein du Gaec familial, mais en tant que polyculteurs-éleveurs assez mixtes, et laitiers de surcroît, nous n'avons jamais pu prétendre à la calamité. Pourtant les prairies paillassons, les colzas gelés ou les blés mouillés et germés, nous les avons comme tout le monde, selon les années… Je pense que nous gagnerions vraiment à avoir un dispositif national qui prenne en charge les aléas exceptionnels par leur ampleur, pour tous, puisque nous y cotisons déjà tous. La refonte des dispositifs proposée dans le rapport Descrozaille a pour objectif cette indemnisation juste pour tous des calamités, tout en conservant des assurances efficaces avec un reste à charge après Pac intéressant pour les aléas moins intenses. J'en attends beaucoup, mais nous insisterons tous pour que les niveaux de franchise subventionnées soient les mêmes pour tous : le reste à charge pour l'agriculteur n'a pas à être différencié selon les filières».***

Mon assureur est PRO actif !
thélem assurances
Clovis BONNEAU
à DIJON
16 rue de Jouvence
03 80 27 69 69
dijon.jouvence@thelem-assurances.fr
N° Orias : 08 046 424

Stations météo

# Un outil connecté au service des agriculteurs

**La Chambre d'agriculture travaille avec des agriculteurs pour établir un réseau de stations météo Sencrop. Le but de la manœuvre est d'obtenir des informations précises et locales pour offrir des conseils adaptés aux exploitants.**



L'application Sencrop permet de retrouver toutes les données collectées par les stations du réseau.

*« Météo France se désengage des territoires ruraux pour la couverture météo. Les stations disparaissent peu à peu, ce qui ne permet pas d'avoir une information spécifique à tel ou tel terrain. Et cela est une des raisons pour lesquelles il nous paraissait intéressant d'avoir une alternative »* détaille Benoît Mathé, vice-président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et référent légumes de plein champs. Partant de ce constat, avec Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture, ils se sont rendus au salon Tech&Bio en Haute-Saône pour glaner des idées.

## La genèse du projet

*« Il y a beaucoup de produits en matière de solution intelligente pour la météo. Mais, celle de Sencrop[1] nous a paru la plus adaptée à nos besoins »* explique Benoît. Célénie Flesselles, responsable commerciale de Sencrop dans la zone ouest et Val de Loire, rajoute *« Nous avons lié un partenariat, car nous n'avions pas d'implantation dans la Nièvre, et que nous désirions apporter notre savoir-faire et notre technicité auprès des agriculteurs et partenaires (comme les Chambres d'agriculture) afin de les accompagner au mieux dans leur travail »*.

## La précision du terrain

Ce maillage est *« un outil qui s'est mis en place avant tout grâce aux agriculteurs qui nous ont permis d'accéder à leurs stations. Ce réseau permet de connaître en temps réel la climatologie locale, comme la température, les coups de gel… Cela permet de compléter les flashs techniques pour réagir au plus vite face à une situation qui l'exigerait »* détaille Cédric Zambotto, responsable d'équipe Grandes cultures, avant de pointer : *« il y a également un historique qui offre la possibilité d'identifier les moments les plus propices aux accidents climatiques et de les répertorier. Cela peut aussi aider à avoir une tendance sur le long terme »*. Il poursuit : *« plus le réseau est important, plus les données récoltées sont précises pour établir des documents techniques représentatifs de la Nièvre et des diverses communes »*. Au total, 15 stations, dont une appartenant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, et 8 anémomètres sont disséminés dans le département.

## Comment ça marche ?

*« Les stations fonctionnent sur batterie. Elles ont une autonomie d'environ 3 ans. Une fois leur durée de vie expirée, il faut les échanger, moyennant une trentaine d'euros environ. Le système utilisé pour la transmission des données est le réseau Sigfox, qui équivaut à la 0 G. Ce procédé spécifique est très efficace, car il offre une bonne couverture en milieu rural et consomme très peu d'énergie »* détaille Célénie. Elle continue : *« Que ce soit pour l'hygrométrie ou la température, chaque appareil possède trois capteurs. Cela permet d'avoir une moyenne des trois relevés afin d'éviter les erreurs et ainsi être le plus précis possible »*.

Pour établir le réseau de stations météo sur le territoire, la Chambre d'agriculture s'appuie sur les agriculteurs[2]. *«Nous proposons aux exploitants déjà équipés de partager leurs données avec nous »*, explique la responsable commerciale de Sencrop. En échange et selon l'abonnement souscrit, l'exploitant a accès à de nombreuses informations. À l'instar de François Durand, céréalier qui exploite des parcelles à Entrains-sur-Nohain et Billy-sur-Oisy.

*« C'est très simple et intuitif à installer »* rapportee François. *« La connexion rapporte tout simplement, sans rien faire. Une fois que tout est en place, il n'y a plus qu'à s'identifier sur le site et/ou sur l'application pour consulter les données : pluviométrie, déplacement des nuages, vent, historique des températures… »* Des informations précises et précieuses notamment pour aider à la décision d'un éventuel traitement. *« Pour les indécis, il y a même des préconisations de traitement, évaluées en fonction des données collectées. L'application permet également de créer des alertes, sur les températures par exemple »*. Enfin, l'offre propose également des prévisions météo établies selon 7 modèles différents afin que l'agriculteur choisisse celui qui lui convient le mieux. Pour François, *« ces solutions connectées sont très avantageuses, non seulement pour disposer de données précises, pour travailler dans les meilleures conditions, mais également pour ne se déplacer sur les parcelles éloignées qu'en cas de besoin »*. En effet, connaître l'hygrométrie, le vent et la température à distance, sans avoir à se déplacer sur des parcelles éloignées, permet un confort de travail appréciable.


François Durand cultive 400 ha en blé, orge, colza et dispose de quatre équipements Sencrop pour suivre les données météo sur ces parcelles.

**Chloé Monget**

(1) Il existe d'autres marques de stations connectées dédiées au domaine agricole comme Weenat, Lemken, Deepfield Connect, Pessl Instruments, Isagri ou encore Arvalis.

(2) Les agriculteurs déjà dotés d'une station Sencrop peuvent contacter Cédric Zambotto au 06 77 15 59 81 pour rejoindre le réseau de stations et connaître les conditions.



Depuis le site internet, l'exploitant peut consulter les données des autres stations du réseau, regroupées sur une page de « tableau de bord ».

## En constante évolution

***« Nous souhaitons être le plus précis possible et offrir des solutions adaptées. C'est pour cela que nous continuons à faire évoluer notre application avec des mises à jour. La dernière en date a permis de mettre en place le multimodèle de prévisions météo ou encore une meilleure visualisation des données. Nous avons également intégré un indicateur agronomique, en fonction des types de cultures, qui suit les stades de croissance. Cela se base sur la précocité de la variété, et la date des semis ainsi que sur les degrés jours cumulés depuis celle-ci. Pour le moment cela concerne uniquement le maïs grain et fourrage ainsi que le tournesol, mais nous essayerons d'élargir. Nous faisons aussi progresser notre matériel, actuellement nous sommes en train de développer un capteur d'irradiance solaire, pour la gestion de l'évapotranspiration et de l'irrigation. Mais, cela n'arrivera pas sur le marché avant 2022. Pour ces développements, nous avons une équipe dédiée, mais nous sommes également en lien avec nos partenaires (Chambres d'agriculture, coopératives, négociants…) pour qu'ils nous signalent les indicateurs importants. De même, les retours des exploitants sont indispensables afin d'être au plus près de leur demande ».***

Projet éolien sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye

# « Vents de Loire » : le projet de la discorde

Un projet éolien est en cours entre les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye, avec l'implantation de 8 éoliennes. Ce chantier est, suite à une décision de justice du Tribunal administratif de Dijon, soumis à une nouvelle enquête publique jusqu'au 16 septembre.



Le parc éolien Vents de Loire sera situé dans la plaine à droite (après les vignes).

« *Vents de Loire est un projet financièrement viable ouvrant des possibilités d'emplois sur le secteur et permettant de générer de l'électricité propre pour l'équivalent de 7 % de la consommation électrique des habitants de la Nièvre* » explique Morgane Caromel ingénieure territorial auprès de RES société porteuse du projet. Si cela semble louable, il est l'objet de nombreuses interrogations pour certains. Pour rappel, les huit éoliennes devraient faire 180 m de haut (en bout de pale) avec un pied de 10 m maximum de diamètre, et être implantées sur les communes de Saint-Quentin-sur-Nohain et Saint-Laurent-l'Abbaye.


Les éoliennes seront visibles depuis les vignes de Saint-Andelain.

## Des mesures confidentielles

Afin de porter Vents de Loire, un document de demande d'autorisation unique a été rédigé par l'entreprise RES pour détailler les tenants et les aboutissants du projet. Mais, il semble incomplet pour certains. « *Il y a un mat de mesure installé sur la commune de Saint-Quentin-sur-Nohain depuis le 8 avril 2015. Et les résultats détaillés n'apparaissent nulle part* » pointe Quentin David, exploitant agricole et président de l'association Les Robins des Mâts. Pour répondre à cela, Morgane Caromel indique que « *ces éléments sont confidentiels, comme dans beaucoup de projets industriels, et uniquement communiqués aux banques et investisseurs* ». Peter Hazelzet, propriétaire du Château de Mocques et vice-président de l'association Les Robins des Mâts, rebondit : « *si le projet est viable et rentable, ces chiffres devraient être publics. Or cela n'est pas le cas, ce qui interroge grandement* ». Pour sa part, Nathalie Liébard, maire et habitante de la commune de Saint-Andelain pense que : « *si on avait la preuve indéniable d'une rentabilité, peut-être que cela ferait changer d'avis quelques réticents. Je ne comprends pas pourquoi tous les éléments ne sont pas mis à disposition pour comprendre le projet* ». Pour Morgane Caromel souligne que « *outre la complexité de lecture des mesures recueillies, le groupe pense que quels que soient les documents qu'ils pourraient apporter, en sus de ceux déjà mis en avant, les opposants les plus farouches au projet trouveraient toujours un moyen de les réfuter. Nous avons pris le parti de présenter une valeur moyenne des mesures relevées avec le mât, qui vient confirmer les données exposées par nos modèles de simulations numériques, dans une volonté de simplification, ce que nous assumons* ».

## Le doute s'immisce

L'implantation des éoliennes implique certains aménagements (agrandissement de tournants sur les parcelles ou renforcement du chemin d'accès), et d'autres éléments à prendre en compte durant les 9 mois de travaux… En effet, pour la création du parc, 56 convois exceptionnels sont nécessaires. « *Si dégâts il y a, le groupe s'engage à remettre en état les routes* » insiste Morgane Caromel. Un point rassurant qui soulève une autre interrogation : est-ce qu'une compensation est prévue, pour les riverains, pour la gêne occasionnée par le passage de desdits convois ? « *Financièrement parlant, non, rien n'est programmé puisque la réglementation ne le stipule pas. Mais nos agents sont compétents pour que s'il y a un embouteillage pendant une manœuvre, par exemple, cela dure le moins longtemps possible. De plus, il n'y aura pas de passages nocturnes afin de ne pas déranger les riverains durant leur repos* ».

Autre élément de questionnement, celui des fondations. Toujours dans le document unique mis au point par RES, il est fait mention des techniques les plus courantes de construction avec une base de béton de 3 m de haut. Or, le site d'implantation était jadis un terrain d'exploitation minier dont aucune archive ne précise l'emplacement exact. « *Le terrain est sondé par nos experts avant la construction. Durant le démarrage, si nous constatons un élément nouveau, comme une cavité, nos ingénieurs ajustent la structure en fonction* » précise Morgane Caromel. « *Le budget de création est pensé pour pallier ce genre d'éventualités. Mais, il n'est jamais question d'abandonner un chantier si nous devons modifier notre plan architectural ; cela n'a jamais eu lieu* ». Peu importe la structure mise en place, Morgane Caromel assure que « *l'écoulement des eaux n'est pas impacté par ces fondations et les drains existants, s'ils doivent être bougés seront remis en place. Cela a été confirmé lors d'études réalisées par des bureaux d'études indépendants en phase de conception. Elles concluent à un impact faible sur l'écoulement des eaux pluviales. Une nouvelle étude géotechnique sera organisée en phase de pré-construction* ». Un aspect du projet qui fait réagir Quentin David pour qui « *il est improbable de se dire qu'une semelle en béton de 25 m environ sur 3 m de profondeur ne changera rien aux ruissellements des eaux de pluies* ». Et Nathalie Liébard de poursuivre : « *le site d'implantation et ses alentours sont connus pour leurs diverses sources, et j'émets quelques doutes quant au fait que rien ne vienne les perturber si les éoliennes sont placées là. Mais, je ne suis pas experte dans le domaine* ».

## Terres agricoles, paysages et tourisme

Les 8 sites choisis pour l'implantation sont actuellement des terres agricoles. « *C'est un panel de couleurs s'offrant à nous avec du tournesol ou encore du blé, en prolongement des vignes. Après, les éoliennes feront une barrière visuelle dans le paysage qui semble infini* » s'attriste la maire de Saint-Andelain rappelant que les éoliennes seront à moins d'un kilomètre du village (à 800 m environ de l'habitation la plus proche). Peter Hazelzet continue : « *Du château de Mocques, classé monument historique, nous ver-*

*rons le haut des pales… Plus de dix années ont été nécessaires pour tout refaire dans le style de l'époque et offrir un édifice agréable à l'œil qui contribue à l'attractivité de notre territoire. Avec la création du parc éolien tout ce travail sera mis à mal ».*
Se situant certes plus loin, Sancerre aura aussi vue sur le parc éolien. Ce qui représente *« un frein »* selon Peter Hazelzet *« pour obtenir la classification de la ville par l'Unesco »*. Sur tous ces aspects, RES propose l'implantation d'arbres afin de réduire l'impact visuel des éoliennes, avec un budget dédié de 15 000 euros, soit environ 400 plants (d'essences locales et selon RES achetées dans la mesure du possible chez des pépiniéristes locaux). Mais cela ne semble pas suffisant : *« C'est une goutte d'eau comparée à ce que cela implique vraiment, car au-delà de la simple nuisance, cela pose problème pour l'attrait touristique des alentours. Comment attirer des gens sur une terre quadrillée par des éoliennes ? N'oubliez pas que sur un chiffre d'affaires annuel de 220 millions d'euros lié au tourisme dans la Nièvre 200 millions d'euros proviennent des résidences secondaires ! Or, qui voudra résider, voire acheter une résidence secondaire dans un paysage défiguré par des éoliennes ? »* s'interroge Peter Hazelzet. Pour montrer son mécontentement il a d'ailleurs annulé deux visites guidées du château, avec dégustation du Pouilly-Fumé local, prévues en juillet et en août. Il justifie cette action : *« C'est un plaisir de faire découvrir le patrimoine, mais lorsque ce dernier est menacé, il faut prendre des mesures drastiques »*. RES affirme que *« de nombreux parcs éoliens font l'objet d'une attraction touristique. Certains offices du tourisme proposent même des visites de parc, comme en Côte-d'Or, avec la visite du parc éolien de Pays de Saint-Seine »*. Quentin David, de son côté, conteste la possibilité de cacher des éoliennes de 180 m de haut avec des arbres : *« Soyons sérieux, avec cette proposition on se moque ouvertement de nous ! »*.
La maire de Saint-Andelain stipule : *« outre le problème du paysage et donc de l'attrait touristique de nos campagnes, il subsiste celui de la santé pour ceux habitant à proximité. Actuellement, nous n'avons pas de recul pour nous assurer que la présence d'éolienne n'impacte pas leur système »*. Là encore RES se veut rassurant *« Il n'y a pas de nocivité face à celle que peut engendrer une centrale nucléaire. De nombreuses études ont été réalisées et aucune ne conclut à une quelconque dangerosité, ni même à d'éventuels impacts sur la santé des riverains »*. Quentin David réagit : *« sur toutes les questions litigieuses, RES se contente tout simplement de nous asséner des affirmations sans apporter aucune preuve sérieuse ! »*

## Biodiversité

Les éoliennes seraient placées sur le passage migratoire des grues cendrées. L'étude menée par Calidris (détaillée dans le document de demande d'autorisation unique) met en lumière le risque de collision élevé. Morgane Caromel rétorque que *« les mesures mises en place concernant la présence des grues cendrées sur le site, comme pour l'ensemble de nos projets, l'implantation est pensée pour éviter les axes de migration de l'avifaune ou les terrains de chasse des rapaces par exemple, et des suivis mortalités sont mis en place dès la première année d'exploitation du site. Sur ce projet, des mesures spécifiques supplémentaires seront mises en place pour l'espèce grue cendrée. Tout d'abord, la mise en place d'un système d'arrêt temporaire des machines : c'est un dispositif autonome qui a une visibilité jusqu'à 20 km et qui permettra d'arrêter automatiquement les éoliennes en cas de mauvaises conditions météo lors des périodes de migration des grues. D'autre part, il y aura un suivi comportemental renforcé des grues cendrées avec plusieurs passages d'écologues par an pendant au moins les 3 premières années d'exploitation du parc, afin de vérifier les prévisions de nos études au regard du comportement effectif des grues à l'approche d'un parc éolien »*. Pour Nathalie Liébard, *« les grues cendrées, dont notre territoire constitue le premier couloir de migration de France et qui y deviennent de plus en plus sédentaires (15 000 comptées, il y a 2 ans) sont une curiosité du site, et avec les éoliennes, il y a un risque que leur présence s'amoindrisse voire disparaisse… »*. Quentin David ajoute qu'il est *« curieux de savoir comment ces soi-disant arrêts temporaires des éoliennes sont comptabilisés dans le business plan de RES… qui d'ailleurs vient de vendre toutes ses activités françaises liées aux éoliennes au groupe coréen Hanwha ! »*.

## Direction de la sécurité aéronautique d'État

Dans un courrier daté de janvier 2016, le ministère de la Défense explique que les éoliennes s'inscrivent bien sous les hauteurs maximales de sécurité radar de l'aérodrome d'Avord ainsi qu'à une distance minimale de 30 km. De plus, elles n'impactent pas *« les procédures, trajectoires, minima (A/HMSR, MSA/H, TAA[1]) et espaces aériens associés à l'aérodrome d'Avord »*. Mais, le courrier nuance et alerte sur le fait qu'une partie des éoliennes sera implantée sur l'espace permanent (SETBA Morvan) *« dédié à l'entraînement au vol à très basse altitude de jour à une hauteur inférieure à 150 m »* et leur présence pourrait être une *« contrainte supplémentaire préjudiciable à la sécurité des vols et la réalisation de ces missions, compte tenu de l'étendue de l'emprise et de la hauteur importante des éoliennes ainsi que de leur faible visibilité, surtout dans des conditions météorologiques dégradées »*. Le courrier stipule qu'*« afin de ne pas dégrader la capacité des forces à réaliser ce type d'entraînement, et afin de préserver la sécurité des aéronefs y évoluant, l'implantation d'obstacle de grande hauteur n'est pas possible dans ces secteurs »*. En somme, les sites d'implantation et la nature des éoliennes respectent la législation, mais ne sont pas conseillés dans ce périmètre, par mesure de précaution. Enfin, quelques ajustements sont demandés par le ministère de la Défense, si le projet aboutit quand même, comme un balisage diurne et nocturne de même que *« des prescriptions d'alignements et de séparation angulaire requis actuellement en zone de coordination »*. Au vu de cela, RES tient à rappeler que *« les avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de l'armée ne sont pas uniquement consultatifs, mais sont des avis conformes. Si la zone d'implantation du projet mène à un avis défavorable de la part de ces institutions, alors le projet ne peut pas aboutir »*.

## Des accords

Si certaines voix s'élèvent contre le projet, d'autres y sont favorables. *« Les propriétaires terriens[2] des sites sont d'accord de même que la Préfecture, la Dreal, Nièvre Énergies (SIENN), la mairie de Saint-Laurent ainsi que celle de Saint-Quentin… Tout cela montre que le capital engagé et partagé est ancré dans le territoire. Il y a une véritable volonté de voir Vents de Loire exister »*. De leurs côtés, Peter Hazelzet et Quentin David se disent prêts à poursuivre les recours en justice jusqu'à ce que le projet soit abandonné : *« Nous irons jusqu'au bout… peu importe ce qu'il en coûte »*. Enfin, RES se dit *« ouvert aux discussions et se rend disponible pour toutes questions »*. Nathalie Liébard conclut : *« on a le sentiment de se battre contre Goliath, mais je n'abandonnerai pas ma commune et ne vais pas déménager car des éoliennes y sont placées »*. Le document de demande d'autorisation unique est consultable dans les mairies concernées par le projet.

CHLOÉ MONGET

(1) Altitude et hauteur minimale de sécurité radar /Altitude ou hauteur minimum de sécurité /Altitude d'arrivée en région terminale

(2) RES a transmis notre demande de contact auprès d'eux mais, à l'heure où cet article est publié, aucun n'est encore revenu vers nos services.


La commune de Saint-Andelain, avec au fond les éoliennes de Pougny.

## Repères

### Qui est RES ?

**Créée en 1981, l'entreprise est spécialisée dans les énergies renouvelables comme l'éolien et le photovoltaïque. RES est partie prenante dans de nombreux projets comme celui de King Mountain Wind Ranch aux États-Unis d'Amérique, l'un des plus grands parcs éoliens au monde.**

### Qui est Robin des mâts ?

**Cela fait 5 ans que l'association est engagée dans une lutte juridique contre le projet de RES Vents de Loire. Elle a été créée en 2016 pour défendre l'environnement dont les espaces naturels, le patrimoine bâti le cadre de vie ou encore les paysages. Elle se bat également pour l'identité paysagère, patrimoniale et naturelle (faune et flore) des communes de Saint-Laurent l'Abbaye, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour et des communes environnantes.**

## ► Agenda

### 04-26/09 Les pieds dans l'eau

« Les pieds dans l'eau » regroupe une dizaine d'événements gratuits dédiés à la découverte de l'eau sous toutes ses formes ainsi qu'à la biodiversité. Entre balades commentées, projections de film, démonstrations, les visiteurs pourront s'informer sur le castor et plus largement les habitants des rivières, le fonctionnement d'un cours d'eau, comment sont déterminées la qualité ou la santé d'un cours d'eau ou encore comment s'adapter aux inondations. Ces rendez-vous sont organisés par la région Bourgogne Franche Comté, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Communauté de Communes Les Bertranges, la Communauté de Communes Coeur de Loire, le Syndicat Mixte Yonne Beuvron, le Parc du Morvan et la ville de Nevers. Informations : 06 77 47 25 42 ; réservations : 03 86 69 69 06.

### 10/09 Renouvellement des peuplements de Douglas

Le Centre Régional de la Propriété Forestière organise une réunion d'information sur le thème du *« renouvellement des peuplements de Douglas, quand l'envisager et selon quelles méthodes ? »*, à partir de 13 h 30 le 10 septembre. Informations : 03 80 64 30 97 ou pauline.chachedegesnais@cnpf.fr

### 17/09 (Tannay) 23/09 (St-Pierre le Moutier) Préparer sa cessation d'activités

Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47 ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

### 18/09 Un samedi à la ferme à Gimouille

À partir de 10 h, la ferme Cadiot accueille les visiteurs pour une journée où ils pourront découvrir le matériel agricole, échanger avec les exploitants, gambader sur le marché de producteur (de 14 h à 18 h), voir une démonstration de chien de troupeau ainsi que se renseigner sur les formations et les métiers agricoles. Renseignements : 03 86 93 40 37.

### 10-12/09 Projection du film Douce France

À l'occasion du Festival des solutions écologiques de la Région, Le Sieen, en partenariat avec les associations Ni vu ni connu et Sceni qua non, propose une projection du film Douce France ( à Nannay le vendredi 10 septembre à 18h, à la Charité-sur-Loire le samedi 11 septembre à 20h, à Luzy dimanche 12 septembre à 18h). Le film met en lumière les témoignages des agriculteurs impactés par le projet de multiplexe et de loisirs EuropaCity dans le Val d'Oise. Chaque projection est suivie de 30 min environ de débat. Contact : Laure Baudin au 03 86 59 76 90.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

## ► Brèves

**FDSEA** Une commande groupée de GNR *«spéciale semis»*

Le 15 juin dernier, la FDSEA de l'Yonne proposait à ses adhérents de participer à une commande groupée de GNR *«spéciale moissons»*. Avec un volume de près de 500 000 litres, l'opération a été couronnée de succès.
À l'approche de la période des semis, la FDSEA de l'Yonne a décidé d'organiser un nouvel appel d'offres *«gros volumes»*, le lundi 13 septembre 2021 et invite l'ensemble de ses adhérents à passer commande pour cette date. En effet, comme toujours, plus les volumes sont importants, meilleurs sont les prix. Pour plus d'informations, contacter Véronique Léger au 03 86 49 48 20.

**Chasse** Le calendrier de la campagne 2021-2022

Pour la campagne 2021-2022, la période de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée au dimanche 19 septembre 2021, à 8 heures, au lundi 28 février 2022, à 17 heures.
Pour les petits gibiers (faisan commun, vénéré, perdrix grise et rouge), la chasse est ouverte du 19 septembre 2021 au 31 janvier 2022. Et du 19 septembre 2021 au 20 novembre 2021 pour le lièvre d'Europe.
Quant aux chevreuils cerfs sika, daims et mouflons, la chasse est possible entre le 19 septembre 2021 et le 28 février 2022, à l'approche individuellement ou en battue.
Le cerf élaphe peut être chassé à l'approche individuellement du 19 septembre 2021 au 28 février 2022 et en battue du 17 octobre 2021 au 28 février 2022.
Enfin, la chasse au sanglier à l'approche individuellement ou en battue est possible depuis le 15 août 2021 et ce jusqu'au 31 mars 2022.
À noter que le pigeon voyageur n'est pas un gibier, il est protégé par la loi.

Asylra

# Régis Pierron prend sa retraite

Après huit années à la présidence de l'Asylra, Régis Pierron laisse sa place. Une assemblée générale extraordinaire a été organisée le mercredi 25 août à Appoigny pour renouveler le conseil d'administration de l'Asylra.



Régis Pierron (à droite, aux côtés de Paul Balacey) laisse sa place à la présidence de l'Asylra après huit années de bons et loyaux services.

Née en 1974 du regroupement de tous les syndicats laitiers cantonaux de l'Yonne, l'Asylra représentait les producteurs qui livraient la fromagerie Paul Renard de Flogny.

À l'époque, les premiers tanks à lait étaient installés dans les fermes et l'Asylra, en partenariat avec la laiterie, avait fondé la Sodétaf pour aider les agriculteurs à se moderniser.
47 ans plus tard, la Sodétaf existe toujours et regroupe 115 producteurs répartis sur l'Yonne, le Loiret, la Nièvre, le Cher, la Haute-Marne et le nord de la Côte-d'Or.
La Sodétaf est gérée par le président de l'Asylra et permet aux producteurs de louer des tanks et d'en assurer l'entretien grâce à un technicien.

### Le conseil d'administration renouvelé

L'assemblée générale extraordinaire convoquée le mercredi 25 août à Appoigny a permis de renouveler le conseil d'administration qui désignera le nouveau gérant de la Sodétaf pour les années à venir. À cette occasion, Paul Balacey, fondateur de l'Asylra avait été invité et a présenté une rétrospective de l'histoire laitière de l'Yonne.

Avec la déprise laitière que connaît notre département et l'agrandissement de la zone géographique de location des tanks pour la Sodétaf, l'Asylra va devoir renouveler ses statuts pour s'adapter au paysage laitier actuel.

Si historiquement, elle était composée de producteurs Paul Renard uniquement, la fermeture de l'usine et la répartition des producteurs entre plusieurs laiteries a changé la donne. C'est ainsi que le conseil d'administration est scindé en deux parties : les producteurs Savencia (qui ont racheté le groupe Bongrain propriétaire de l'usine Paul Renard) et la laiterie Saint-Denis-de-l'hôtel qui embouteille le lait *«c'est qui le patron ?»*

Ce nouveau conseil d'administration est ainsi composé de Kamel Ferrag, Fabienne Rouyer, Jacky Loy, Henry Ragon, Olivier Legrand et Valentin Baudoin. Ils vont avoir la mission de rénover les statuts pour assurer la continuité de la Sodétaf, une structure inédite en France, qui satisfait pleinement ses adhérents.

MARIANNE RANQUE

Viticulture

# L'estivale du domaine Davenne

Pour la sixième année consécutive, le domaine Clotilde Davenne organisait le 15 août, la fête du domaine des Temps perdus, à Préhy. Cet événement est l'occasion chaque année de retrouver ses clients autour d'un repas ou d'un bon verre de vin.



Des dégustations ont eu lieu au domaine Clotilde Davenne, à Préhy, le dimanche 15 août 2021.

À l'occasion de l'estivale du domaine Clotilde Davenne, 200 visiteurs étaient présents. Si la fête ne durait qu'une seule journée à la place d'un week-end entier traditionnellement à l'Ascension (la date a été décalée par rapport aux années précédentes à cause de la crise sanitaire), les amateurs de bonne chère étaient heureux de retrouver leurs habitudes et de participer à des dégustations de différents millésimes. Les exposants aussi étaient ravis de leur journée. Une dizaine avait répondu présent pour promouvoir des savoir-faire artisanaux, des métiers de bouche et des métiers d'art. Les balades en trottinette électrique ont remporté un grand succès tout comme la salle de jeux autour des sens qui a beaucoup plu. La prochaine édition aura lieu les samedi et dimanche du week-end de l'Ascension 2022, une date à noter dans les agendas.

FLORENCE CAMPENON

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Chambre d'agriculture

# Des points d'accompagnement collectifs

La crise sanitaire a suscité de nombreuses vocations très en vogue dans l'Yonne. Les demandes d'information ont tellement afflué après le deuxième confinement que la Chambre d'agriculture d'Auxerre a dû ouvrir des points d'accompagnement collectifs.



Poires passe crassane plantées en 1966 sur le domaine.



Pauline Raout sur son exploitation du Clos de Rochy, à Dicy.

Mis en place en début d'année 2021 pour faire face à une forte sollicitation, les points d'accompagnement de la Chambre d'agriculture de l'Yonne sont devenus collectifs. Toutes les cinq semaines, ils sont animés par un conseiller et durent pendant une demi-journée. Quatre à cinq porteurs de projets sont accueillis pour échanger sur leurs expériences et présenter leur initiative. Un expert leur transmet de l'information et s'imprègne des différentes propositions en les triant selon leurs critères d'avancement. Des entretiens individuels sont ensuite organisés pour comprendre les motivations de chacun et apporter un peu de recul.

*«Ces rencontres sont ouvertes à tous ceux qui veulent créer leur entreprise, peu importe l'âge et la formation initiale. Ce processus est en phase d'expérimentation. Nous proposons aux futurs chefs d'entreprise de faire un point sur leur étude de marché, de prendre de la hauteur et d'analyser leur vision globale»*, explique Nicolas Mullenbach, conseiller à la Chambre d'agriculture d'Auxerre. *«Ensuite, nous adaptons notre aide en fonction des profils, s'ils ont déjà du foncier ou pas, la nature de leur future exploitation… Ce sont souvent des personnes en reconversion professionnelle originaires ou non du département. Le maraîchage est l'activité agricole la plus accessible et souvent la plus représentée»*.

Les personnes accueillies ont des profils assez variés et viennent d'horizons différents. La moyenne d'âge est très large et se situe entre 20 et 50 ans.

## 180 porteurs de projets depuis de début de l'année

*«Depuis un an et demi, nous avons reçu beaucoup de porteurs de projets dans tous les domaines : 180 en 2019, 243 en 2020 et 180 depuis le début de l'année. Beaucoup de personnes ont quitté les grandes villes et une vie citadine pour venir vivre au vert dans l'Yonne. De futurs éleveurs, maraîchers, arboriculteurs ou cultivateurs de plantes médicinales»*, indique Nathalie Adnet, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *«Nous aidons ces entrepreneurs à se projeter dans leur vie future, à évoquer une installation dans de bonnes conditions. La notion économique disparaît au profit de la qualité de vie. Les projets sont souvent individuels, mais fragiles et prenants, ce dont les créateurs d'entreprise n'ont pas toujours conscience. Ce sont entre 40 et 45 % des potentielles créations qui sont finalement concrétisées. Le plus compliqué est d'avoir une base de foncier, lorsque ce n'est pas le cas nous avons une pépinière, des espaces tests sur lesquels les futurs producteurs peuvent s'entraîner»* continue Nathalie Adnet.

## Création ou reprise de l'exploitation familiale

Les deux cas de figure ont été remarqués dans l'Yonne. Pour Pauline Raout, exploitante à Dicy, un dilemme se posait : *«Mon frère a repris l'exploitation familiale il y a quelques années. Malheureusement, tout gérer lui paraissait impossible et la partie arboricole allait rester sans repreneur faute de temps. Je trouvais dommage que les arbres fruitiers plantés par mon grand-père dans les années cinquante soient voués à l'abandon»*, confie-t-elle. *«Nous avons un bon terrain, des fruits goûteux sur 15 hectares de vergers convertis en bio depuis 1985. Les bons fruits français deviennent rares et il m'était difficile d'admettre que cette pépite familiale ne serait plus valorisée. J'ai donc décidé de rejoindre la ferme de mon enfance. J'ai alors pris contact avec la Chambre d'agriculture, rencontré d'autres futurs agriculteurs et entrepris les démarches pour entrer en formation»*, se souvient Pauline Raout.

Aujourd'hui et malgré une saison compliquée, elle produit des pommes et des poires à croquer ou à jus, des pommes à cidre et des vinaigres. Ces produits sont vendus en boutique à la ferme, dans les magasins bios, à Rungis ou en drive fermier.

## Adopter une meilleure qualité de vie

La Covid-19 aura suscité une vague de retour aux racines campagnardes. Une meilleure qualité de vie, un mieux-être, une meilleure nourriture, le télétravail et internet facilitant la vie en province, tous ces éléments ont été déclencheurs d'une remise en question des fondamentaux. Construire un projet en limitant son empreinte carbone et la consommation d'eau, en privilégiant les circuits courts et en limitant le transport pour préserver la planète est la motivation principale du maraîchage. *«On a souvent remarqué chez les nouveaux agriculteurs un bon niveau de formation et de fortes convictions sur la qualité de vie et la nourriture saine, une génération plus écolo en somme»*, précise Nathalie Adnet.

FLORENCE CAMPENON

## ▸ Agenda

### 07/09 Formation à l'utilisation du Tesa

Une matinée pour apprendre à faire fonctionner et à maîtriser le Tesa (titre emploi simplifié agricole) avec la nouvelle convention collective nationale est organisée dans la salle du BIVB à Chablis. Pour ceux qui préfèrent sous-traiter cette opération incluant la DPAE (déclaration préalable d'embauche), les bulletins de salaire et les documents de fin de contrat (certificat de travail, attestation pôle emploi, solde de tout compte et portabilité de la prévoyance), la FDSEA est là pour vous aider. Contact : 03 86 49 48 10 ou par e-mail : fdsea.yonne@fdsea89.fr pour obtenir un bulletin d'inscription.

### 09/09 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 9 septembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Ces permanences ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat…). C'est Laëtitia Clerc, la juriste de la FDSEA, qui sera présente. Elle sera accompagnée de Claire Toussaint, d'AVE 89, qui sondera les viticulteurs sur leur besoin en main-d'œuvre pour les vendanges. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.



Cornichons

# Une récolte désastreuse

**Cette année, la récolte de cornichons est catastrophique pour la Maison Marc, basée à Chemilly-sur-Yonne. C'est malheureusement le sentiment de beaucoup d'agriculteurs. En cause, encore une fois, la météo qui n'a pas été au rendez-vous dans le département, comme sur l'ensemble du territoire français.**





La récolte des cornichons a eu lieu durant l'été, entre le 16 juillet et début septembre.

Henri Jeannequin (à gauche) et son père Florent, propriétaires et gérants de la Maison Marc.

Le cornichon demande beaucoup d'ensoleillement, de la chaleur et de l'eau. Or, cette année, peu de journées ont été ensoleillées et les nuits ont été froides. La météo a vraiment été le point le plus critique pour mener à bien la cueillette de l'emblématique condiment de la Maison Marc, basée à Chemilly-sur-Yonne. Une déception qui amène la famille Jeannequin à rebondir en se diversifiant pour gérer au mieux les caprices de la nature. *«C'est la première fois en 30 ans que j'assiste à une saison comme celle-ci»*, assure Henri Jeannequin, le gérant de l'entreprise. *«Une saison très difficile, catastrophique même. Le soleil a beaucoup manqué à nos plantations ce qui a engendré un nombre de fleurs insuffisant»*.

Et s'il n'y a pas de fleur, il n'y a pas de cornichon. *«Nous avions pourtant bien préparé notre saison. L'année dernière avec la crise sanitaire, nous avions moins planté, car nous avions un souci de main-d'œuvre. Les personnels avaient peur de contracter le virus. Cette année, nous avons semé 15 hectares de cornichons et embauché une cinquantaine de saisonniers. Malheureusement, nous allons en ramasser deux fois et demie moins qu'une année normale»*, analyse-t-il.

## Une production 100 % française

À Chemilly-sur-Yonne, la Maison Marc produit des cornichons en culture raisonnée sans pesticide ni herbicide. Ils sont soit fins soit extra-fins pour garantir une belle qualité gustative. La récolte s'étend traditionnellement de juillet à début septembre.

Cette année, les fruits n'ont été mûrs qu'à partir du 16 juillet et la cueillette se termine en ce moment. Les recettes élaborées par l'entreprise dépendent du calibre des précieux sésames et se déclinent en de nombreux parfums : façon bourguignonne, au vinaigre d'Orléans, aigre-doux, malossol, piment d'oiseau… Ces mets d'exception sont à retrouver sur les tables des restaurateurs et de l'Élysée, dans la cuisine des bateaux de croisière, dans les épiceries fines ou les corners des bouchers-charcutiers soit environ deux mille points de vente sur le territoire national et une quinzaine de pays à travers le monde. Les investissements étant très onéreux pour trier et mettre les cornichons en bocaux, Henri Jeannequin a choisi de produire d'autres légumes à récolter à d'autres périodes de l'année pour ne pas encombrer les machines. Ainsi s'étalent sur l'année des cultures d'asperges, de courgettes, de courgettes jaunes, de butternuts, de tomates, de poireaux ou encore de carottes, qu'il transforme ensuite en de délicieux veloutés ou en soupes. Comme les idées de diversification ne manquent pas, il développe actuellement une gamme de tartinades qui sera bientôt mise sur le marché. *«Multiplier les productions permet de diminuer les risques et d'exploiter au maximum l'outil de production»*, conclut Henri Jeannequin.

FLORENCE CAMPENON

Pisciculture

# Crisenon, une institution depuis 1976

**Créée par Roger Bourreau il y a 45 ans, la ferme aquacole la plus importante de l'Yonne est devenue au fil des années un lieu incontournable pour l'élevage de la truite et la pêche à la ligne.**



Guillaume Baudry, propriétaire et gérant de la ferme aquacole de Crisenon.



Les bassins de la ferme aquacole de Crisenon où sont élevés truites et ombles de fontaine.

C'est en 2015 qu'Audrey Septier et Guillaume Baudry ont repris la ferme aquacole de Crisenon (commune de Prégilbert). Cette dernière, inactive depuis deux ans, était vide de toute truite. Il a fallu aux nouveaux propriétaires recréer l'élevage de bout en bout et c'est grâce à cette remise en fonction totale qu'ils ont pu de suite passer la ferme en agriculture biologique. Une activité rare voilà quarante ans mais qui s'est beaucoup démocratisée depuis.

Les éleveurs achètent les œufs qui, après éclosion, deviennent alevins et truites. Les poissons d'élevage sont répartis par taille au fur et à mesure de leur croissance dans une vingtaine de bassins tandis que les truites destinées à la pêche occupent trois autres bassins. *«Plus le poisson est gros et plus le bassin est grand. Ceux-ci représentent 1 500 m² sur une surface totale de 6 000 m². Environ 100 000 individus grandissent ici chaque année, truites et ombles de fontaine confondus»*, explique Guillaume Baudry. *«Le label bio nous impose de travailler de manière naturelle en nourrissant les salmonidés deux fois par jour avec des farines de poisson issues de pêches durables et des farines végétales bios, les farines d'insectes bios ne sont pas encore commercialisées mais nous les attendons. Nous sommes au plus près de ce qu'ils trouveraient en milieu naturel. Nous devons aussi respecter le quota de 25 kg de truites au m³. L'élevage biologique est surtout dans l'état d'esprit, dans la manière de produire afin d'obtenir un produit fini de belle qualité nutritive»*.

## Un site naturel exceptionnel

La ferme aquacole de Crisenon possède de nombreux atouts. Outre l'endroit agréable et verdoyant, elle est construite sur une source souterraine *«le Crisenon»*. L'eau est de grande qualité et reste à la même température de 12 °C toute l'année. C'est un bel outil de travail pour un aquaculteur. Lors des dernières canicules, elle a atteint 14 °C sans jamais les dépasser. Les truites ont l'eau et l'oxygène nécessaires à leur développement puisque le débit moyen est de 400 litres par seconde. *«Des poissons élevés dans un milieu naturel avec une alimentation naturelle, c'est aujourd'hui ce que recherche le consommateur. Le retour au local bourguignon et bio est essentiel pour chacun. Nous savons ce que nous mangeons et dans quelles conditions l'animal est élevé et transformé»*, confie Guillaume Baudry. *«Les salmonidés ont entre 12 et 14 mois lorsque nous décidons de leur transformation. Ces petits formats sont destinés aux restaurateurs, 90 % de notre clientèle. Environ 40 % atteignent 2 ans et 2 kg, celles-ci sont destinées à l'élaboration de la truite fumée, plus elles sont grosses et plus elles sont faciles à travailler»*.

La qualité de l'eau, l'alimentation, les méthodes d'élevage font que les produits finis sont excellents. Sur place, les poissons sont vidés et les filets sont levés, le caviar est extrait et vendu de fin novembre à fin juin. Le fumage et les rillettes sont sous-traités au Borvo à Chemilly-sur-Yonne.

La pisciculture de Crisenon est ouverte toute l'année et propose de la vente directe aux consommateurs. Les produits se retrouvent sur les tables des restaurateurs, dans les magasins bios, les Amap et dans quelques grandes surfaces. 10 000 visiteurs viennent chaque année profiter de la pêche à la ligne.

FLORENCE CAMPENON

Herd-Book charolais

# Changements pour le Concours national des veaux

Dans la lignée des éléments d'évolution (détaillés dans le n° 1637), le Herd-Book Charolais a décidé de modifier le concours national veaux qui aura lieu le 9 septembre prochain à l'Agropole du Marault (Magny-Cours).



Photo : Herd-Book Charolais

La dernière fois que le Marault a accueilli les deux concours remonte à 2017. Ici, l'édition de l'an dernier.

« *Cette décision s'inscrit dans notre projet stratégique, pour la période 2020-2025, de changement et d'adaptation face aux demandes recueillies auprès de nos adhérents. Le président Fédération des concours ou encore les organisateurs du concours de Charolles ont été mis dans la boucle pour engager une réflexion collégiale et collaborative* » souligne Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais. Au cœur du sujet, la nouvelle segmentation du concours des concours reconnus HBC qui débutera par le concours national veaux le 9 septembre prochain.

## S'ajuster pour attirer

Ainsi seront ajoutés, en plus de la catégorie Grands Raceurs, la catégorie Sélection Bien naître (avec des critères de sélection : IFNAIS (Père + Mère)/2 > = 95 et ISU > = à 100) et le Trophée Viande. « *Nous voulons montrer que tel ou tel animal peut être un bon investissement génétiquement parlant, en fonction de ce que l'on veut en faire. Il faut revenir à des fondamentaux et arrêter de penser qu'une bête en sur-soin a de meilleures chances de gagner. Nous voulons nous adapter aux besoins et aux demandes des éleveurs en proposant une nouvelle approche* » insiste Sébastien Cluzel.

## Montrer la diversité

Avec l'ajout de ces catégories, le Herd-Book Charolais cherche à mettre l'accent sur : « *la diversité de la race, avec des animaux qui autrefois n'auraient pas forcément été primés, mais qui ont des qualités génétiques indéniables. L'ajout de catégories est bénéfique pour tout le monde, car plus il y en a, plus il y a d'animaux primés, et de facto plus de valorisation… Enfin, une plus grande partie d'éleveurs est représentée, ce qui ouvre le champ des possibles notamment avec l'arrivée de nouveaux participants* ». Il avertit tout de même qu'il faut attendre « *un ou deux ans avant de voir l'engouement des éleveurs pour ces ajouts* ».

## L'honneur

Afin de promouvoir jusqu'au bout ce système revu, trois Supers Prix d'Honneur seront remis en 2021 à la Finale de Moulins : Grands Raceurs Veaux de l'année (naissance entre décembre et avril), Grands Raceurs Veaux d'Automne (début août à fin avril) et Sélection Bien naître Veaux de l'année (naissance entre décembre et avril). « *Ces prix montrent que les nouvelles catégories sont aussi prestigieuses que les autres et que la génétique est un investissement des plus rentables pour obtenir une belle qualité ; malheureusement elle est parfois mise de côté alors qu'elle a montré ses preuves* ».

## Virtuellement parlant

« *À cause de la crise sanitaire, de nombreux événements ont été annulés provoquant un manque de lien entre éleveurs. Cette une période qui a aussi permis l'accélération d'évolutions comme les ventes en ligne* ». Sébastien Cluzel martèle que « *les concours sont une vitrine qu'il faut utiliser sur les réseaux sociaux afin de promouvoir la race. La portée de ces canaux est internationale et peut potentiellement apporter des acheteurs étrangers* ». Il complète : « *Le Herd-Book Charolais est là pour accompagner les éleveurs dans l'utilisation des nouveaux outils, comme les photos ou les vidéos, qui sont incontournables aujourd'hui. Leur impact est fort et dans les deux cas, elles doivent être représentatives de l'animal. La position de ce dernier ou encore l'arrière-plan sont des éléments auxquels nous devons faire attention pour rendre compte de la réalité d'un Charolais, sur une annonce par exemple* ». Il conclut : « *Néanmoins, la tenue d'événements comme les Concours nationaux veaux et adultes, sont indispensables pour maintenir les relations entre les éleveurs et pour l'image que nous souhaitons véhiculer* ».

Le rendez-vous est fixé à l'Agropole du Marault à Magny-Cours, le 9 septembre pour le Concours national veaux et le 19 septembre pour le Concours national Adultes (masque et pass sanitaire obligatoires pour les deux dates).

CHLOÉ MONGET



Sébastien Cluzel, président du Herd-Book Charolais rappelle qu'il s'agit de la race numéro 1 à l'export et qu'elle offre des signes de qualité forts : IGP Charolais de Bourgogne, AOC Boeuf de Charolles et 3 Labels Rouge dédiés.

### Dans le détail

**Le Concours national veaux regroupe cette année 263 animaux inscrits, dont 197 mâles et 66 femelles issus de 88 élevages différents - sur 22 départements. Deux nouveaux prix d'honneur seront remis : Prix d'honneur Veaux Catégorie Sélection Bien Naître et le Prix d'honneur Veaux Automne Catégorie Sélection Bien Naître. De son côté, le concours national adultes rassemble 190 animaux, dont 96 mâles et 94 femelles provenant de 76 élevages différents (sur 19 départements).**
**Pour la vente nationale aux enchères, un nouveau mode de recrutement a été mis en place avec une présélection réalisée par l'ensemble des experts raciaux HBC dans toute la France. Puis un comité de sélection a procédé à un autre tri pour sélectionner les 30 meilleurs parmi tous les candidats. La vente sera coanimée par la Sicafome et le Herd-Book Charolais, une vente live est aussi mis en place (inscription au minimum 48 heures avant le début de la vente). Mise à prix minimum 3 000 euros, enchères par tranche de 100 euros.**

### Infos pratiques

**À l'Agropole du Marault, 58 470 Magny-Cours.**
**Jeudi 9 septembre : Concours Nationaux Veaux**
**8 heures à 10 h 30 : Jugements des sections veaux**
**10 h 30 – 12 h 30 : Jugements des prix d'Honneur**
**12 h 30 – 13 h 30 : Jugements des prix d'ensemble**
**13 h 30 – 14 heures : Trophée AJEC**
**14 h 30 : Défilé de la vente nationale**
**15 h 30 : Début de la vente nationale**
**Vendredi 10 septembre : Concours Nationaux Adultes**
**9 heures – 13 heures : Jugements des sections**
**13 h 30 – 15 h 30 : Jugements des prix spéciaux**
**15 h 30 – 18 h 30 : Jugements des prix de Championnat**
**Le pass sanitaire et le port du masque sont obligatoires pour l'accès aux événements.**

Machinisme

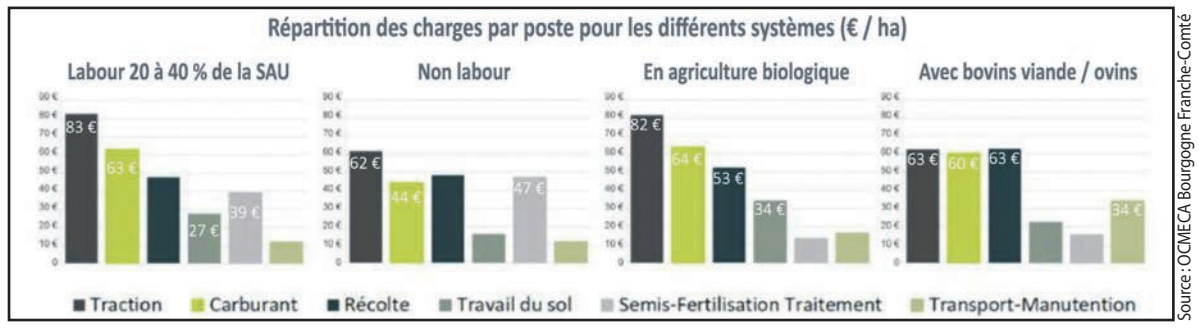
# La mécanisation des grandes cultures en zone intermédiaire passée en revue

L'Observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et la fédération régionale des Cuma livrent une étude intéressante sur les charges de mécanisation des exploitations en grandes cultures à faible potentiel. Les nécessités d'adaptation se font ressentir.

| OCMECA Bourgogne-Franche-Comté | GC et faible potentiel 2007 | | | GC et faible potentiel 2019 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | cas-type | 50 % de l'effectif entre et | | cas-type | 50 % de l'effectif entre et |
| **Charges de mécanisation** | **182 € / ha** | 188 à 219 | ↗ | **247 € / ha** | 223 à 252 |
| | | | 36 % | | |
| en % du produit brut | 19,7 % | 18 à 22 | ↗ | 22,3 % | 20 à 27 |
| | | | - 2,6 | | |
| Produit brut + aides (références 2019) | 1 059 € / ha | 1 011 à 1 159 | = | 1 104 € / ha | 991 à 1 201 |
| | | | 4 % | | |

Source : OCMECA Bourgogne Franche-Comté

**Ce tableau présente l'évolution des charges de mécanisation dans les exploitations de grandes cultures à faible potentiel, entre 2007 et 2019. Ces charges représentaient près de 20 % du produit brut en 2007, et plus de 22 % en 2019.**



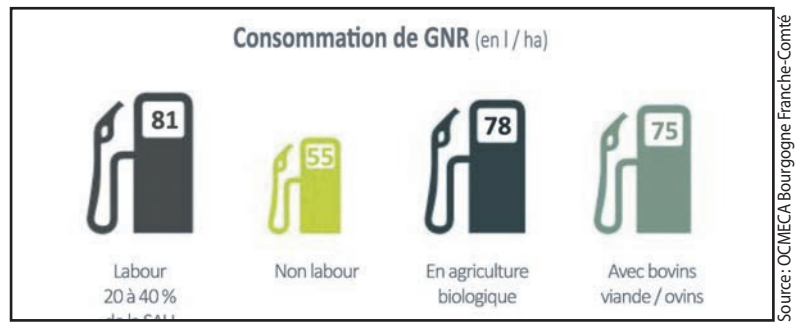

Source : OCMECA Bourgogne Franche-Comté

**Traction, carburant et récoltes figurent parmi les principales charges de mécanisation.**

Depuis 1995, il existe un observatoire régional des charges de mécanisation en agriculture. Sur la période 2020-2021, ce sont les systèmes d'exploitation en grandes cultures à faible potentiel, situés sur les plateaux de Bourgogne, en zone dite intermédiaire, qui ont fait l'objet d'une étude plus fine de ces charges les concernant. Une étude menée par la fédération des Cuma de Bourgogne Franche-Comté. Le fait de s'intéresser plus particulièrement à ces systèmes n'est pas dû au hasard : ils ont particulièrement souffert de la réforme de la Pac de 2013 et sont en recherche de solutions d'adaptation. Ces types d'exploitations ont vu, ces dernières années, leur surface moyenne augmenter, avec des assolements qui comprennent jusqu'à sept cultures et marquées notamment par des associations « céréales + légumineuses » de plus en plus fréquentes. Les rotations plus diversifiées et complexes rendent plus difficiles l'optimisation des matériels. De manière générale, les charges de mécanisation ont augmenté de plus de 30 % depuis 2007. On va de +21 % pour le poste carburant à +80 % pour celui concernant les semis, la fertilisation et le traitement. Il faut aussi prendre en compte l'augmentation globale constatée sur l'ensemble des matériels, en lien avec des technologies nouvelles imposées par la réglementation (normes antipollution) et avec les progrès techniques (guidage des tracteurs par GPS, coupure de tronçons sur les pulvérisateurs…) Entre 2007 et 2019, cette augmentation-là est de l'ordre de 20 %.

## Visages divers

Dans ce contexte général, les systèmes d'exploitation en grandes cultures en zone intermédiaire qui ont fait l'objet de l'étude menée par la Fédération régionale des Cuma présentent des visages divers, du point de vue de la mécanisation. Il apparaît que les systèmes conventionnels en semis direct présentent le niveau de charges de mécanisation le plus faible (231 euros/ha), soit une réduction de près de 15 % par rapport aux systèmes conventionnels conservant une part de labour. Mais ce sont les systèmes en agriculture biologique qui offrent le meilleur ratio d'efficacité : leur niveau de charges plus élevé est compensé par un niveau d'association « produit brut + aides » lui aussi plus élevé. Quel que soit le système, traction, récolte et carburant restent les principaux postes de charges. Ils représentent 72 % du total des charges de mécanisation.




Source : OCMECA Bourgogne Franche-Comté

**En fonction du système cultural adopté, les consommations de carburant varient dans des proportions importantes.**

## Impact des conversions bio

Si l'on prend en compte le critère de vétusté pour passer en revue l'état de la mécanisation dans ces systèmes de grandes cultures, on constate que les exploitations bios ont investi deux fois plus, ce qui s'explique notamment par les conversions récentes et la nécessité de s'équiper avec des matériels plus spécifiques. Néanmoins, ces exploitations restent moins consommatrices de matériel. Parmi les exploitations qui ont le moins investi ces trois dernières années, et dont le parc matériel est le plus vieillissant, figurent celles comprenant un atelier d'élevage. En charges de traction, le niveau le plus élevé est celui observé pour les exploitations pratiquant le labour sur 20 à 40 % de la SAU (83 euros/ha) alors qu'il n'est que de 62 euros pour le non-labour. Le poste carburant est le plus élevé en agriculture biologique (64 euros/ha) contre seulement 44 euros en non-labour. Sur le poste semis-fertilisation-traitement, la palme revient logiquement à l'agriculture biologique (8 euros/ha) alors que le niveau de charges atteint 47 euros en non-labour.

## La solution du collectif

Dans les systèmes agricoles étudiés ici, les travaux par tiers restent très minoritaires (moins de 5 % des charges totales). Il pourrait être bénéfique, néanmoins, dans un contexte économique difficile, d'y avoir plus recours. L'investissement collectif dans le matériel présente l'avantage de limiter l'agrandissement de son parc tout en développant une dynamique de groupes utile pour l'adaptation à venir des zones intermédiaires. Cet investissement collectif ne permet pas tout le temps de travailler à un coût inférieur mais il est un moyen de partager le risque et d'éviter des erreurs d'investissement.

Les postes traction, carburant et travail du sol sont plus élevés dans les exploitations qui labourent une partie de leur surface. Le poste de travail du sol est davantage impacté en agriculture biologique par la présence récente d'outils de désherbage mécanique. La puissance de traction nécessaire en fonction du système cultural adopté varie de 1,9 cheval/ha pour du labour conservé sur 20 à 40 % de la SAU à seulement 1,6 cheval/ha pour le non-labour. Le temps d'utilisation de cette traction évolue de 4,2 heures/ha en non-labour à 8,5 heures en système avec bovin viande ou ovins. La consommation de Gazole non routier (GNR) passe de 55 litres/ha en non-labour à 81 litres en labours sur 20 à 40 % de la SAU.

**Berty Robert**

## Immatriculations régionales de tracteurs

**En 2020 en Bourgogne Franche-Comté, le recul des immatriculations de tracteurs a été plus marqué qu'au plan national (-12,3 % contre -8 %). On constate néanmoins de fortes variabilités : la baisse a atteint 17,8 % en Haute-Saône alors qu'elle s'est limitée à 4,8 % dans l'Yonne. La Saône-et-Loire a affiché -8 % mais reste le département qui comptabilise le plus d'immatriculations en BFC (22 % du total). Du côté des Cuma régionales, en 2019, elles ont investi près de 26 millions d'euros en matériels. La récolte reste le premier poste d'investissement (26 %) devant la fertilisation et la traction (14 % chacune).**



# Quand le binage conditionne

Recourir au binage sur céréales implique inévitablement une réflexion sur les interrangs, les systèmes de guidage ne résolvant pas tout. L'adéquation des largeurs de travail reste prégnante et le semis dissocié du travail du sol revient sur le devant de la scène.



Horsch

**Chez Horsch, le semoir Serto SC (12 m) et le tout récent Taro SL (6 m) sont proposés avec des interrangs de 12,5 ou 15 cm ; soit 25 ou 30 cm en ne délivrant la semence qu'à une seule rangée d'éléments semeurs. La rigidité latérale de ces derniers est présentée comme un argument important pour garantir le respect de l'interrang.**



Garford

**Même s'il existe des bineuses capables de concilier une différence de largeur avec le semoir (ici une combinaison Garford frontale et arrière triple, avec autant de caméras), la précision des GPS RTK reste trop aléatoire sur céréales et les contraintes économiques plaident pour maintenir la règle *«largeur de semis = largeur de binage»*.**

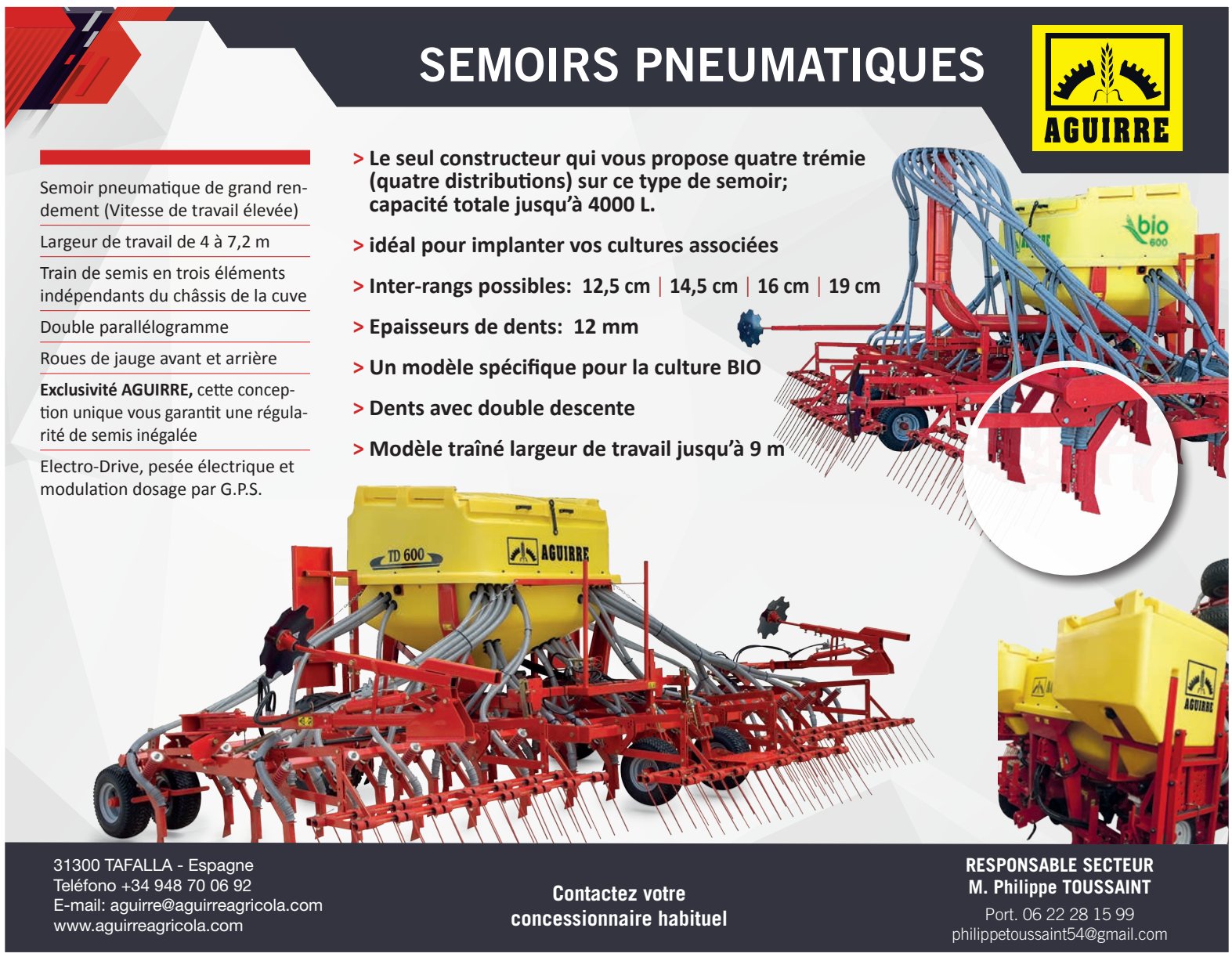
Plusieurs facteurs favorisent le recours au binage sur céréales : l'agriculture biologique, la lutte contre les résistance aux herbicides, la réduction de l'IFT (-0,5 par désherbage mécanique) ou encore le confort des nouvelles technologies de guidage. *«La principale problématique en céréales d'hiver, c'est la météo : l'efficacité d'une herse étrille est limitée en raison du faible nombre de jours disponibles. D'où l'intérêt de recourir au binage, qui se révèle d'autant plus intéressant pour minéraliser l'azote dans les systèmes en bio»*, rappelle David Roy, coordinateur technique d'Agrobio35. Mais il faudra veiller à ne pas endommager le système racinaire. « Les céréales y sont sensibles. Pour une culture à 15 cm, on retiendra généralement un soc de 80 mm », ajoute le spécialiste.

## Le guidage RTK ne résout pas tout

Se pose alors la question de faire correspondre le nombre de rangs du semoir avec celui de la bineuse. *«Je maintiens cette préconisation. Le guidage RTK ne suffit toujours pas à concilier des matériels de différente largeur»*, assure David Roy, comme plusieurs acteurs que nous avons interrogés. Malgré sa répétabilité dans le temps, la précision du signal RTK implique encore le maintien d'une distance de sécurité trop importante vis-à-vis de la culture. *«Aucun GPS n'est capable de positionner la bineuse à 3 cm des rangs dans mon secteur où l'on trouve de nombreux dévers et des lisières de forêts… Certains clients paramètrent leur largeur de travail avec un ou deux centimètres de plus pour avoir une marge en cas de décalage d'un passage à l'autre»*, précise Luc Jeannerot, distributeur des bineuses Phenix et Hatzenbichler dans le Nord-Est de la France. *«Attention aux semoirs à deux rangées d'éléments très espacées, même sur le plat»*, prévient aussi David Guy, le directeur de la marque Sky. La longueur des supports des éléments semeurs, qui offre un dégagement appréciable en présence de débris végétaux, sera pénalisante si le semoir travaille en crabe dans les pentes (l'écartement entre les rangs est alors affecté). Il existe toutefois une parade relativement onéreuse, qui consiste à adapter un disque de guidage et un second récepteur RTK dédiés au semoir.

## Les interrangs larges en question

Dans le secteur couvert par Luc Jeannerot, certains semoirs à dents, tels que l'Aguirre porté de 7,20 m, permettent un binage de précision en coupant un rang sur deux. Et s'ils ont initialement été acquis pour implanter rapidement les couverts végétaux en été, les Horsch Avatar 12.25 SD (12 m) et Amazone Condor (12 et 15 m) font aujourd'hui le bonheur des



# le choix du semoir à céréales

agriculteurs du secteur confrontés à des vulpins résistants aux herbicides : la grande largeur et l'interrang de 25 cm s'accordent parfaitement avec les bineuses de 6 et 7,50 m.

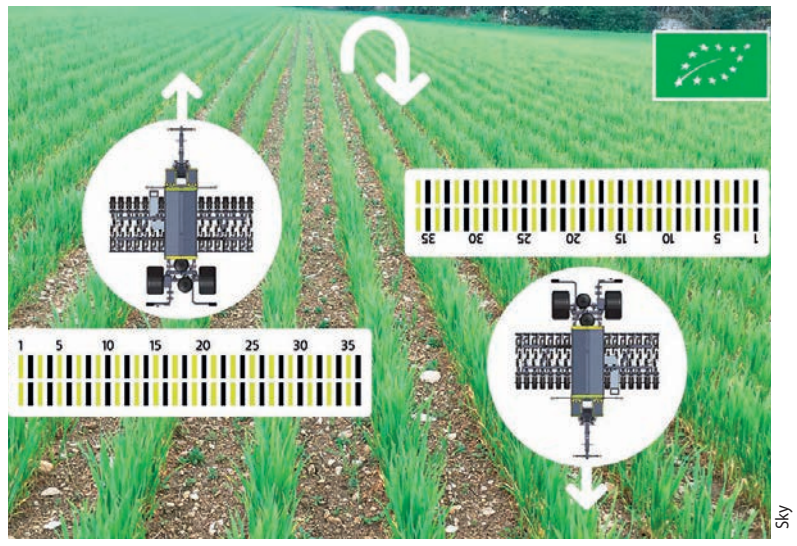
*«On sait biner du lin à 12,5 cm sur le plateau du Neubourg, mais dans des zones moins avantageuses, je conseille aujourd'hui un minimum de 16,67 cm»*, note Mathias Bounon, dirigeant de Phenix Agrosystem. Certains agriculteurs optent pour des écartements larges, supérieurs à 25 cm, malgré leur impact sur le rendement de la culture, la moindre interception lumineuse pénalisant alors le nombre d'épis par mètre carré.

Mais fermer un rang sur deux avec des semoirs à 15 ou 16,7 cm d'écartement est jugé risqué par David Roy : *«A 30 cm ou plus, il faudra obligatoirement réussir à passer au bon moment, sinon les adventices garderont trop longtemps leur accès à la lumière»*. Pour Luc Jeannerot, qui intervient dans une zone à faible potentiel où la préparation se veut la plus économique possible, *«le bon vieux Nodet GC reste une alternative pour implanter la céréale à 25 cm en fermant un rang sur deux»*.

## Retour au semis décomposé

Dans le croissant argilo-calcaire qui s'étend du Poitou-Charentes aux Ardennes, où les rotations courtes ont favorisé le développement des résistances aux herbicides sélectifs, les exigences en débit de chantier plaident pour dissocier le semis du travail du sol. D'où le retour en force de semoirs solo très larges. *«L'expansion de l'agriculture biologique et la volonté croissante des exploitations conventionnelles de mettre en œuvre une stratégie de désherbage mécanique rendent les machines de ce type de plus en plus attractives (...) Pour le binage, l'interrang de 25 cm, la conception sur une rangée et une grande largeur de travail sont des critères primordiaux»*, assurait Mickaël Horsch en 2019, lors de la présentation du semoir traîné Serto 12 SC.

La rigidité latérale des éléments semeurs, capitale pour respecter l'interrang, est d'ailleurs mise en avant, tout comme la consolidation préalable du sol assurée par le rouleau.
Cette dernière action est appréciable lors de binages précoces où le risque de recouvrir des plantules est accru en cas de sillon creusé.



Sky

**Les semoirs Sky Easydrill et Maxidrill à nombre d'éléments impair, ont évolué pour faciliter le binage : lorsque l'utilisateur choisit d'utiliser une seule rangée (30 cm d'interrang plutôt que 15), l'ouverture/fermeture de chaque rang est inversée automatiquement en fourrière, afin de conserver le même écart d'un passage à l'autre.**

Le semoir Sky Maxidrill SW (6 ou 9 mètres - 15 cm d'interrang) a aussi anticipé cette tendance. Depuis l'Agritechnica 2019, ses deux têtes de répartition n'alimentent plus un côté chacune, mais un rang sur deux.

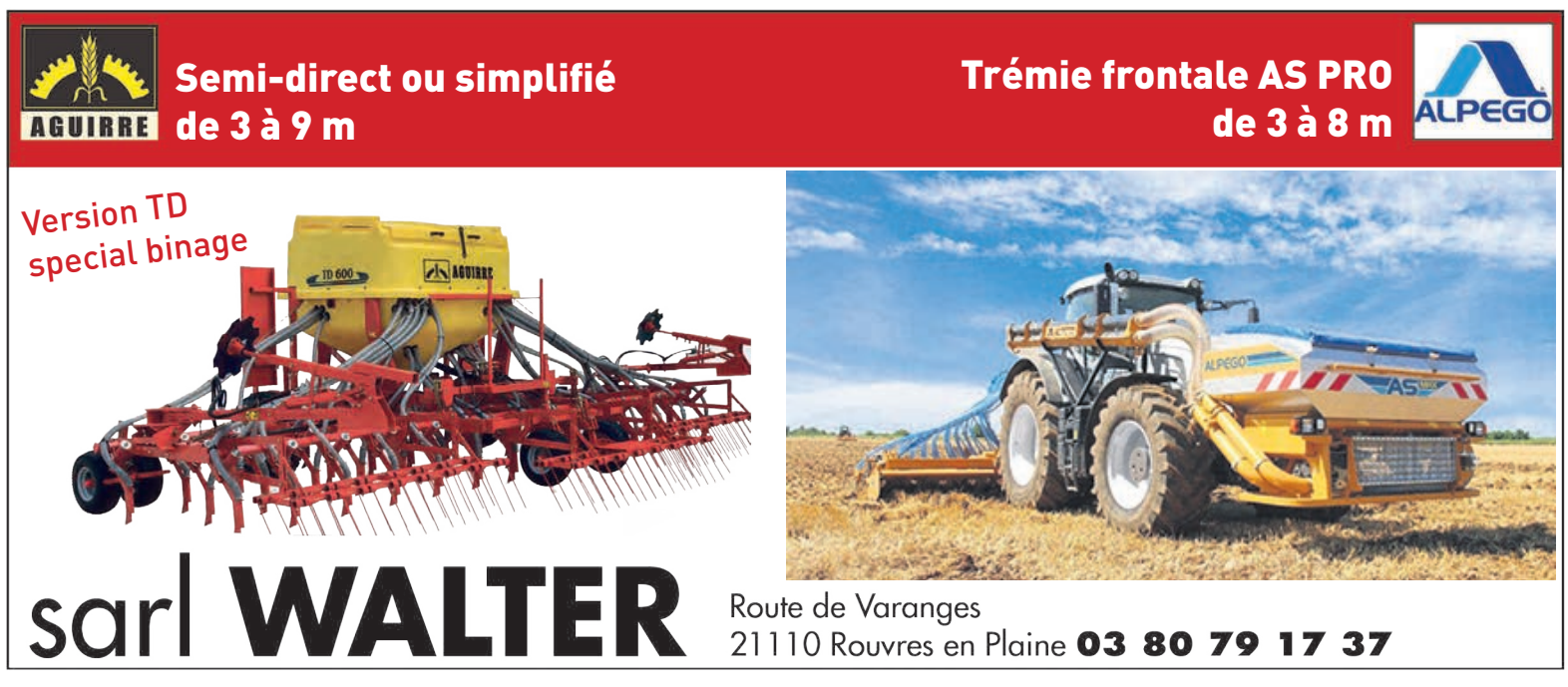
Il est donc aisé de passer à un inter-rang de 30 cm. En vue du binage, le constructeur vient même d'y ajouter un automatisme pour respecter l'écartement entre deux passages.

GUILLAUME LE GONIDEC

## Interrangs larges : un peuplement difficile à compenser

***«Le nombre de grains par mètre carré reste en retrait dans les implantations avec des interrangs de 25 cm ou plus, par rapport aux semis traditionnels à moins de 20 cm. En moyenne, la baisse est de 6 % pour des écartements de 25 cm. Elle atteint 15 % pour ceux de 35 cm»***, prévient Arvalis à l'issue d'essais sur blé tendre. Le moindre accès à la lumière, à l'eau et aux éléments minéraux, la baisse du tallage (-10 à -30%) et de la concurrence avec les adventices, ne sont pas compensés totalement par une épiaison accrue. L'effet variétal reste important, notamment avec des variétés à port dressé (ex : Caphorn). La perte se révèle logiquement moindre dans les sols à faible potentiel, en particulier en cas de sécheresse. Des essais sur le désherbage mixte en blé dur, conduits en 2015 et 2016 en région PACA, donnaient ainsi l'avantage à l'interrang de 21 cm avec un binage, en comparaison à des interlignes de 7 et 14 cm avec deux passages de herse étrille.






Claydon

**Si la présence de débris végétaux n'est pas souhaitable, les itinéraires simplifiés ne sont pas incompatibles avec le binage de céréales. Le britannique Claydon a ainsi conçu les bineuses TerraBlade en adéquation avec ses semoirs à dents Hybrid plaçant la semence en bandes tous les 32 cm.**



Claydon

## Implanter les céréales avec un semoir monograine ?



Monosem

**Blé hybride semé le fin-octobre à une densité de 80 grains par mètre carré avec un semoir monograine Monosem à 25 cm d'écartement. Ce dernier assurerait des levées homogènes limitant les pertes de pieds, le risque de verse et les maladies.**

*«Des observations sur le terrain montrent que la qualité du plombage des graines associée à la régularité de profondeur de semis limitent les pertes lors de l'utilisation de solutions de désherbage mécanique»*, relevait Monosem en 2019, lors de la présentation d'un semoir monograine et d'une bineuse 17 rangs à 25 cm. Des essais en production de semences ont en effet montré un impact positif avec les variétés hybrides sensibles au placement de graine. En limitant les pertes, il est possible d'abaisser la densité de semis, en passant sous les 100 grains/m$^2$. La régularité de profondeur et le rappui par le roulette induisent des levées rapides et homogènes, d'où une moindre sensibilité à la verse et aux maladies. Après le passage des éléments semeurs Monoshox NG Plus équipés de roues de jauge et de trémies étroites, ainsi que d'un bloc tasseur arrière compact pour obtenir un interrang de 25 cm, le constructeur des Deux-Sèvres préconise le recours à la bineuse Multicrop «Compact» (18 à 65 cm d'inter-rang) dotée d'un nouvel élément court à roue avant étroite et du relevage hydraulique des éléments, en cohérence avec la coupure de rangs par GPS dont dispose le semoir.



Semoir AMAZONE PRIMERA



Semoir AMAZONE CIRRUS



Semoir AMAZONE CONDOR

AMAZONE

**GAMME SEMOIR - Venez les découvrir**

Cormat
Le sens du service

**CHAUMONT - DIJON - LANGRES**
03 25 02 65 31 - adv@cormat.fr

Retrouver nous sur
agribourgogne.fr



Ordinateur
Tablette
SmartPhone

L'information vous accompagne partout

**Agriculture régénérative, HORSCH répond PRÉSENT**



AVATAR*
La référence du semis direct
**Non distribué par Centragri*



PRONTO NT
Le semoir adapté à toutes les situations



SPRINTER ST
Nouvelle pointe étroite ThinEdge

Vos distributeurs HORSCH en Bourgogne

**BOUCHERON SAS**
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges 03 86 33 11 24

**CENTRAGRI**
Maizières 03 86 69 15 90

**DAFP** Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

**EUROPAGRI**
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

**MANIÈRE SARL**
Verrey/Salmaise 03 80 35 80 66

**MALECOT POIRIER AGRI**
Varennes-Vauzelles 03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan 03 86 76 16 87

**NODIMAT** Groupe Ouvrard
Chatillon-sur-Seine 03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 21 46 10

HORSCH
horsch.com

• *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés • *Les* nouveautés

## **Aguirre** 4 trémies sur les semoirs TD et RS



Aguirre

Le constructeur espagnol propose, sur ses semoirs à dents TD ou à disques RS, jusqu'à 4 trémies. A la trémie principale de 2000l, 2 cuves de 350l chacune peuvent être ajoutées latéralement pour le semis simultané de trois espèces ou l'apport d'engrais localisé en un seul passage. Ces trémies reposent sur un châssis indépendant relié par parallélogrammes aux éléments semeurs. Le poids de la cuve porte donc sur les roues et non sur le train de semis. La distribution est disponible avec un entrainement mécanique ou électrique. Une cuve frontale de 1600l permet d'augmenter encore l'autonomie du chantier.
La gamme TD est disponible en 4, 5, 6, 7,20, 8 et 9m, et est conçue pour semer en toutes conditions de terrain et de préparation : semis direct, sur labour, prairie, derrière un déchaumage ou un sol préparé. Le train semis est monté sur parallélogramme grâce également pour un meilleur suivi du sol. La profondeur est réglable grâce aux 4 roues du châssis, en trois parties repliables. Les éléments semeurs sont proposés avec des socs classiques ou des dents couteau avec une base chargée au carbure de tungstène. Ces dents de 12 mm d'épaisseur permettent le semis direct avec seulement 160 kg de résistance par dent. Différents inter-rangs sont proposés : 12,5, 14,5, 16,3 et 19 cm.

## **Agripartner** Des semoirs monograines de 6 à 12 rangs


Agripartner

Les semoirs monograines du constructeur turc Ozdoken sont désormais commercialisés en France par le site de vente en ligne agripartner.fr. Ils se déclinent en trois configurations de châssis de 6 à 12 rangs. Le semoir VPYT, à double châssis télescopique, compte de 6 à 8 éléments semeurs, avec un interrang allant de 65 à 75 cm. Le modèle VPKT, disponible en 6, 7 et 8 rangs, adopte un double châssis repliable extensible autorisant le réglage rapide de l'interrang entre 45 et 75 cm. L'Oktopus se distingue par son châssis repliable. Il est disponible en 8, 9 et 12 rangs affichant respectivement des écartements de 70-80, 65 et 50 cm. L'Oktopus et le VPKT mesurent 3 m au transport, tandis que le VPYT atteint 4 m. Ces trois semoirs sont équipés de distributions animées mécaniquement et fonctionnant par dépression. Ils se complètent en option d'une trémie pour la fertilisation (excepté l'Oktopus) et de microgranulateurs.




## **Bednar** 12 mètres d'envergure pour le semoir Efecta CE


Bednar

Le semoir Efecta CE de Bednar devrait séduire les exploitations à la recherche de gros débits de chantier. Cet appareil de 12 m de large est en effet annoncé capable d'emblaver 200 ha/jour en autorisant une allure de travail jusqu'à 20 km/h. Son autonomie est assurée par une trémie de 6 000 l divisée en deux compartiments (ratio 62/38), afin d'implanter simultanément deux espèces différentes ou de fertiliser au semis. L'Efecta CE reçoit des éléments semeurs à double disque et roue de rappuyage, qui sont chacun reliés au châssis par un parallélogramme. Il se complète en option d'une rangée de dents niveleuses ou de coutres rotatifs, disponibles en différentes variantes (Profi, Turbo et Ferti), pour ouvrir le sol et dégager la surface devant la ligne de semis ou fertiliser en localisé.
**Interligne : 12,5 ou 16,7 cm - Hauteur de chargement : 3 m**
**Largeur au transport : 3 m - Poids : 13 200 kg**
**Puissance requise : 350 à 450 ch**

## **Einböck** Moduler au sursemis


Einböck

Spécialisé dans le désherbage mécanique, l'Autrichien Einböck a signé un partenariat avec la marque Isaria, déjà connue avec ses capteurs Crop Sensor ou CropXplorer. Les semoirs pneumatiques équipant les herses pneumaticstar dédiées au sursemis de prairies, sont complétés par deux capteurs pro active placés à l'avant du tracteur, analysant la couverture végétale de la prairie. Ces deux capteurs sont connectés au terminal Isaria situé en cabine, depuis lequel, l'agriculteur vient paramétrer la densité de semis souhaitée, ainsi qu'une limite minimum et maximum. Le terminal calcule la dose de semis à apporter en fonction des données transmises par les deux capteurs et l'envoie à la console du semoir.

## **Amazone** La trémie frontale FTender emporte engrais et semences

La trémie frontale FTender d'Amazone, disponible en 1 600 et 2 200 l, intègre une distribution électrique à bobine interchangeable acceptant l'engrais et la semence (plage de dosage de 1 à 400 kg/ha). Piloté via Isobus, cet équipement se valorise avec un déchaumeur pour implanter un couvert végétal, avec une rampe de semis et avec un semoir pour davantage d'autonomie ou fertiliser en localisé. Son châssis autorise l'ajout de masses et/ou du rouleau tasse-avant à pneus autodirectionnel T-Pack-F. Ce dernier présente la particularité de se relever au transport, afin d'abaisser la trémie de 25 cm et procurer une meilleure visibilité sur la route.


Amazone

# Horsch Le semoir Focus décliné en 3 mètres


Horsch

La gamme de semoirs Focus TD de Horsch, déclinée initialement en 4 et 6 m de large, comprend désormais un modèle semi-porté de 3 m conçu pour les tracteurs moins puissants. Le constructeur recommande toutefois 250 ch pour travailler à 10 km/h avec ce nouvel appareil. Comme ses aînés, le Focus 3 TD agit comme un strip-tiller en préparant le sol en bandes. Il se compose de deux rangées de dents ouvrant le sol et assurant la fertilisation localisée. Ces organes sont suivis d'un rouleau packer à pneus d'un mètre de diamètre. Le semis est ensuite réalisé, au choix, par la rampe à doubles disques Turbodisc en l'absence de résidus végétaux ou les éléments à dents TurboEdge en présence de grandes quantités de paille. L'appareil de 3 m reçoit une trémie en acier (en plastique sur les variantes de 4 et 6 m) contenant 3 500 l et divisée en deux avec un ratio de 60/40. Il se complète en option du semoir de petites graines MiniDrill d'une capacité de 400 l pour l'apport d'un troisième composant.

# Kuhn Le semoir mécanique Sitera compatible avec la modulation


Kuhn

La modulation de dose manuelle ou pilotée par GPS devient possible avec le semoir en ligne mécanique Sitera de Kuhn, grâce à l'adoption de l'entraînement électrique de sa distribution. Dans cette configuration, cet appareil intégrable, de 3 m de large, se contrôle via la console VT 30 à écran couleur tactile ou à partir des boîtiers Isobus CCI 800 ou CCI 1200, ou encore celui du tracteur. Il se décline avec trois types d'organes d'enterrage : socs traînants (Sitera 3010 e), doubles disques (3020 e) et doubles disques Seedflex montés sur parallélogramme (3030 e). Le Sitera s'attelle, via une interface d'accrochage rapide, sur une herse rotative Kuhn des séries 1020, 1030, 1040 ou sur le cultivateur à disques CD 1020 autorisant un travail jusqu'à 15 km/h en terres légères.
Modèles : Sitera 3010 e, 3020 e et 3030 e - Largeur : 3 m - Interlignes : 12,5 ou 15 cm. Poids à vide : 950/1 050/1 200 kg - Trémie : 800 l (1 200 l avec rehausse). Plage de dosage : 1,5 à 400 kg/ha

# Maschio Gaspardo Le semoir monograine Chrono en 60 cm d'interrang


Maschio Gaspardo

Les semoirs monograines Chrono de Maschio Gaspardo sont conçus pour travailler jusqu'à 15 km/h. Jusque-là disponibles en châssis porté 6 rangs avec des écartements de 70, 75 ou 80 cm et semi-porté 8 rangs à 70 ou 75 cm, ils se déclinent désormais en 7 rangs portés. Le modèle supplémentaire, baptisé Chrono 307, présente un interrang de 60 cm et s'adresse notamment aux producteurs de tournesol ou de soja. Comme l'ensemble des semoirs Chrono, il bénéficie de l'entraînement électrique individuel pour la distribution des graines et la fertilisation localisée. Cette caractéristique, alliée à la gestion Isobus, donne accès à la coupure et à la modulation rang par rang de la semence et de l'engrais. Le Chrono 307 est alimenté en fertilisant par une cuve frontale de 1 100 ou 2 000 l, alors que les autres variantes sont équipées d'une trémie intégrée (1 200 l sur le 6 rangs et 1 600 l sur le 8 rangs). Il est doté d'un châssis télescopique respectant une largeur de 3 m au transport.




Depussay
St Éloi 07 76 01 75 66 — 06 03 77 79 40
Perroy
Luzy 06 86 68 40 51
Corbigny PROCHAINEMENT 06 03 79 10 69




CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

| | | |
|---|---|---|
| SARL MANIÈRE | 21 Verrey sous Salmaise | 03 80 35 80 66 |
| GROUPE METHIVIER-PARAGEAU | 89 Toucy | 03 86 44 01 08 |
| | 58 Tracy-sur-Loire | 03 86 24 27 06 |
| NODIMAT Groupe Ouvrard | 21 Chatillon-sur-Seine | 03 80 91 52 21 |
| | 21 Longeault | 03 80 48 91 60 |
| | 21 Vignoles | 03 80 21 46 10 |
| SUREAU AGRICULTURE | 89 Avallon | 03 86 34 18 35 |
| | 58 Tannay | 03 86 22 11 54 |
| EUROPAGRI Groupe Sureau | 89 St Clément | 03 86 83 02 01 |
| | 89 Brienon | 03 86 43 07 90 |
| | 89 Tonnerre | 03 86 55 05 07 |
| | et son agent : Francis Lesourd à Augy : | 03 86 40 29 09 |

# Horsch Deux rampes de semis portées et légères


Horsch

Les rampes de semis Horsch Taro SL et HD, montées sur suspension à plots élastomères, affichent un poids de 3 000 kg à vide pour une largeur de travail de 6 m. La variante SL se compose d'un packer RollFlex suivi d'éléments semeurs TurboDisc, alors que la version HD s'équipe d'un packer à pneus avec des disques semeurs PowerDisc. Les deux solutions sont annoncées pour une pression maximale de 120 kg par ligne de semis. Des interrangs de 12,5 ou 15 cm sont proposés sur la Taro SL (16,7 cm pour la HD). La coupure électrique de la tête de répartition, proposée en option, permet d'obtenir des espacements de 25 ou 30 cm (version SL) et 33,4 cm (version HD) adaptés pour le passage des outils de désherbage mécanique. Le montage sur une seule ligne des éléments semeurs assure un interrang régulier, y compris dans les courbes et les dévers. Ces rampes peuvent s'accrocher sur les semoirs Pronto AS et Focus à l'aide d'un attelage trois points, afin profiter du travail des disques de ces appareils et répondre à différentes conditions de semis.

# Pöttinger Le Terrasem Classic ne fait que semer


Pöttinger

Dérivés des semoirs Terrasem et Terrasem Fertilizer, les semoirs Terrasem Classic et Terrasem Fertilizer Classic s'en distinguent par l'absence des deux rangées de disques de travail du sol. Ils imposent donc une bonne préparation du sol en amont, mais demandent une puissance de traction moindre (110 ch contre 160 ch pour le modèle de 4 m). Seules les versions repliables de 4, 6, 8 et 9 m de larges sont proposées en versions Classic. Les modèles de 4 et 6 m disposent d'une trémie de 3 000 l (3 950 l avec rehausses), tandis que les versions plus larges et tous les modèles Fertilizer embarquent de série une trémie de 4 000 l (5 000 l en option). Ces semoirs peuvent embarquer des efface-traces, des lames niveleuses à l'avant des éléments fertiliseurs et semeurs, ou encore, pour les sols légers et sableux, des palettes qui écrêtent les buttes de terre formées entre les rangées de pneus.

# Väderstad Deux solutions de contrôle du semis sur les semoirs Spirit 400 C/S


Väderstad

Les technologies E-control et SeedEye de Väderstad peuvent désormais équiper les semoirs pneumatiques Spirit 400 disponibles en deux configurations : combinée avec l'apport d'engrais (400C Fix et 400C Inline) et simple (400S). La version Fix donne la possibilité d'incorporer l'engrais en bande de 5 cm devant la ligne de semis, alors que la variante Inline l'incorpore dans le sillon via une deuxième descente. Le système E-Control, accessible depuis une tablette tactile, permet au chauffeur de contrôler en temps réel les paramètres du semoir, tels que la profondeur de semis ou la pression hydraulique de la herse arrière. Pour éviter le phénomène de bouchage, le système SeedEye et ses capteurs installés dans chaque tube de descente permettent au chauffeur de visualiser, depuis sa tablette, la bonne circulation des graines et de l'engrais.

**ARES 2713** — Semis polyvalent
Pour tous types de semis




**SM-P** — Semis direct
Le semis tout simplement




- trémie 2000 l. pressurisée
- compatible avec trémie frontale Aura
- distribution électrique par rotor • Isobus • boitier Muller

**AURA 3215** — Trémie frontale
Débit de chantier assuré



- double compartiment 50/50 • caisse pressurisée
- alimentation 1 ou 2 têtes

Distributeur sur la Nièvre et l'Yonne

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19

dafp.agri.com

SOLA




Depussay

| | | | |
|---|---|---|---|
| St Éloi | 07 76 01 75 66 | Luzy | 06 86 68 40 51 |
| Perroy | 06 03 77 79 40 | Corbigny | PROCHAINEMENT 06 03 79 10 69 |

# Pöttinger Le combiné de semis Aerosem en 4 et 5 mètres

La compacité caractérise les nouveaux combinés de semis composés de la dernière génération de herses rotatives repliables Lion et de la rampe de semis Aerosem FDD. La conception des herses rotatives Lion 403 C et 503 C a en effet permis de réduire le porte-à-faux de 30 cm. Ces ensembles portés sont alimentés par une trémie frontale fonctionnant sous pression, avec un seul ou deux doseurs. La seconde configuration s'accompagne d'un cloisonnement avec une répartition à 50/50 de la capacité. Elle permet de fertiliser au semis ou d'implanter simultanément différentes espèces. La rampe de semis Aerosem FDD, fixée sur la herse rotative, bénéficie d'un mécanisme de montage et démontage rapides. Elle reçoit les éléments semeurs à doubles disques Dualdisc répartis sur deux rangées distantes de 30 cm. Le pilotage Isobus de la tête de répartition autorise la fermeture individuelle des rangs pour, par exemple, semer avec des espacements de 25 cm, voire de 37,5 cm.

**Modèle : Aerosem 4002 FDD et 5002 FDD**
**Largeur : 4 et 5 m - Interligne : 12,5 cm**
**Trémie : 1 700 et 2 300 l**


Pöttinger

# Väderstad Un semoir monograine de 32 rangs

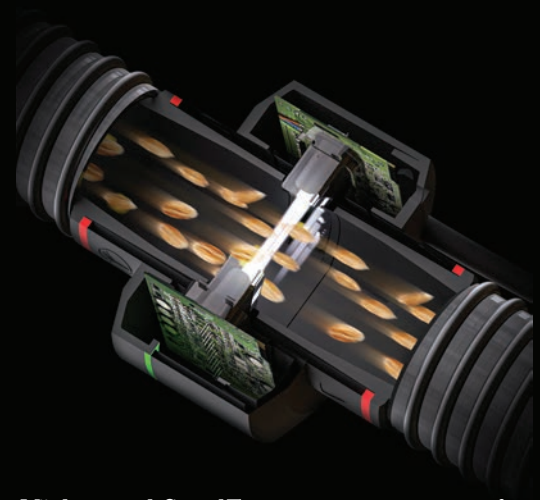
Le Tempo L 32, de 12 m d'envergure, est le plus grand semoir monograine développé à ce jour par la firme suédoise. Cet appareil compte 32 rangs espacés de 37,5 cm, dont les distributions individuelles sont alimentées par une trémie centralisée de 3 000 l. Il s'utilise avec cet interrang pour les implantations de colza et de soja. Le Tempo L 32 autorise également le travail en relevant hydrauliquement un élément sur deux, afin de porter l'espace entre rangs à 75 cm pour les semis de maïs et autres cultures sarclées.


Väderstad

VÄDERSTAD

SeedEye

*Prenez le contrôle total du semis*



Les capteurs Väderstad SeedEye sont uniques et fournissent très précisément les informations de chaque mètre carré ensemencé. Grâce à ces données ultraprécises, l'utilisateur peut prendre les bonnes décisions pour un rendement maximum et une qualité optimisée.

En dosant en grains/m2, à la place du kilo/hectare, le semis n'est plus affecté par les variations de poids des sacs ou du type de graines. L'utilisateur augmente sa précision et optimise ses performances.



*Disponible sur nos gammes de semoirs Rapid & Spirit.*

| | | |
|---|---|---|
| Groupe Sureau – Sureau Agriculture – Europagri | 89 Avallon - Tonnerre - 58 Tannay | **03 86 34 18 35** |
| DACHARD SAS | 58 St Benin d'Azy | **03 86 60 21 80** |
| MALECOT POIRIER AGRI | 58 Saint-Loup - 89 Ligny le Châtel | **03 86 26 24 49** |

AgriDis INTERNATIONAL A/S www.agridis.com
HE-VA



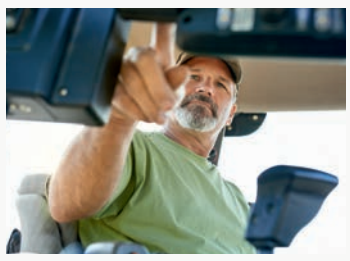

**Semoir Pneumatique de Précision pour petites graines et engrais granulés**

**Le Multi-Seeder est un semoir Pneumatique de Précision pour tous types de petites graines et Engrais granulés, adaptable sur toute la gamme des Rouleaux, Herses Etrille, Décompacteurs, Déchaumeurs à dents et disques HE-VA.**

**Jean Michel CHENILLOT :**
**06 08 95 26 90**
**e-mail : jmc@agridis.com**

**Adrien AUVIGNE :**
**06 47 99 32 10**
**e-mail : aa@agridis.com**

PRÉPARER L'AVENIR AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE



ET LE PLAN DE RELANCE DE L'AGRICULTURE.

Avec AGILOR, préfinancez gratuitement la part subventionnée de votre investissement*.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

agilor | CA CHAMPAGNE BOURGOGNE

*Offre réservée aux agriculteurs destinée à financer la fraction de l'investissement faisant l'objet d'une demande de subvention FranceAgriMer dans le cadre du plan de relance gouvernemental. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. Le crédit est remboursable en une seule échéance 17 mois maximum après la mise à disposition des fonds. Exemple pour un crédit de 10 000 € à taux 0% réalisé le 1er mars 2021, le montant de l'échéance unique à payer le 31 juillet 2022 sera de 10 000 €, soit un TEG de 0%, hors assurance facultative. L'octroi du crédit ne préjuge pas de l'éligibilité au dispositif public de subvention. L'Emprunteur devra rembourser le crédit à l'échéance convenue que sa demande de subvention soit accordée (en intégralité ou partiellement) ou refusée. Offre soumise à condition valable jusqu'au 31/12/2022 disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité de cette offre.
**08/2021 – K41161 –** Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

Démonstrations de matériels

# SPAI assume une stratégie de terrain

La jeune société icaunaise SPAI poursuit son développement en allant à la rencontre des agriculteurs grâce à des journées de démonstration. Trois journées de présentation Köckerling ont été organisées lors de la deuxième quinzaine d'août dans le Loiret, la Seine-et-Marne et l'Aube. Le public a répondu présents.



Les démonstrations en conditions réelles (ici à Vulaines, dans l'Aube) sont au cœur de la stratégie de développement de SPAI, une société créée il y a deux ans près de Sens.

Solutions pour l'Agriculture et l'Industrie (SPAI) vient de fêter ses 2 ans d'existence. Basée dans l'Yonne, à Malay-le-Grand près de Sens, elle assure la distribution des marques Maupu, Alpego, Grégoire et Besson et surtout Köckerling sur les départements 89-45-77-10-91. SPAI sert de dépôt régional pour le constructeur allemand en accueillant en permanence une quinzaine de machines ainsi qu'un dépôt de pièces. Même si la situation sanitaire rend l'organisation d'évènements plus compliquée, SPAI adopte une stratégie de forte présence terrain, dans le respect des consignes bien évidemment. À Pithiviers (45), Chaintreaux (77) et Vulaines (10), trois journées de démonstrations des outils de déchaumage Köckerling lui ont permis de rencontrer plus de 150 agriculteurs. *« Les clients ont toujours besoin de se faire une opinion en voyant le matériel au travail »* constatent Bernard Kallenkoot, commercial chez SPAI, et Thierry Courtois, responsable commercial Köckerling France. Cette appétence des agriculteurs pour ces rencontres terrain conforte la stratégie de l'entreprise. *« La base de notre métier de distributeur est l'écoute des clients afin de les conseiller au mieux sur le matériel adapté à leurs besoins. Expliquer le fonctionnement de nos machines est essentiel pour que l'agriculteur puisse faire son choix parmi l'offre du marché. Pour cela, les présentations en conditions réelles sont encore très appréciées »* souligne Bernard Kallenkoot. Preuve en est : un déchaumeur a été vendu lors de la dernière journée de démonstration.

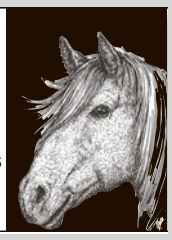
## Une gamme largement représentée

Lors de ces journées, SPAI et Köckerling présentaient cinq déchaumeurs : l'Allrounder Flatline, lancé l'an passé, reprend les caractéristiques du déchaumeur lourd Vario : grand dégagement de 64 cm, espacement des dents vibrantes de 13 cm et grande longueur de l'Allrounder pour l'incorporation des débris végétaux. Doté de 6 rangées de dents, il est destiné au déchaumage superficiel et au travail du sol jusqu'à 15 cm de profondeur. Le terrage est contrôlé par quatre roues de jauge à l'avant du châssis et, à l'arrière, par le double rouleau STS de 530 mm de diamètre. Des pointes de 60 mm de large ou des socs patte d'oie de 200 mm d'envergure pour le scalpage sur toute la largeur de travail sans manques équipent ce déchaumeur. L'Allrounder Flatline se complète à l'avant, en option, d'un rouleau couteau ou d'une rangée de lames de nivellement. L'Allrounder Classic était aussi présenté en version *« semoir »* avec une tête de semis et des socs semeurs. La double trémie Boxer assure la distribution des semences et engrais. Les déchaumeurs Vario sont très polyvalents et brassent un grand volume terre-paille grâce au châssis à 8 poutres et au grand nombre de dents (31 sur un 4 mètres par exemple) montées sur un ressort moteur de 16 mm d'épaisseur et 150 mm de largeur. Le double rouleau STS assure la consolidation. Pour les adeptes du semis direct et souhaitant travailler leur sol en profondeur, le Vector est un déchaumeur à 4 rangées de dents fissuratrices capables de travailler à 30 cm de profondeur. Le système EasyShift permet de régler en continu et en action la profondeur de travail. Le travail superficiel est aussi possible grâce aux socs patte d'oie. Un double rouleau STS complète l'ensemble. Enfin, côté déchaumeurs à disques, le Rebell propose 2 rangées de disques de 515 mm de diamètre pour une profondeur de travail comprise entre 2 et 12 cm. Chaque disque, espacé de 13 cm, est monté sur ressort moteur pour assurer le suivi du relief.

▶ Des professionnels à votre service

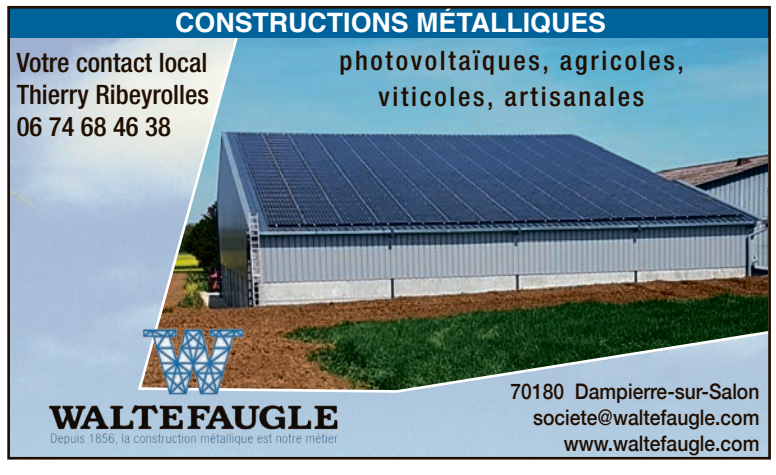


**M. JURY** Jean-Louis informe sa clientèle qu'il cessera son activité de hongreur et pareur **à partir du 1er septembre 2021**. Vous remerciant de votre confiance et fidélité pour les nombreuses années passées à vos côtés dans une relation amicale et respectueuse.



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



# Bovins

## 30 AOUT 2021 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

### MARCHÉ

●●●●●○○○○○

**Gros bovins finis** : Offre en manque de disponibilité dans toutes les catégories. Bonne demande soutenue, mais revalorisation prix décevante dans ce contexte.

**Bovins maigres** :Les cours sont reconduits, la demande est bonne mais il n'y a aucun signal positif sur les prix.

### POLITIQUES

●●○○○○○○○○

La Loi Climat précise également un engagement pour les viandes bovines dites « durables ». Un objectif spécifique de 60% d'approvisionnement en viandes et poissons de qualité est fixé pour les restaurants collectifs à compter du 1er janvier 2024. Ces viandes de qualité sont définies selon les mêmes critères que ceux fixés par la loi EGA (notamment HVE et bio) pour l'objectif tous produits de 50%, en y ajoutant le commerce équitable

### ENVIRONNEMENT

●●●●○○○○○○

La loi Climat et résilience a été publiée le 24 août au Journal officiel. Selon l'entourage du ministère de l'Agriculture, les premiers décrets d'application concernant le secteur agricole pourraient être publiés prochainement. Le ministère souligne que cette loi représente des perspectives de compensation importantes, notamment grâce aux efforts demandés au secteur aérien. La ministre Barbara Pompili espère convaincre les compagnies de favoriser les projets français, mais ce n'est pas une obligation réglementaire et de s'engager sur 1 Mt de crédit carbone, représentant un financement de 30 millions d'€ sur le marché volontaire (CarbonAgri pour les exploitations bovines).

### DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Face à des signaux de marché tous au vert en viande bovine sauf pour les éleveurs de bovin-viande, et à l'absence d'un projet clair et concret donnant des perspectives et un devenir aux producteurs, la FNB ne participe plus aux travaux et réunions interprofessionnels. Il est urgent que les opérateurs de la filière réagissent, c'est l'avenir de l'ensemble de la filière viande bovine française qui en découle.

### FOCUS

**L'instruction des dossiers du plan de relance se poursuit. Avec les difficultés conjoncturelles de disponibilités des matières premières, les délais de fabrication et de livraison des matériels sont souvent plus long que le délai de dépense prévu dans la mesure. Une demande d'allongement des délais est possible pour chaque demande, à formuler individuellement auprès de FranceAgriMer par courrier. En lien avec la FNSEA, des discussions sont en cours pour allonger, de manière généralisée, le délai et simplifier les démarches.**

### EN REGION

**Le Premier ministre a annoncé le 28 août l'objectif du gouvernement de renforcer les énergies renouvelables, en visant l'installation de nouvelles capacités pour 25 Gigawatts. Le plan inclut prioritairement le photovoltaïque. Sur ce même sujet, la Commission européenne a d'autre part donné son feu vert au relèvement du seuil des appels d'offre jusqu'à 500 kWc, qui concerne notamment le photovotaïque sur toitures des bâtiments d'élevage.**

### FAIT DE LA SEMAINE

**A partir du 21 septembre, la PPL Besson-Moreau (nommé également EGALIM2) passera au Sénat pour une promulgation de la loi attendue à la fin octobre. Parmi les propositions de cette PPL, la FNB rappelle les positions adoptées sur ce sujet : la contractualisation obligatoire amont, avec une application le plus rapidement possible (1er janvier 2022); la mise en œuvre d'un tunnel de prix ainsi qu'un rémunérascore comme expérimentations dans la filière!**

### CHIFFRE DE LA SEMAINE

**- 5 à - 15 %**

**C'est d'après le Centre de recherche de la Commission européenne, la baisse de production agricole qu connaitrait l'UE si les objectifs environnementaux fixés dans le Pacte Vert Européen (annoncé en 2020) étaient atteints. Les viandes seraient les plus impactées. En cette période où la souveraineté alimentaire apparaît comme primordiale pour les Etats, la question de la cohérence entre les ambitions affichées se pose.**

## Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 34 – du 23 au 29 août 2021**

**Broutard(e)s :** La demande est plutôt active face à des sorties toujours modestes ; les éleveurs sont encore aux champs. Les cours sont assez facilement reconduits pour les lots de qualité sur des ventes fluides et dynamiques. L'offre en femelles ne couvre toujours pas les besoins.
**Gros bovins maigres :** Les volumes sont insuffisants pour combler d'importants besoins. Comme ces derniers mois, les animaux trouvent preneurs rapidement ; Les tarifs restent fermes à haussiers.
**Boucherie :** Le commerce est fluide face à des volumes toujours modérés. La demande est active en races allaitantes de bonne conformation ainsi qu'en vaches mixtes et laitières bien finies. Les cours profitent de ce dynamisme à l'approche de la rentrée et sont orientés à la hausse.
**Veaux :** Les apports s'étoffent un peu ce qui complique davantage les ventes. Le placement devient difficile, le tri se fait au détriment de la marchandise moyenne dont les cours reculent, essentiellement en veaux laitiers et croisés inférieurs. En veaux gras, les effectifs sont faibles et le commerce bien orienté.
**Ovins :** En agneaux, les achats se réactivent et permettent de placer la marchandise à des prix fermes à haussiers. Les lots sont de bonne qualité et bien triés. En brebis, la présentation est satisfaisante pour la saison et s'échangent à prix stables.

## Marchés locaux Sicafome Moulins-Engilbert 24/08/2021

Effectif global: 603 - Taux de vente: 99%

| | CONFORMATION | POIDS | BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | | | | | | |
| M | U | 350-400 | 2,32 € | 2,75 € | 2,68 € | + 0,08 |
| | | 400-450 | 2,57 € | 2,70 € | 2,69 € | + 0,19 |
| F | U | 300-350 | 2,79 € | 2,88 € | 2,84 € | = |

BROUTARDS / LAITONNES : La reprise se fait en douceur avec des volumes encore peu conséquents du côté de l'offre. Du côté de la demande, les acheteurs sont de retour après quelques congés et avec une certaine motivation. Du coup, on enregistre une vente totale, rapide et dynamique avec des cours en progression sensible dans les broutards. En laitonnes et génisses, la bonne dynamique des ventes se poursuit de plusieurs mois et on continue d'observer que l'offre ne couvre toujours pas les besoins.

| ÂGE | | BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif total: 122 Taux de vente: 100 % | | | | | | |
| F | U | 300 - 350 | 2,70 € | 2,75 € | 2,74€ | |
| | U | 350 - 400 | 2,54 € | 2,70 € | 2,62 € | - 0,07 |
| | U | 350 - 400 | 2,46 € | 2,55 € | 2,50 € | |

| ÂGE | | BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif total: 262 - Taux de vente: 99% | | | | | | |
| M | U | + 500 kg | 1,89 € | 1,97 € | 1,94€ | + 0,12 |
| | U | - 5 ans | 2,21 € | 2,52 € | 2,23 € | + 0,04 |
| | | 5 à 10 ans | 2,14 € | 2,45 € | 2,25 € | + 0,04 |
| | | + 10 ans | 1,94 € | 2,20 € | 2,06 € | - 0,01 |
| | R | - 5 ans | 2,09 € | 2,19 € | 2,13 € | - 0,12 |
| | | 5 à 10 ans | 1,86 € | 2,14 € | 2,01 € | +0,04 |
| | | + 10 ans | 1,67 € | 1,88 € | 1,82 € | - 0,03 |
| F | U | 24 à 36 mois | 2,12 € | 3,01 € | 2,42 € | = |

## Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 30/08/2021

Effectif global: 258 - Vedus 255

| | | | |
|---|---|---|---|
| Broutards | (295 - 380 kg) | 860 - 1010 | 2,65 - 2,84 |
| Broutards | (405 - 425 kg) | 1080 - 1130 | 2,65 - 2,84 |
| Taurillons | (425 - 745 kg) | 1010 - 1720 | 2,10 - 2,37 |
| Génisses 24 - 36 mois | (590 - 710 kg) | 1350 - 1560 | 1,20 - 2,28 |
| Taureaux | (680 - 1140 kg) | 1180 - 2020 | 1,72 - 1,83 |
| Vaches légères | | 820 - 1330 | |
| Vaches entre deux | | 1350 - 1540 | |
| Vaches lourdes | | 1570 - 2060 | |

Sorties plus importantes en broutards. Vente quasi-totale à des cours facilement reconduits.
Tarifs fermes en femelles mais les apports sont toujours limités. Forte activité commerciale en génisses et vaches accompagnée d'une nouvelle hausse des cours. Seulement 3 invendus.
**Bovins gras** (16) : Placement rapide et total. Cours fermes
Vaches de viande : 4,18 à 4,22 € kg de viande. Génisses de viande : 4,28 à 4,44 € kg de viande.
**Prochain marché bovins le lundi 6 septembre**

## Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 25/08/2021

Effectif global : 177 - Taux de vente : 100 %

| Broutards 6-12 mois. Effectif total : 79 - Taux de vente : 100% | | | Cours relevés (en euros/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Conformation | Poids | Mini | Maxi | Moyen | Variation |
| | U | 350 - 400 | 2,58 € | 2,65 € | 2,54 € | |

**Broutards :** très peu d'apports cette semaine de reprise, cependant la vente est plus rapide, et les cours en légère hausse en rapport aux dernières semaines passées. Laitonnes : pas assez d'apport pour coter les femelles cette semaine.

| Bovins maigres +18 mois Effectif total : 98 - Taux de vente : 100% | | | | COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | sexe | Conformation | Poids | Mini | Maxi | Moyen | Variation |
| Génisses | F | U | 24 à 36 mois | 2,27 € | 2,50 € | 2,35 € | -0,03 % |
| **Vaches / Génisses :** en ce marché de reprise, le volume présent ne permet pas de contenter la demande accrue des acheteurs présents en nombre. Cours reconduits à haussier. | F | U | - 5 ans | 2,20 € | 2,46 € | 2,32 € | + 0,01 % |
| | | | 5 à 10 ans | 2,19 € | 2,32 € | 2,26 € | + 0,05 % |
| | | | +10 ans | 2,02 € | 2,29 € | 2,13 € | + 0,03 % |

# Ovins

## Marchés locaux Sicagemac Corbigny (58) 30/08/2021

| Ovins : 196 | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Agneaux | 114 - 165 | 2,83 - 3,77 |
| Brebis | 38 - 134 | 0,72 - 1,68 |

Commerce plus actif en agneaux et brebis à des tarifs en progression. Seul lot invendu.

## Cotations régionales Agneaux de boucherie Semaine 34

| AGNEAUX | | COTATIONS REGIONALES | | | | | | | | COTATIONS NATIONALES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | | MOYENNES DES 2 ZONES | | | |
| ETAT ENGRAISSEMENT | CONFORMATION | 13 A 16kg | 16 A 19kg | 19 A 22kg | + de 22kg | 13 A 16kg | 16 A 19kg | 19 A 22kg | + de 22kg | 13 A 16kg | 16 A 19kg | 19 A 22kg | + de 22kg |
| 2 (CIRÉ) | U | - | 7,30 | 7,22 | 6,31 | - | - | - | - | - | 7,32 | 7,23 | 6,31 |
| | Var. | | *0,10* | *0,11* | *-0,01* | | | | | | *0,11* | *0,12* | *-0,03* |
| | R | 6,91 | 7,04 | 6,99 | - | 7,65 | 7,50 | 7,28 | - | 7,18 | 7,16 | 7,06 | - |
| | Var. | *0,20* | *0,10* | *0,13* | | *0,06* | *0,09* | | | *0,24* | *0,15* | *0,17* | |
| | O | - | - | - | - | 7,13 | 6,92 | - | - | 6,94 | 6,91 | - | - |
| | Var. | | | | | *0,16* | | | | *0,39* | *0,62* | | |
| 3 (COUVERT) | U | - | 7,34 | 7,38 | 6,34 | - | - | 7,70 | 6,76 | - | 7,39 | 7,43 | 6,42 |
| | Var. | | *0,10* | *0,10* | *0,19* | | | *0,05* | | | *0,07* | *0,08* | *0,16* |
| | R | 7,10 | 7,23 | 7,21 | 6,35 | 7,73 | 7,61 | 7,27 | 6,68 | 7,57 | 7,47 | 7,24 | 6,47 |
| | Var. | *0,21* | *0,22* | *0,18* | *0,51* | *0,06* | *0,07* | *0,03* | *0,08* | *0,10* | *0,11* | *0,10* | *0,37* |
| | O | - | 7,03 | 7,25 | 6,75 | 7,41 | 7,04 | 6,77 | - | 7,32 | 7,04 | 7,01 | 6,71 |
| | Var. | | *0,62* | *0,67* | | *0,13* | *0,07* | *0,05* | | *0,15* | *0,21* | *0,36* | *0,78* |
| 4 (GRAS) | U | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Var. | | | | | | | | | | | | |
| | R | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Var. | | | | | | | | | | | | |
| | O | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Var. | | | | | | | | | | | | |

## Marchés voisins Marché de Sancoins (18) 25/08/2021

| AGNEAUX DE BOUCHERIE Effectif total : 676 - Taux de vente : 100% | | | Cours relevés (en euros/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Conformation | Poids | Mini | Maxi | Moyen | Variation |
| **Tendances :** Agneaux: Marché dynamique, la présentation est de qualité et les animaux se vendent rapidement à des cours en, légère hausse encore cette semaine. | U | de 32 à 38 kg | 3,44 € | 3,61 € | 3,52 € | + 0,04 |
| | | de 38 à 44 kg | 3,48 € | 3,61 € | 3,52 € | - 0,02 |
| | | > 44 kg | 2,88 € | 3,32 € | 3,21 € | - 0,03 |

| OVINS DE BOUCHERIE +1 AN AU KG VIF Effectif total : 248 - Taux de vente : 100% | | | | Cours relevés (en euros/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Conformation | Poids | Mini | Maxi | Moyen | Variation |
| **Tendances :** la demande est toujours aussi forte dans les brebis et l'offre ne permet pas de contenter le demande accrue. Cours reconduits à haussiers. | F | U | < 60 kg | 1,22 € | 1,54 € | 1,36 € | +0,04 |
| | | | > 60 kg | 1,21 € | 1,72 € | 1,55 € | = |

| AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 88 - Taux de vente : 100% | | | | Cours relevés (en euros/kg vif) | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| RACE | | Conformation | Poids | Mini | Maxi | Moyen | Variation |
| Agneaux maigres | | U | 25-35 kg | 48 € | 98 € | 88 € | + 3,00 |

# Matériel

## Tracteur

**01 -** Recherche chauffeur tracteur pour récolte betteraves oct-nov.
✆ **06 76 03 14 55**

**07 -** Vends tracteur Fiat 460. Bon état à voir. Cause retraite. Disponible hors repas.
✆ **04 75 30 02 62**

**39 -** Tracteur Valtra N104 Immatriculation: 21/12/2017 1315H, 105ch,Toutes options Cause cessation.
✆ **07 81 10 18 45**

## Arbo-viti

**69 -** Loue caisses Palox pour vendanges crémant. Sud beaujolais.6.5 euros pièce
✆ **04 78 22 57 38**

**71 -** Vends pressoir Vaslin 22 hl, remorque vendange Doucet 32 hl, benne Larippe sur Vérin 17 hl.
✆ **06 87 60 27 55**

## Epandage

**21 -** Vends épandeur à fumier Mac Cormick 7 T. (3502)
✆ **06 07 30 43 88**

## Divers

**Achète poutres, solives, vieux plancher et dalles de sol. Tél. M. GAZUT**
✆ **06 07 64 66 21**
gazutmateriaux@gmail.com

**21 -** Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (3505)
✆ **06 30 11 59 25**

**26 -** Vends pressoir à vis diamètre 60, profondeur 60, état neuf, herse plate 4M.
✆ **04 75 59 84 68 HR**

**BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?**
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL® découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**38 -** Vends Renault 103-14Ts 1985 en état 10000 euros - Presse BR JD 582 en état 7000 euros.
✆ **06 80 45 64 29**

**38 -** Vends cause retraite divers matériels agricole.
✆ **06 75 17 98 83**

**38 -** A vendre cause retraite herse 5,3m ; Sulfateuse Berthoud 15m toutes options.
✆ **07 70 96 51 07**

**39 -** Cse décès vend pulvé Berthoud Racer classic DPA 24M 2500L tuyauterie inox révisé controlé ok le 09-08-21.
✆ **06 79 59 91 05**

**FERET Solutions STOCKAGE béton armé**
Vente directe par le fabricant
ANTI ACIDITÉ

**VSTOCK**
• Existe en version 1,5 m - 2 m - 2,45 m et 3 m

**MUR L**
4 dimensions :
• 2.05 m
• 2.45 m
• 3.05 m
• 3.75 m NOUVEAU

**MUR T**
4 dimensions :
• 1,55 m
• 2,05 m
• 2,45 m
• 3,05 m

**RECTANGLE**
Existe en :
• 90 x 230 x 125
• 90 x 230 x 65
• 120 x 240 x 125
• 120 x 240 x 65
• 150 x 240 x 125
• 150 x 240 x 65
• Stabilisation des murs par remplissage (terre, sable...)
• Économie au transport

**"A COULOIR"**
NOUVEAU
Disponibilité en 2,50 m, 3 et 4 m de haut
• Tassage optimisé
• Couloir de circulation en partie haute

Mickaël FERET • 06 86 96 86 45
61430 SAINTE-HONORINE-LA-CHARDONNE
Tél. 02 33 37 93 02 • www.feret-maconnerie.fr

**42 -** Vends remorque 6 tonnes état neuf semoir 15 rangs bétail. - tracteur 240 le tout bon état + divers
✆ **04 77 29 10 18**

**42 -** Vends semoir à grains + pr. Nodet avec herse arrière + bétonnière élect. neuve + serre joint herse dents neuves.
✆ **04 77 20 87 68**

**89 -** Vends groupe électrogène compact, Guernet 1 800 euros,- semoir Gaspardo PE 400, 4 m., solo, 2 300 euros, - 2 moulins à grains Law, 200 euros, - affuteuse de scies, 100 euros, - moteur réducteur Alber à démonter, 500 euros (3401)
✆ **03 86 41 80 07**

CABI Group
FABRICATION FRANCAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37

**43 -** Vends pelle rétro Moris 7.303 godets pompe hydrau indépendante super état.
✆ **06 75 51 67 50**

**58 -** Achète matériel agricole et TP motorisé même en panne ou accidenté (3503)
✆ **06 38 78 36 28**

**69 -** Donne drêche de malt 350 kg, 1 sem. (M. Mayoud).
✆ **04 72 56 54 54 ou brasseur@brasseriegeorges.com**

**71 -** A vendre clapiers à lapins, 1 lot de 12 + 1 lot de 10, TBE + coupe-carottes, patates, etc électrique, TBE.
✆ **06 40 05 78 38**

**74 -** Vends retourneur d'andain idéal pour luzerne. TBE charrue tri 1320 Varilarge Cultipaker.
✆ **04 50 62 15 08**

## Elevage

**18 -** Vends 7 auges Sapenne, neuves, 6 m x 1,12 m, 700 euros pièce au lieu de 800 euros ; 1 bétaillère 4,20 m, plancher neuf alu 6 mm, garantie 10 ans sur facture, 4500 euros HT.
✆ **06 14 40 22 10**

# Achat-Vente

## Récolte

**01 -** Vends 100 bottes rondes enrubanné ray-gras + trèfle incarnat récolte 2021.
✆ **06 16 34 95 84**

**21 -** Vends foin luzerne ou trèfle 2ème coupe, bottes carrées 250 - 90 - 120, prix: 170 euros/tonne (3207)
✆ **06 77 96 42 98**

**21 -** Vends foin + enrubannage + paille de 2021, stockées à l'abri, balle ronde. (3504)
✆ **06 87 47 07 17**

**38 -** Vends battage maïs 90 euros hectare.
✆ **07 88 16 55 03**

**38 -** Recherche coupe de bois pour faire 1/2 aux alentour de Beaurepaire.
✆ **07 88 16 55 03**

**39 -** Vends paille et foin de qualité rendu franco
✆ **06 73 92 81 55**

**39 -** Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

**58 -** Vends foin 2021 BR 140, Magny-Cours (3501)
✆ **06 27 74 79 50 - 06 72 77 44 76**

**58 -** Vends maïs ensilage 12.5 HA, parcelle bordure de route à Montaron (3506)
✆ **06 83 02 42 49**

remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert
58-16
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
20 800 € - Livrée
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

**69 -** Vends 2 ha 50 de maïs ensilage vers le 15/09.
✆ **06 42 43 20 66**

## Fourrage

**04 -** Recherche paille blé / colza 1ère qualité ballots carrés mini 400 / 500 ks,40 / 50 B par voyage. Compailles SAS. Tél. 04 93 49 15 26 - d.lhermitte@laposte.net
✆ **06 18 82 93 88**

**18 -** Vends foin récolte 2021, départ ferme, prairies naturelles, prairies temporaires, 2 catégories de foin dont 1ère excellente qualité et2e qualité moyenne, stockage à l'abri, bottes rectangulaires 250 x 120 x90.
✆ **06 23 87 29 52**

**70 -** Vends foin regain 2021 balles rondes.
✆ **06 74 16 74 73**

**88 -** Vends foin de luzerne balles rondes de 140 TB qualité. Isches 88320
✆ **06 77 03 23 78**

## Propriété

**74 -** Vends à jeune couple agriculteur sérieux exploitation agricole, préférence moutonnier. Ecrire au journal : Terres des Savoie 40 rue du Terraillet 73190 Saint Baldoph.
✆ **00 00 00 00 00**

**84 -** Vends 6 ou 10 HA de vignes à Gigondas (84) + bâtiments agricoles. Courriel :
✆ **terredazur13@gmail.com**

## Terrain

**71 -** Achète terrains à bâtir dans votre région, toutes surfaces (3205)
✆ **07 50 21 22 85**

## Immobilier

**18 -** Fermette à rénover sur 3600 m², close, arborée dans village sancerrois. Nombreuses dépendances, hangar, puits, étable, cave, possibilité d'un terrain attenant de 0,50 ha supplémentaire.
✆ **02 48 79 43 50**

# Location

## Autres

**88 -** A 9 kms de Vittel-Contrex à louer 2 très beaux gites pour cures ou vacances250 euros/semaines.
✆ **06 87 59 12 94**

# Emploi

## Offre

**18 -** Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et la possibilité d'être force de proposition, le GE des Moulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er septembre 2021. Envoyez CV et lettre de motivationà gedesmoulins18@gmail.com
✆ **06 88 12 72 11**

**18 -** Exploitation de polyculture élevage avec troupeau bovin charolais HBC et activité concours, engraissement label rouge ; petite troupe de brebis Texel en plein air ; recherche un(e) apprenti(e) en formation BTS souhaitée, permis VL indispensable.
✆ **06 82 25 17 13**

**69 -** Recrute vendangeurs (H/F) nourris logés ou Gde journée vers le 20 sept.
✆ **04 74 71 86 60 ou 06 75 41 23 15**

**69 -** Beaujolais recrute vendangeurs H/F 13 j. vers le 17 septembre, mil. agri. préf., motivés, nourris, logés. Voluet Guy, 69 - Juliénas.
✆ **04 74 04 45 67**

**71 -** Recherche associé polyculture élevage charolais, haute valeur génétique, engraissement, 135 mères, 190 ha, tout mécanisé. Ouest 71
✆ **06 33 91 96 34**

**AGRICULTEURS,** vous recherchez un **COMPLEMENT D'ACTIVITE ?**
Vous êtes titulaires d'un permis BE ou C ?
Vous êtes mobiles et intéressés par l'expérimentation agronomique !
**Rejoignez-nous !**

Antedis, spécialisée dans le domaine recrute.
Vos missions : Conduite de micro moissonneuse lors de la récolte de ses essais variétés céréales à paille / Réalisation de semis d'essais.
Nous nous adaptons à vos contraintes agricoles.

Contrat de prestation de service. Base 245 €/J (semis) et 275 €/J (récolte).
Prise en charge des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 03.44.48.93.05 ou par mail à : **recrutement@antedis.com**
*Découvrez-nous sur notre site internet :* **www. antedis.com**
ANTEDIS Votre partenaire en expérimentation agronomique

**26 -** Recherche chauffeur ramasseuse noix expérience agricole et personnel triage noix 26730 Hostun
✆ **06 82 05 97 02**

**38 -** Exploitation caprine cherche salarié temps plein traite soin aux chèvres fromagerie.
✆ **06 85 38 02 84**

**38 -** Recherche chauffeur pour la saison des noix expérience souhaitée nourri logé.
✆ **06 72 12 63 62**

**TIMAC AGRO RECRUTE**
TECHNICO-COMMERCIAL AGRICOLE
H/F dans la région ou secteur 10/89
Contacter 06 47 11 32 88

**69 -** Domaine viticole rech. deux porteurs nourris logés pour une durée de 12 jours vers le 15/20 septembre.
✆ **06 03 22 34 24**

**69 -** Domaine viticole rech. 1 chauffeur de tracteur expérimenté pour vendanges. Nourri, logé. Durée : environ 12 jours vers le 15/20 septembre.
✆ **06 03 22 34 24**

**ETA YONNE RECHERCHE 2 CHAUFFEUR(E)S AGRICOLES**
• Postes à pourvoir de suite (Epareuse, travaux des champs...)
• Permis BE obligatoire
Contacter : 06 03 20 84 12

**69 -** Beaujolais cherche vendangeurs h/f motivés, nourris logés pour le 20 sept.
✆ **06 74 75 88 82 entre 12 h et 13 h**

**69 -** Exploitation viticole cherche porteur de hotte, nourri logé, pour vendanges au 10/09/21.
✆ **04 78 47 93 45**

**69 -** Nord Beaujolais, rech. vendangeurs h/f vers le 15/20 sept. motivés ou expérimentés. Nourris logés 10/12 jours.
✆ **06 83 64 04 94**

**69 -** Hippodromes Bron/Vaux-en-Velin rech. 1 ouvrier agricole H/F - CDI temps plein + heures supplémentaires pendant saison courses.
✆ **CV à envoyer à scl@leshippodromesdelyon. fr**

**71 -** Recherche ouvrier agricole polyculture élevage charolais, 135 va., Ouest 71.
✆ **06 33 91 96 34**

## Stage

**42 -** Exploitation céréales plaine du Forez recherche étudiant stage alternance 2 ans à partir de septembre.
✆ **04 77 76 11 77**

## Offre de service

**89 -** Charline Cabantous, ostéopathe pour animaux située à Toucy, se déplace à domicile pour chevaux, ruminants, chiens, chats, oiseaux. charline.osteo.animaux@ gmail.com (3402)
✆ **07 60 41 72 86**

## Divers

**18 -** Vends Bungalo HT 16, 4x2, 8 m, l int. 2.5 m, surf util 41 m2, 2 400 euros éxo TVA, - 2 rabateurs plateaux, récolte tournesol (3404)
✆ **03 25 70 01 68 après 21 h**

**42 -** Vends carrelage mosaïque neuf 300 euros les 7.5 m2
✆ **06 03 52 38 95**

# Animaux

## Bovin

**03 -** Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vends reproducteurs Limousins 18 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ), - reproducteurs de l'année avec ou sans corne, - génisses pleines vêlage fin octobre, début novembre, - vaches pleines, vêlage septembre (2907)
✆ **06 28 02 04 05**

**18 -** EARL Breton vends choix de taureaux reproducteurs charolais de18 mois et veaux de l'année HBC avec qualités de viandes et maternelles,dociles.
✆ **06 82 25 17 13**

GERC42.FR

PORTES OUVERTES
DANS 9 ÉLEVAGES DU GERC



3 visites d'élevages + 1 achat = 6 DOSES OFFERTES

VENDREDI 3 et SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2021

- **Comby Thomas**, La Cavetière 42840 Montagny
- **Denis Jean François**, 3918 Chemin des Chambons 42720 Vougy
- **EARL Grouiller J-Pierre**, Jean Gonin,42720 La Bénisson-Dieu
- **Fayolle Virginie**, Le Chetard, 1235 Route du Donjon 42640 St Forgeux Lespinasse
- **Gaec Bigay**, 988 Chemin de Fiot 42310 Changy
- **Gaec Cuisset-Gacon**, Chatelard , 1691 Route de Barabandière 42640 St Germain Lespinasse
- **Gaec Lafay Pierron**, 1855, Route de la Teyssonne 42640 St Germain Lespinasse
- **Rollet Yves**, Bois Carillon, 71340 Chenay-le-Chatel
- **Vivière Loïc**, Répara 42300 Mably

Elevages participants sur page Facebook : gerc42

Groupement des éleveurs de reproducteurs charolais
Tél. 06 30 92 60 12

PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40

**21 -** Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 40 taureaux et propose un choix important de veaux mâles Elevage ayant sélectionnédepuis des décénies,facilités de vêlages,toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (3507)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
**06 67 58 18 03 Michel**
**06 74 69 62 41 Bertrand**

**42 -** Vends 10 taureaux Charolais 18 mois HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **06 33 45 64 39**

**58 -** Réduction cheptel HBC cause santé, vends 20 génisses et vaches gestantes, - 12 génisses de 2 ans, - 25 mâles reproducteurs 1 et 2 ans dont 14 vêlages faciles, 12 SC et 18 génotypés, or. insémination. François Bouche - Cercy la Tour (3405)
✆ **06 16 07 54 55**

**69 -** Vends mâles reproducteurs Limousins HBL,Laitonnes.
✆ **06 71 61 73 16**

**71 -** Prends bovins en pension, pré de 3,30 ha, clôture + eau, parc à proximité. Renseignements
✆ **06 48 13 15 74**

**71 -** Vends 20 génisses charolaises gestantes, HBC ou non, FCO 8 et 4, TGS, terme 01-22. Ducert, Martigny.
✆ **06 07 75 81 61**

**8èmes PORTES OUVERTES au pré de 2 élevages**
**Samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021**
Élevage utilisateur des taureaux testés/qualité maternelle, croissance et facilité de vêlage (insémination artificielle). Présentation et ventes de reproducteurs femelles et mâles, 26 sans cornes et 27 génotypés. Venez découvrir les produits des nouveaux taureaux IA

- **EARL Dominique COMPOT**
  Les Nolats - 58 Thianges
  **06 03 59 84 26**
  (naisseur d'Artois)
- **François BOUCHE**
  La prairie - 58 Cercy-la-Tour
  **06 16 07 54 55** (naisseur de Hibou, Géronimo Jalogny)

**71 -** Vends 40 taureaux HBC repro. Gaec Lauryssen succ. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

**89 -** Vends 20 taureaux charolais 18 mois HBC, - 80 mâles reproducteurs 2021, - vaches et génisses TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Pleine (2709)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

## Caprin

**18 -** Vends chevrettes 10 j dispo, troupeau 1000 kgs TP37 TB44,50 colostrum thermisé, garanties sanitaires.
✆ **06 24 79 37 12**

## Ovin

**71 -** Achète agneaux gras, agneaux maigres, brebis et bélier de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

## Volaille, lapin

**34 -** A vendre clapier à lapin 9cages 1 m / 90 cm Simen Kitte. Prix à débattre, séparation ratelier. Berger du Languedoc 34110.
✆ **06 81 67 66 14**

**38 -** Vends lapins fermiers mâles et femelles âgés de 5 mois à 1 an pour reproduction ou consommation.
✆ **07 88 16 55 03**

**71 -** A vendre lapins de Garenne, pure race, vaccinés.
✆ **06 40 05 78 38**

## Chien

**34 -** A vendre chiots berger allemand LOF noir noir ou noir feux poils courts. M250269608177678 P L00 hanche coude A/A adn csau tan ring 1 korung 1 B mondioring. 14 bergers du Languedoc 34110. Prix : 950 euros.
✆ **06 81 67 66 14**

**69 -** À réserver 3 chiots berger allemand, bon gardien, né le 30/16/21. N° de la mère : 250268731053190. N° siret : 39088088800016.
✆ **06 38 48 43 90**
**ou 06 38 22 86 95**

## Divers

**71 -** Pension animaux, bovins, chevaux, gardiennage effectué.
✆ **06 89 29 57 21**




# PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

**Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.**

## 1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

**La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC**

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC**
❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

## 2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
*(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)*
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
*(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)*
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
*(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

## 3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

## 4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : .....
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque .....

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

**Votre justificatif comptable**

**A découper et à conserver**

parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## SUCCESSION

**SELARL « François-Xavier ROYET et Nicolas TAICLET, Notaires Associés »**
**1, rue François Mignotte**
**21700 NUITS SAINT GEORGES**

### GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE BERNARD SERVEAU ET FILS

**Groupement Foncier Agricole**
**au capital de 295.659,62 €**
**Siège social MOREY SAINT DENIS (21220)**
**RCS DIJON 429 824 402**

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 11 Juillet 2021, il a été constaté le décès de Madame Geneviève GARDEY veuve de Monsieur Bernard SERVEAU et la nomination de Monsieur Alain SERVEAU, demeurant à NUITS SAINT GEORGES (21700) 11 Chemin des Plateaux, en qualité de gérant pour une année à compter du 11 juillet 2021 en remplacement de Madame Geneviève SERVEAU.

Pour avis

*AL213531287*

## NOMINATION

### S.A.S. SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PROMOTION ET D'EDITION

Société par Actions Simplifiée au capital de 289 800 Euros Siège social : 2, rue de Chaux - 21700 NUITS-SAINT-GEORGES 035 780 261 R.C.S. DIJON L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Juin 2021 a pris acte de la nomination de Mr Laurent PONSOT, demeurant à GILLY-LES-CITEAUX (21640) 10, rue des Cerisiers, en qualité de membre du Conseil de Direction en remplacement de Mr Philippe SENARD décédé, et ce, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

*AL213531278*

### CORDEN PHARMA CHENOVE

**SAS au capital de 8587500 €**
**Siège social :47 RUE DE LONGVIC, CORDENPHARMA, 21300 Chenôve**
**421 181 819 RCS de Dijon**

En date du 20/08/2021, l'associé unique a nommé en qualité de directeur général Mme HILAND Virginie, demeurant 16 rue Charles Dornier, 25000 Besançon en remplacement de M. LEBORNE Didier, à compter du 20/08/2021.Modification au RCS de Dijon

*AL213531290*

### DOUZE FACTORY

**SAS à capital variable**
**Siège social : RUE DES TROIS NOYERS ZA LES LAUCHERES, 21550 LADOIX-SERRIGNY**
**801 646 621 RCS DIJON**

L'AGM en date du 30/06/2021 a décidé : - de nommer ATC, SARL au capital de 306 946 euros, dont le siège social est 16 Rue des caillettes 21420 ALOXE-CORTON, immatriculée sous le numéro 753 559 368 RCS DIJON, en qualité de Présidente en remplacement de Thomas COULEAUT, démissionnaire à compter du 30/06/2021 et de supprimer l'article 39 des statuts afin de retirer la mention de l'ancien Président ; - de passer d'un capital variable à un capital fixe de 170 000 euros et de modifier les articles 3, 7 et 8 des statuts.

*AL213531295*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### PARKINVEST N°4

SCI au capital de 243 000 € Siège social : 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy 21000 DIJON 433 394 129 RCS DIJON. Par AGE du 28/06/2021, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 28/06/2021, de DIJON (21000), 37 rue Elsa Triolet Parc Valmy, à DIJON (21000) 120 rue de Talant. L'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Pour avis, la gérance

*AL213530985*

### SACCA

Par AGE du 11 août 2021, les associés de la société SACCA, SARL au capital de 500 euros, Siège social : 7 rue Bernard Courtois 21000 DIJON, RCS DIJON 830 989 018, ont décidé de transférer le siège social pour le fixer au 408 A avenue Josep Franc Clapers 13210 SAINT REMY DE PROVENCE, à compter du 11/08/2021. L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de TARASCON.

Pour avis

*AL213531303*

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

**JOUFFROY & FILEAS AVOCATS**
**14 rue Jean de Cirey**
**21000 DIJON**

### SOCIETE DU BAS DU PONT

**Société civile immobilière**
**au capital de 1 524,49 euros**
**Siège social : 101 avenue Roland Carraz**
**21300 CHENOVE**
**341 266 351 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2021, l'Assemblée Générale Mixte de la SCI SOCIETE DU BAS DU PONT a décidé de transférer le siège social du 101 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE au 30 Rue du Château 21380 MESSIGNY ET VANTOUX à compter du 30/06/2021 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Gérant

*AL213531289*

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

**JOUFFROY & FILEAS AVOCATS**
**14 rue Jean de Cirey**
**21000 DIJON**

### SOCIETE CIVILE LA GRANDE BASTIDE

**Société civile au capital de 68 920 euros**
**Siège social : 13 B rue du Ciel**
**21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE**
**318 072 295 R.C.S. DIJON**

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2021, la gérance de la société à responsabilité limitée SOCIETE CIVILE LA GRANDE BASTIDE a décidé de transférer le siège social du 10 D rue de Chorey 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE au 13 B rue du Ciel 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

*AL213531291*

### FABIEN MIELLE RENOVATION

**SARL au capital de 2 000 €**
**Siège social : 8 rue Jules Ferry Bât D2**
**21000 DIJON**
**831 038 393 RCS DIJON**

Par décision du 13/07/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 10 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE à compter du 1/04/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL213531300*

### EARL FERNAND ET LAURENT PILLOT

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 280 640 euros Siège social : CHASSAGNE-MONTRACHET 21190 MEURSAULT 390 236 081 RCS DIJON Aux termes des décisions en date du 23/07/2021, les associés ont décidé de transférer le siège social de CHASSAGNE-MONTRACHET - 21190 MEURSAULT au 3, Chemin Puits Merdreaux – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET à compter de la même date, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis. La gérance.

*AL213531307*

### AVIS

**SCI LA BEAUNOISE**
**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 41 E avenue de l'Aigue**
**21200 BEAUNE**
**882046394 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 05/08/21, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 41 E avenue de l'Aigue, 21200 BEAUNE au 2 Rue de la Velle, 21190 AUXEY DURESSES à compter du 01/08/21, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis. La Gérance

*AL213531311*

## CONVOCATION

### SOCIETE COOPERATIVE APICOLE DE LA COTE D'OR

**Société Coopérative Agricole**
**à capital variable**
**Siège social : 7, rue du Dr Chaussier,**
**21000 DIJON**
**778 183 459 RCS DIJON -**
**Agrément N 1202**

Les associés de la coopérative sont invités à prendre part à l'assemblée générale EXTRAORDINAIRE qui aura lieu le **18 septembre 2021 à 14 heures, 23 bis Route de Chatillon, à 21120 Villey-sur-Tille**, pour délibérer sur l'ORDRE DU JOUR suivant :

- Désignation du bureau
- Dissolution de la coopérative,
- Nomination du liquidateur,
- Dévolution de l'actif net,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président du Conseil d'administration

*AL213531273*

safer Bourgogne-Franche-Comté

## AVIS DE LA SAFER

### SAFER DE LA CÔTE D'OR

**Appel à Candidatures du 30/08/2021**

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**GURGY-LE-CHATEAU:** Parcelles en nature de terre et lande

Urbanisme : RNU

1 ha 53 a 90 ca

- Le fretois: ZB-26(A)-26(B) - Les brosses: ZI-43

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 20/09/2021 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL213531306*

## MODIFICATION DE STATUTS

### MARIO NOVELLI RAVALEMENT DE FACADES

**SARL au capital de 2.000,00 euros**
**Siège social : 2, rue Philippe Le Hardi**
**21 850 SAINT-APOLLINAIRE**
**RCS DIJON 791 121 486**

Par décisions extraordinaires du 17/08/2021 l'associée unique a, à compter du même jour:

- transféré le siège social au 8, Rue des Vernettes, 21470 BRAZEY EN PLAINE,
- modifié la dénomination sociale en LM NOVELLI,
- constaté la démission du gérant actuel M. Mario NOVELLI et a nommé en remplacement M. Jean-Louis MERGEY demeurant au 8, Rue des Vernettes, 21470 BRAZEY EN PLAINE
- modifié les art. 3,4 7 et 8 des statuts.

Mention sera faite au RCS de DIJON

*AL213531252*

LEGA SPHERE AVOCATS

### SARL MANGUSO -GAIDOT

Société à responsabilité limitée Au capital social de 7.623,00 € Siège social : 9 route de DIJON 21310 MIREBEAU SUR BEZE RCS DIJON n°338 691 173 AVIS DE PUBLICITE Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 AOUT 2021, La collectivité des associés de la Société MANGUSO GAIDOT a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 12 AOUT 21. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Capital • Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7.623 euros. Il est divisé en 500 parts sociales, de 15,246 euros chacune. • Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 7.643 euros. Il est divisé en 500 actions, de 15,246 euros chacune entièrement libérées. Forme • Ancienne mention : Société à responsabilité limitée • Nouvelle mention : Société par actions simplifiée Administration • Anciennes mentions - Nunzio MANGUSO était gérant de la société Nouvelles mentions : - Nunzio MANGUSO a été nommé Président de la Société Mentions complémentaires ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. la demande doit être adressée au Président qui a 3 mois pour faire connaître la décision au cédant. En cas de refus d'agrément, la société a 3 mois pour acquérir les actions du Cédant ou par un tiers agréé. Mention sera faite au RCS de DIJON pour avis

*AL213531288*

### MAISON DES DEUX COQS

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège social : Place du Pasquier de la Fontaine - 21190 PULIGNY MONTRACHET 882 064 918 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 30 juillet 2021 l'associée unique a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale MAISON DES DEUX COQS par ESPRIT LEFLAIVE et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis

*AL213531298*

### REMPLACEMENT CAC

**FRANCOIS MARTENOT**
**Société par Actions Simplifiée**
**Au capital de 18 000 000 Euros**
**6 rue du Docteur Barolet**
**ZI Beaune Vignoles**
**21200 VIGNOLES**
**501 570 675 RCS DIJON**

Aux termes des décisions de l'Associée Unique en date du 04 mai 2021, il a été décidé De ne pas renouveler le mandat de la société LEVY-GEISSMANN & ASSOCIES SAS, Société par Actions Simplifiée, (67083) STRASBOURG CEDEX, 39-41 rue du Jeu des Enfants, Commissaire aux comptes titulaire et de nommer, en remplacement de la société BARBA-LATA AUDIT SAS, Société par Actions Simplifiée, (67083) STRASBOURG CEDEX, 39-41 rue du Jeu des Enfants, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La durée de la fonction, de six (6) exercices, expirera à l'issue des décisions de l'Associée Unique qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en l'an deux mille vingt-six (2026).

Mention sera faite au RCS de DIJON

*AL213531302*

### MODIFICATION DES DIRIGEANTS

BOURGOGNE ISOLATION INDUSTRIE - SAS au capital de 37 000 euros - Siège social : 4 impasse Montbouchard, 21800 QUETIGNY - RCS DIJON 387 461 247, lors de l'AGO annuelle du 30.09.2020, les mandats de la société CLEON - MARTIN - BROICHOT CAC titulaire, et de Jean-Yves MARTIN CAC suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes. POUR AVIS Le Président

*AL213531308*

### AVIS DE TRANSFORMATION

**CRPS EXTINCTEURS**
**Ancienne forme :**
**Société à responsabilité limitée**
**Nouvelle forme :**
**Société par actions simplifiée**
**Au capital de 69.200 euros**
**Siège social : ZA de la Tille,**
**5 rue des Métiers 21110 GENLIS**
**RCS DIJON 404 410 052**

Aux termes du procès-verbal du 2 août 2021, la société a été transformée en société par actions simplifiée à compter de cette même date.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions entre associés sont libres. Dans tous les autres cas, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à l'unanimité.

ADMINISTRATION : Monsieur Eric TALLEC demeurant ZA de la Tille – 5 rue des Métiers à Genlis (21110) a été nommé Président à compter du

2021 sans limite de durée.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis

Le Président

*AL213531310*

## FUSION

LEGA SPHERE AVOCATS

### PLF GESTION

PLF GESTION Société à Responsabilité Limitée au capital de 12 800 euros Siège Social : 8 rue Jehly Bachellier 21121 FONTAINE LES DIJON RCS DIJON 410 363 121 AVIS DE DISSOLUTION Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 27/07/21, les associés ont approuvé le traité de fusion du 17/06/21, prévoyant l'absorption de PLF GESTION par ETHAN WALL, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, 793 162 173 RCS DIJON, dont le siège social est situé 8 rue Jehly Bachelier 21121 FONTAINE LES DIJON. En conséquence, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de PLF GESTION, son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cette dernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée. L'assemblée générale extraordinaire des associés de ETHAN WALL, Société absorbante, réunie le 27/07/21, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de PLF GESTION sont devenues définitives à cette date. Pour avis, le représentant légal.

*AL213531283*

LEGA SPHERE AVOCATS

### ETHAN WALL

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros Siège Social : 8 rue Jehly Bachelier 21121 FONTAINE LES DIJON RCS DIJON 793 162 173 AVIS DE FUSION 1) Par convention sous seing privé, à FONTAINE LES DIJON, du 17/06/21, ETHAN WALL et PLF GESTION ont établi un projet de fusion, aux termes duquel PLF GESTION faisait apport, à titre de fusion à ETHAN WALL sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, de tous les éléments d'actif et de passif constituant son patrimoine, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de PLF GESTION devant être dévolue à ETHAN WALL dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion. 2) Cette fusion a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire des associés de chaque société en date du 27/07/21. En rémunération de cet apport net, la société ETHAN WALL a augmenté son capital social d'un montant de 61,00 €, par création de 61 actions nouvelles entièrement libérées d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, attribuées au titulaire des parts de la société absorbée, la société MEDIETHAN. La prime de fusion s'élève à un montant de 3.035 euros. 3)Juridiquement, la fusion a pris effet le 27/07/21. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/21, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par PLF GESTION depuis le 01/01/21 et le 27/07/21 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge d'ETHAN WALL et considérées comme accomplies par elle. 4) En conséquence aux termes de sa délibération du 27/07/21, l'assemblée générale extraordinaire des associés d'ETHAN WALL a modifié les articles 7 et 8 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : ARTICLE 7 «L'assemblée générale extraordinaire réunie le 27 juillet 2021 a approuvé la fusion par voie d'absorption par la société de la société PLF GESTION au capital de 12.800 euros dont le siège social est 8 rue Jehly Bachellier – 21121 FONTAINE LES DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 410 363 121, En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire à cette même date a décidé de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de 61 euros au moyen de la création de 61 actions nouvelles, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1 euros. Les actifs apportés se sont élevés à 273.852,00 euros pour un passif pris en charge de 270.486,00 euros, soit un actif net de 3.096,00 euros.» L'article 8 : Le capital social est fixé à la somme de 10.061,00 EUROS (10.061,00 €). Il est divisé en 10.061 actions ordinaires, appartenant toutes à la même catégorie, chacune d'une valeur de UN EUROS (1,00€), souscrites et libérées en totalité. En outre, par la même décision, le siège social de la société a été transféré au 10 Place DARCY 21000 DIJON à compter du 27 07 21. L'article 4 des statuts a été modifié en ce sens. Pour avis,

*AL213531284*

## CESSION

**GESTA B.F.C**
**46 BOULEVARD DE LA MARNE**
**21000 DIJON**

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date du 26/04/2021, enregistré au service des impôts des entreprises de DIJON, le 01/07/2021, Dossier no 2021 00063627 BOULANGERIE DU MOULIN SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 69930 euros, ayant son siège social 12 RUE DU CENTRE, 21120 Lux, 495 155 756 RCS de Dijon. A cédé à LES GOURMANDISES DU MOULIN, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, ayant son siège social 12 RUE DU CENTRE, 21120 Lux, 897 653 739 RCS de Dijon, un fonds de commerce de Boulangerie-pâtisserie, comprenant la clientèle, le mobilier commercial, le matériel, outillage, agencements et installations servant à l'exploitation, le droit à l'usage de la ligne téléphonique, les marchandises en stock ; sis 12 Rue du Centre, 21120 Lux, moyennant le prix de 40000 euros. La date d'entrée en jouissance est fixée au 25/03/2021.Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 12 Rue du Centre - 21120 Lux. Pour avis,

*AL213531276*

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 juillet 2021 à PARIS, enregistré le 17 août 2021 au SIE - DIJON 1 - dossier 2021 00080815 / référence 2104P01 2021 A 03618 :

ORANGE SA, sise 111 QUAI DU PRESIDENT ROOSEVELT, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, immatriculé au greffe de Nanterre sous le numéro 380012986.

A cédé à : GENERALE DE TELEPHONE SA au capital de 37962376 euros, sise 50 avenue du Président Wilson, 93201 PLAINE SAINT DENIS, immatriculée au greffe du de Bobigny sous le numéro 437723844.

Moyennant le prix de 337872 euros son fonds de commerce de Commercialisation, distribution et démonstration de toutes activités produits et services de téléphonie de communication électronique et convergence numérique ainsi que toutes activités connexes et complémentaires et à titre facultatif studio photographique et traitement de l'image en général sous toutes les formes et selon tous procédés existants ou à venir, prestation de services et vente de produit ayant un rapport et avec l'image en général. exploité 13 rue Monge, 21200 Beaune.

Entrée en jouissance au 28 juillet 2021.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce à la SCP MENUT Gilbert Lambert Gilles Abel Christophe-Maître ABEL Christophe-20 rue Jacques de Molay-21200 Beaune

*AL213531301*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### AVIS

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE SAINT JEAN Groupement Foncier Agricole Au capital de 193.776 € Siège social : Château de Brognon 21490 BROGNON 431 674 654 RCS DIJON. Suite au décès de M. Raoul du PARC, cogérant du Groupement, survenu le 28 mai 2021, la gérance est désormais exercée exclusivement par M. Guillaume du PARC, domiciliée 1, rue du Lavoir 21490 BROGNON. Mention sera faite au RCS Dijon

*AL213531281*

### AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

**SCI FUNNY TRUST**
**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**
**CAPITAL SOCIAL : 1.524,49 €**
**SIEGE SOCIAL : 3 RUE MUSETTE**
**DIJON (21000)**
**RCS DIJON D 333.905.040**

Aux termes d'une assemblée générale des associés en date du 30 juin 2021, par suite du décès de M. Gérard MAZUY survenu aux SABLES-D'OLONNE (85100) (FRANCE), le 7 septembre 2020 ayant entrainé la cessation de ses fonctions de gérant, a été nommée en qualité de gérante de la SCI FUNNY TRUST, pour une durée indéterminée :

Madame Katia Ts'Oei Psyché **MAZUY**, demeurant à 3 rue des marines, étage 2 esc principal ilot 8 apt 145, Château d'Olonne 85180 LES SABLES D'OLONNE.

Madame Rachèle Bernadette **MAZUY**, demeurant à PARIS 5è (75005) 12 Bis Boulevard de Port Royal est par ailleurs maintenue dans ses fonctions de gérante.

Pour insertion

Maître BAUDRY

Notaire à PARIS

137-139 rue Marcadet

75018 PARIS

*AL213531282*

### MODIFICATION DE DIRIGEANT

**LA TOUR DES FONTAINES**
**Société civile au capital de 1 500 euros**
**Siège social : Rue de Vergy**
**21700 VILLARS-FONTAINE**
**492 274 790 RCS DIJON**

Aux termes d'un acte SSP du 23/07/21, les associés ont pris acte de la démission de Madame Fabienne DRUEZ-HUDELOT de ses fonctions de gérante de la société et ont désigné Monsieur Patrick HUDELOT et Madame Carine BAJARD-HUDELOT demeurant ensemble 16 rue du Vergy - 21700 VILLARS FONTAINE aux fonctions de gérants de la société à compter de la même date.

Pour avis et mention

La Gérance

*AL213531305*

## NON DISSOLUTION

### ENTREPRISE CLERC ET SES FILS

L'AGE en date du 26/01/21 de la SARL «ENTREPRISE CLERC ET SES FILS», capital: 50000 €, siège: Chelsey 21430 SUSSEY, 342998341 RCS DIJON, statuant en application de l'art. L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

*AL213531057*

### DUFOUR MARTIAL ELECTRICITE GENERALE

Société à responsabilité limitée au capital de 1500 euros Siège social : 26 rue des Pâtis - 21250 LABRUYERE 829 085 497 RCS DIJON Aux termes du procès-verbal des décisions du 01/09/2020, l'associé unique, statuant conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Pour avis. Le gérant.

*AL213531309*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### AVIS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES CRAIS, SCI au capital de 7 622,45 euros, siège social et de liquidation : Au Domicile de Monsieur Michel SALIN, Orgeux, 21490 RUFFEY LES ECHIREY, 327 325 304 RCS DIJON, AGO du 31/01/2021 : approbation du compte définitif de liquidation, décharger le liquidateur de son mandat, lui donner quitus de sa gestion et constater la clôture de liquidation. Pour avis

*AL213531211*

### RES FAMILIAE

**Société civile immobilière**
**Au capital de 15 240,00 euros**
**Siège social : 2bis, rue du Cap Vert**
**21 800 QUETIGNY**
**398 234 211 RCS DIJON**

Suivant décision collective des associés en date du 25/06/2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Xavier CHEVALLIER demeurant 30, rue de Chenôve à DIJON (21000) avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Le siège de la liquidation est fixé au 2bis, rue du Cap Vert à QUETIGNY (21 800), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

*AL213531259*

## RES FAMILIAE

**Société civile immobilière en liquidation**
**Au capital de 15 240,00 euros**
**Siège social et siège de liquidation :**
**2bis, rue du Cap Vert 21 800 QUETIGNY**
**398 234 211 RCS DIJON**

Suivant décision collective des associés en date du 30 juin 2021, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Xavier CHEVALLIER demeurant 30, rue de Chenôve à DIJON (21000) et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

*AL213531260*

## TRANSMISSION UNIVERSELLE DE PATRIMOINE

BENOIT PERRIN TRANSPORTS Société à responsabilité limitée au capital de 9.000 euros Siège social : 1200 route de Saussy – 21380 MESSIGNY ET VANTOUX 447 842 857 RCS DIJON Aux termes de décisions du 30 juin 2021, la société PR TRANSPORTS, société à responsabilité limitée au capital de 156 110 euros dont le siège social est fixé à DAROIS (21121) 12A route de Troyes et qui est immatriculée sous le n°393 832 480 RCS DIJON, a, en sa qualité d'associée unique de la société BENOIT PERRIN TRANSPORTS, décidé la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société BENOIT PERRIN TRANSPORTS peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.

*AL213531275*

## JLCA

**Société à responsabilité limitée**
**en liquidation**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège : 6 Rue Saint Just, 21110 BRETENIERE**
**Siège de liquidation : 6 Rue Saint Just,**
**21110 BRETENIERE**
**822 470 183 RCS DIJON**

L'Assemblée Générale réunie le 28/07/2021 au 6 Rue Saint Just, 21110 BRETENIERE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jean-Louis CHIONO, demeurant 6 Rue Saint Just, 21110 BRETENIERE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

*AL213531277*

## AVIS DE DISSOLUTION

**CUMA DE LA RUE DE PETIGNY**
**Agréée : 21-624**
**RCS Dijon : 398 081 810**
**Siège : Mairie**
**21260 VERONNES**

L'AGE de la CUMA DE LA RUE DE PETIGNY réunie le 03 mai 2021 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur M. Gilles MAIRE lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au Siège social de la CUMA. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL213531286*

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

**DVX MENUISERIE AGENCEMENT**
**EURL AU CAPITAL DE 1 500 €UROS**
**SIEGE SOCIAL : 799 Grande Rue**
**21250 BROIN**
**RCS DIJON (en cours)**

Dénomination sociale : DVX MENUISERIE AGENCEMENT

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Siège Social : 799 Grande Rue – 21250 BROIN

Objet social : La société a pour objet, tant en France qu'à l'Etranger, l'activité de menuiserie, réalisation d'agencements intérieurs, pose et fabrication de meubles, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières se rapportant à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date d'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.

Capital Social : 1 500 €uros, divisé en 150 parts de 10 €uros, entièrement souscrites et libérées.

Gérance : A été désigné gérant :

- Monsieur DEVAUX Etienne, demeurant 799 Grande Rue – 21250 BROIN

Acte constitutif : Acte sous seing privé en date à BROIN du 27 août 2021

Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour insertion,

DEVAUX Etienne, Gérant ayant reçu pouvoir à cet effet

*AL213531274*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAVIGNY-LES-BEAUNE (21420) du 30/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : HOLDING JFC Siège social : 9 Rue Jacques Germain – 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE Objet social : toutes prises d'intérêts ou de participations dans des sociétés ou entreprises, la souscription ou l'acquisition sous quelque forme que ce soit, de toutes valeurs mobilières comme de toutes parts d'intérêts ou autres droits sociaux, la gestion et la détention desdits droits sociaux et participations ; la participation active en tant que holding animatrice au contrôle des filiales et à la conduite de la politique du groupe qu'elle constitue avec ses filiales ; l'accomplissement de toutes prestations de services en matière de gestion, d'administration et d'assistance en faveur des filiales et ce, en tous domaines (notamment en matière juridique, comptable, financière et immobilière) ; la création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à cet objet ; l'acquisition, l'aliénation, l'échange ainsi que toutes opérations portant sur les actions, parts sociales, parts d'intérêt, parts de fondateurs ou bénéficiaires, obligations ou bons, et généralement sur toutes valeurs mobilières et droits mobiliers quelconques ; l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés Capital social : 2 643 764 euros, constitué intégralement d'apports en nature au moyen de l'apport de 500 parts sociales de la société VINEXPORT VINS FINS, immatriculée sous le n°342 966 595 RCS DIJON Gérance : Monsieur Jean-François MOUCHONNAT, demeurant à MAREY LES FUSSEY (21700) 64 Grande rue. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon. Pour avis La Gérance

*AL213531279*

Notaires

**SCP David BELOU**
**Véronique VARLET –**
**Guillaume LORISSON**
**Charles-Alban PRIEUR –**
**Clémentine BAILLY – Notaires**
**1 Place de L'Europe – Simone Veil**
**21000 DIJON**
**Bureau annexe :**
**25 avenue de Sprendlingen**
**21110 GENLIS**

## CONSTITUTION DE SOCIETE

Acte reçu par Me LORISSON, Notaire Associé à GENLIS, le 25 août 2021. Dénomination : SCI VICTOM – Forme : société civile (immobilière) – Objet : Acquisition, propriété, construction, gestion et administration civile de tous immeubles et droits immobiliers – Siège : 4 Route de Nuits Saint Georges, 21700 BAGNOT – Durée : 99 ans – Capital : 1000 euros – Apports en nature : néant - Apports en numéraire : 1000 euros – Co-Gérance : M. Emmanuel ESTRAT et Mme Mélanie ESTRAT (demeurant ensemble : 4 Route de Nuits Saint Georges, 21700 BAGNOT) – Cession des parts : librement cessibles entre associés et au profit de descendant / ascendants de l'associé ; agrément préalable à l'unanimité dans tous les autre cas – RCS : DIJON

Pour avis

Le notaire.

*AL213531285*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 01/07/2021, il a été constitué une SARL unipersonnelle

**Dénomination :**

**HUMANITÉ.2**

**Nom commercial :** HUMANITÉ.2

**Siège social :** 12, Rue Du Docteur Tarnier 21560 ARC SUR TILLE

**Capital :** 100 €

**Activités principales :** - conseil, accompagnement de personnes physiques et morales - ingénierie financière - ingénierie pédagogique - communication, événementiel - création animation musicale - commerce - formation

**Durée :** 99 ans

**Gérance :** Mme GASCHEN CÉLINE 12 Rue Du Docteur Tarnier 21560 ARC SUR TILLE

Immatriculation au RCS de DIJON

*AL213531292*

## MJ VIGNES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 300 000 Euros Siège social : 9 rue du Comte Jules Lafon - 21190 MEURSAULT AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée du 25 Août 2021 à MEURSAULT (21190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : MJ VIGNES FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée SIEGE SOCIAL : 9 rue du Comte Jules Lafon - 21190 MEURSAULT OBJET : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés APPORTS : 300 000 Euros en apport en numéraire CAPITAL : 300 000 Euros GERANCE : Mr Jean-Victor MOREY demeurant 9 rue Comte Jules Lafon - 21190 MEURSAULT pour une durée illimitée AGREMENT DES CESSIONNAIRES DE PARTS : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis, le représentant légal.

*AL213531294*

## NIÈVRE

## AVIS

## AVIS

**FIATLUX**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 22 867,35 €**
**Siège social : Rue des Raclettes**
**58240 ST PIERRE LE MOUTIER**
**RCS NEVERS 309 785 350**

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2021, il résulte que les mandats de la société WOGA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Rodolphe GENEIX, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas procédé à la désignation de Commissaires aux Comptes.

POUR AVIS Le Président

*AL583531288*

## TRANSFERT DE SIÈGE

## SOCIETE COMMERCIALE ET FINANCIERE DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

**SASU au capital de 274.561 €**
**Siège : 1 rue Pierre et Marie Curie - 63200 Riom**
**378 800 726 RCS CLERMONT-FERRAND**

Aux termes d'un acte SSP de décisions de l'associé unique du 30 juillet 2021, il a été décidé de transférer le siège social du 1 rue Pierre et Marie Curie - 63200 Riom à Allée Louis Blériot - 58500 CLAMECY, et ce à compter du 23 août 2021. Président : NOUVELLE IMPRIMERIE LABALLERY, SCOP à forme anonyme et capital variable, sise Allée Louis Blériot, 5800 Clamecy, 392 607 545 RCS NEVERS.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. La société sera radiée du RCS de CLERMONT-FERRAND et réimmatriculée au RCS de NEVERS.

*AL583531294*

## CONVOCATION

## SICAGEMEAC

**Marché aux bestiaux**
**Vente au cadran**
**Route de Saint Saulge**
**58800 GORBIGNY**
**sicagemac@wanadoo.fr**
**TVA : FR 04 381 420 843**

Madame, Monsieur,

Les Membres du Conseil d'Administration de la SICAGEMAC et moi-même avons le plaisir de vous confier à notre Assemblée Générale mixte, qui se déroulera le :

**Jeudi 16 septembre 2021, à 17 heures 30, à la SICAGEMAC.**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, & Rapport financier de l'exercice 2020,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs, & Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la variation du capital social,
- Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs et élections, & Indemnité compensatrice de temps passé (article 27),
- Fixation du budget formation des administrateurs,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes
- Questions diverses.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire :

- En application de l'article 55 des statuts, les associés seront invités à se prononcer sur la continuité de l'activité.

Vous avez la possibilité de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que des comptes annuels de l'exercice.

J'attire votre attention sur l'importance du quorum et donc, sur la nécessité de votre présence, ou en cas d'empêchement, sur l'intérêt de nous retourner le pouvoir ci-joint dûment complété, par mail, fax ou courrier.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Alexandre LORRÉ

*AL583531301*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SCP JP JACOB**
**Notaire**
**14 rue du Maréchal Leclerc**
**58200 COSNE COURS SUR LOIRE**

## AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me J-P JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 7 aout 2021,

Mr Denis BOUTRON, et Mme Marjorie PATIN, son épouse, dt à COULOUTRE (Nièvre) 16 route de Menou, mariés à la mairie de COULOUTRE (Nièvre) le 21 septembre 2002 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont déclaré conjointement convenir dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Jean-Paul JACOB, notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR INSERTION

Me JACOB, Notaire.

*AL583531295*

## MODIFICATION DE STATUTS

## MODIFICATION OBJET SOCIAL ET TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

**M-LIN**
**Société à Responsabilité Limitée**
**Au capital de 13.600 euros**
**Siège social : NEVERS (Nièvre)**
**31, Boulevard du Pré Plantin**
**RCS NEVERS : 502 238 686**

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2021

OBJET SOCIAL

Ancienne mention :

- Toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à la location, l'achat, la vente, le négoce, de tous matériels.
- Toutes opérations d'import-export se rattachant directement ou indirectement à l'objet social,
- Et plus généralement, toutes opérations de nature à favoriser directement ou indirectement l'extension et de développement de la société.

Nouvelle mention :

- Toutes les activités se rapportant directement ou indirectement à la location, l'achat, la vente, le négoce, de tous matériels.
- Toutes opérations d'import-export se rattachant directement ou indirectement à l'objet social,
- L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque,
- Et plus généralement, toutes opérations de nature à favoriser directement ou indirectement l'extension et de développement de la société.

SIEGE SOCIAL

Ancienne mention :

NEVERS (Nièvre) – 31, Boulevard du Pré Plantin

Nouvelle mention :

HERY (Nièvre) – 2 bis Grande rue

Pour avis

*AL583531289*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

## CLOTURE DE LIQUIDATION

**SCI C.D.**
**Société Civile Immobilière en liquidation**
**au capital de 304,90 euros**
**Siège de liquidation : 4 rue de la Basilique**
**58000 NEVERS**
**353 550 510 RCS NEVERS**

L'assemblée générale du 19 juin 2021 a approuvé le compte rendu de clôture de liquidation de la société, donné quitus à M. Claude DEPLAIX, liquidateur demeurant 4 rue de la Basilique – 58000 NEVERS, de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, C. DEPLAIX

*AL583531280*

## S.C.I. DE L'AVENUE DE PARIS

**SCI en liquidation**
**au capital social de 304,90 Euros**
**Siège social : 96, avenue de Paris**
**58320 POUGUES-LES-EAUX**
**R.C.S. NEVERS 411 679 848**

Par acte sous seing privé en date du 17.08.2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17.08.2021. M. Yves AUPETITALLOT demeurant 70, rue de la Concorde 69620 CHAMELET, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 70, rue de la Concorde 69620 CHAMELET.

Pour avis.

*AL583531290*

## DISSOLUTION ANTICIPEE

**SCI DU RELAIS BLANC**
**Société Civile en liquidation**
**au capital de 12.000 €**
**Siège de liquidation :**
**63, boulevard Camille Dagonneau**
**58640 VARENNES VAUZELLES**
**790 460 265 RCS NEVERS**

L'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2021 a prononcé la dissolution anticipée et la mise en liquidation amiable de la société. Monsieur Bruno ZAMORA, dt 74, rue du Docteur Michel Gaulier – 58640 VARENNES VAUZELLES, a été désigné liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social où devront être notifiés la correspondance et les actes relatifs à la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Pour avis, le liquidateur.

*AL583531296*

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 25/08/2021, il a été constitué une SAS

**Dénomination :**

**PETIT ROCHER 58**

**Siège social :** 4 Rue Du Colonel Jeanpierre 58000 NEVERS

**Capital :** 2000 EUROS €

**Activités principales :** travaux de syndic desinfection des locaux peinture electricite plomberie

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. JELASSI HAMDI BEN MOHAMED 4 Rue Du Colonel Jeanpierre 58000 NEVERS

**Exercice du droit de vote :** UNE ACTION EGALE UNE VOIX

Immatriculation au RCS de NEVERS

*AL583531292*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13/08/2021, il a été constitué une EURL dénommée:

**LAMAL**

**Objet social :** L'activité de salon de coiffure mixte, de coiffure à domicile, de barbier, de tatouage, de beauté et esthétiques, d'onglerie, les soins capillaires, toutes prestations relatives aux activités mentionnées ; la vente de tous produits et articles pour la coiffure, la beauté, la parfumerie et autres activités sus mentionnées ; la vente de bijoux, objets et articles fantaisies

**Siège social :** 8 rue du rivage 58000 NEVERS

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Madame Lydie LEMMER demeurant 24 rue Francis Garnier 58000 NEVERS

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

*AL583531293*

**Etude de Maître Thibaut MARIE,**
**Notaire associé à NEVERS**
**(58000),**
**1 Rue Saint Martin.**

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 16 juillet 2021, enregistré au Service de la Publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 20 juillet 2021, dossier 2021 00028318, référence 5804P01 2021 N 00436, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : RC1.

Le siège social est fixé à : NEVERS (58000), 9 rue Saint-Benin.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR).

Les apports sont des apports en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Benoit REYNAUD-CLEYET, demeurant à THYEZ (74300) 400 rue de la Crête, et Madame Alice FABREGUE née REYNAUD-CLEYET, demeurant à NEVERS (58000) 9 rue Saint Benin.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Le notaire.

*AL583531297*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI ALFA ; Siège social : 40, rue Daniel Bollon – Chemin de Germignon - 58640 VARENNES VAUZELLES ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : M. Frédéric ROUX et Mme Anaïs BERTIN dt ensemble à SAINT ELOI (58) – Les Rues – Route de Château-Chinon ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

*AL583531302*

## YONNE

## SUCCESSION

Notaires

**Laurent FRANCIN - Stéphanie**
**FAIVRE FRANCIN &**
**Elise LAROCHE SAUTEREL**
**Notaire Associés**

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date à TANLAY du 15/01/1994, déposé au rang des minutes de Maître Elise LAROCHE SAUTEREL, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 05/08/2021, Monsieur Paul CAILLIEUX, demeurant à TOUCY (89130), 1 ruelle du Château, célibataire, né à BEUGNON, le 13 septembre 1937, décédé à BRIENON SUR ARMANCON, le 19 mai 2021, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

*AL893531316*

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 9 mars 2009, Madame Laura Viola KJELLIN, en son vivant retraitée, divorcée de Monsieur Jacques Edmond Albert Georges DROPSY, demeurant à TONNERRE (89700) rue des Jumeriaux Résidence Jacques Suisse, née à BATTLE CREEK (ETATS-UNIS), le 26 mai 1925, décédée à TONNERRE (89700) (FRANCE), le 18 mai 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 30 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître CHANTIER susnommé, référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de AUXERRE (89000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament, soit à compter du 5 août 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL893531317*

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2013,

Madame Arlette GILLES, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Paul BOUFFETY, demeurant à SAINT-MARTIN DU TERTRE (89100) 38 rue des Caves.

Née à SENS (89100), le 6 avril 1931.

Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 19 décembre 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires,

associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou , le 20 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (89100) 28, avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL893531320*

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 3 février 2009,

Monsieur Claude André DERREUX, en son vivant retraité, demeurant à LIXY (89140) 1 rue des Mésanges Fossoy.

Né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012), le 26 octobre 1938.

Célibataire.Non lié par un pacte civil de solidarité.

Décédé à SENS (89100) (FRANCE), le 19 avril 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT , soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 25 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SENS (89100) 28, avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL893531321*

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 2 septembre 2010,

Madame Simone Madeleine HELYN, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Bernard René LECONTE, , demeurant à GRON (89100) 6 rue Albert Meunier.

Née à PARIS 19ÈME ARRONDISSEMENT (75019), le 18 août 1924.

Décédée à SENS (89100) (FRANCE), le 7 mai 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Clotilde TATAT, soussigné, notaire associé de la société « Clotilde TATAT, Emmanuel ARNAUD, Christophe DUGROSSY, notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial » dont le siège est à SENS (Yonne), 28, avenue Georges Pompidou, le 5 août 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Clotilde TATAT, notaire à SE§NS (89100) 28, avenue Georges Pompidou, référence CRPCEN : 89098, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL893531322*

## L'HORIZON D'EQUIPEMENT ET SERVICES

Au terme de l'A.G.E. du 30/08/21, de SARL L'HORIZON D'EQUIPEMENT ET SERVICES, capital 10.000 €, sise 3 RUE DES MOINES 89300 JOIGNY R.C.S SENS 842816068

Il a été décidé du transfert du siège social, de l'ancienne adresse : 3 RUE DES MOINES 89300 JOIGNY , à la nouvelle adresse : 9 RUE DE LA PORTE PERCY 89300 JOIGNY l'objet sociale est modifié le nouvel objet social est Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation - Fibre optique-Tous corps d'état, Ravalement, Calorifuge, Télécommunication

*AL893531340*

ANNONCES LÉGALES
**03 80 78 90 42**

## ÉLECTIONS

## GPM DE L'YONNE

**Mutuelle régie par le Livre III**
**du Code de la mutualité**
**Immatriculée au répertoire Sirène**
**sous le n° 444 476 576**
**Dont le siège social est sis**
**28, rue des Hugés**
**89110 Saint-Martin du Tertre**
**Membre de l'Union AGMF Prévoyance**

Appel à candidatures pour l'élection des délégués

à l'Assemblée générale de la Mutuelle (article 14 des statuts)

Dans le cadre de son renouvellement, la Mutuelle organise l'élection des futurs délégués qui siègeront à son Assemblée générale.

Chaque Membre de la Mutuelle, sous réserve d'avoir retourné son bulletin d'adhésion signé avant le 31 août 2021, dispose de la faculté de présenter sa candidature à cette élection.

Tout Membre de la Mutuelle souhaitant se porter candidat aux fonctions de délégué doit adresser son acte de candidature du 6 septembre au 28 septembre 2021 inclus, par e-mail : election@gpm.fr ; par courrier : Groupe Pasteur Mutualité - Élection des Délégués - 1, bd Pasteur CS 32563 - 75724 Paris Cedex 15, le cachet de la Poste faisant foi pour les envois postaux.

L'acte de candidature peut également être déposé contre récépissé au siège de la Mutuelle dans le même délai.

Vous pouvez demander un modèle d'acte de candidature à election@gpm.fr.

L'ensemble des dispositions régissant les élections des délégués à l'Assemblée générale sont définies au sein du Code de la mutualité et des statuts de la Mutuelle. Ces derniers sont disponibles sur le site www.groupepasteurmutualité.fr.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter au 01 40 54 54 30 ou vous rendre sur le site internet visé ci-dessus.

La Présidente du Conseil d'administration de la Mutuelle

Les candidats auront la possibilité d'avoir leur parcours professionnel mis en ligne sur le site de vote GEDIVOTE à destination des électeurs uniquement. Pour ce faire ils devront solliciter la Mutuelle pour obtenir un formulaire.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel les candidats disposent des droits suivants sur leurs données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter les mentions sur le formulaire.

*AL893531336*

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par ARRETE N°2021-25 portant ouverture d'une enquête publique concernant le projet de zonage d'assainissement de la commune de Cruzy-Le-Chatel, d'une durée de 33 jours, est prescrite du Lundi 6 septembre 2021 à 9h00 au vendredi 8 octobre 2021 à 17h00 inclus

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jacques SIMONNOT fonctionnaire DDE en retraite

Pendant la durée de l'enquête, le dossier public est consultable :

· Sur le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/2592

· Aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit les lundi de 9 h à 11 h 30 , mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h , jeudi de 14 h à 18 h et vendredi de 9h à 11 h30 , ou pendant les permanences du commissaire enquêteur.

· Sur un poste informatique à la mairie de CRUZY-LE-CHATEL

Le public pourra formuler ses observations et propositions avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le vendredi 8 octobre 2021 à 17h00 :

· En mairie sur un registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire

· Sur le registre dématérialise : https://www.registre-dematerialise.fr/2592

· Par voie postale, adressée à la mairie de de CRUZY-LE-CHATEL, à l'attention du commissaire enquêteur,

· Par mail : enquete-publique-2592@registre-dematerialise.fr

·Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse internet : https://www.registre-dematerilise.fr/2592

· Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à la disposition à la mairie

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie :

· Le lundi 6 septembre 2021 de 9h00 à 12h00

· Le mercredi 15 septembre 2021 de 14h00 à17h00

· Le jeudi 23 septembre 2021 de 14h00 à 17h00

· Le vendredi 8 octobre 2021 de 14h00 à 17h00

Le rapport ses annexes et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de CRUZY-LE-CHATEL à compter du terme de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandés à :

Mélanie WINSCHEN

Chargée d'études AUSTRAL INGINERIE

Tél: 03 26 89 50 18

Courriel: m.winschen@austral-ing.fr

*AL893531331*

## AVIS DE LA SAFER

## SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

**LE VAL D'OCRE (SAINT AUBIN CHATEAU NEUF) - terre, bois-taillis et jardin – fonds occupé en partie**

8 ha 20 a 62 ca - Bel air: Z-22 - Bel etain: D-180 - La maison gallot: D-457-3049[3010] - La vallee de charmant: F-268-269 - La vaux blanche: Y-240 - La vaux bornate: T-64-76 - La vaux fleurie: V-10 - Le carre chapelin: C-434 - Le champ du grenier: E-457-462 - Le chemin du frillon: Z-72 - Le grand chene: T-29 - Le tartiton: Z-110-114 - Les grelons: E-263-264-265-266-267V-180-181-186 - Les pierres: B-466

zonage : PLUi - zones A, N et AP

**ASQUINS - Lande, Terre et Bois-Taillis**

4 ha 49 a 59 ca - Belle face: D-188 - Champs de la luise: ZH-33 - La bretache: AC-307 - La combe genet: A-856 - La come morin: G-574 - La periere: ZH-148[89] - La periere vilde: G-637 - Le cotat de la periere: ZH-187[126]- Les badoises: B-1256-1344 - Les bas counots: H-327 - Les harnays: C-741 - Les plantes: ZD-12(B)-12(AJ)-12(AK) - Sechee: C-842 - Vau pourri: B-406 - Virelot: H-592-715-728 (sans bâtiment)

Zonage : Zone N du PLUi

**AUXERRE - Bois-Taillis, Terre et Lande - Parcelle de Terre louée**

1 ha 71 a 44 ca - Le dessous du thureau: ZT-122[26]-123[586]-133[152] - Les lessere: ZI-101-102-105 - Sous la tour coulon: AE-48

Zonage : zone A et zone N du PLU

**DEUX RIVIERES - Vigne et Terre et Lande - Parcelles de Terre occupée**

21 a 48 ca - Les varennes: 001B-242-243

34 a 90 ca - Dinechin: 001D-911 - Les varennes: 001B-207

Zonage : Zone A du PLU

**DOMECY-SUR-CURE - Bois-Taillis**

15 a 60 ca - Bois baat: H-13

Zonage : zone N du PLUi

**EGRISELLES-LE-BOCAGE - Bois-Taillis, Terre et Lande**

1 ha 99 a 00 ca - Champ du vaux: YH-33 - Les vignes d ogny: YH-106[659]- 108[985]-109[664]- 113[983]- 122[654]- 125[1069]

Zonage : RNU

**FOISSY-LES-VEZELAY - Pré et Lande - Parcelles de Pré occupées**

2 ha 86 a 70 ca - En loutre: B-30 - Fontaine de la cure: B-2121 - Les petits pres: B-24

Zonage : zone A du PLUi

**FONTENAY-PRES-VEZELAY - Bois-Taillis et Terre - Parcelles de Terre occupées**

60 a 30 ca - Bois coulons: A-4 - Champ pougnan: A-81

Zonage : zone A et N du PLUi

**GUILLON-TERRE-PLAINE - Pré**

18 a 17 ca - Vignes de chevrotain: 448AI-20

Zonage : RNU

**PARON - Terre, Bois-Taillis, Vigne et Lande – Occupation précaire**

7 ha 65 a 46 ca - Aristide briand: AC-125[21]-149[19] - Les bremonts: AB-146- 147- 149- 150- 151- 153- 155- 156- 157- 159- 160- 161- 171- 172- 173- 174-182 AC-22-23-113[37] - Les cotes enverses: AB-37- 43- 49- 56- 57- 100 - Les guerreries: AB-230- 231- 236- 237- 238- 241

Zonage : zon Np du PLU

**PIERRE-PERTHUIS - Pré, Terre et Lande Parcelles de Terre et Pré occupées**

15 ha 64 a 33 ca - Champ plain: C-548- 549-550- 551- 552- 553- 559- 562 - Champs germains: C-520- 524- 531 - Chante merle: C-744- 782- 784- 785 - En rozee: B-412-414- 417- 419- 420 - Entre les petites ruees: B-381- 383- 385- 386- 387- 388- 389 - La pecherie: B-359 - Le cloizot: C-479- 481-482- 483- 488- 489- 493- 494- 495- 498 - Le sentier: B-350 - Les perrieres: C-680-683 - Les petites corvees: C-565- 566- 567- 568-569- 570- 571 - Pres brenot: B-477 - Pres des vignes: C-222- 223 - Ruee aux bretons: B-222- 223 - Sur la caume: B-91(J)-91(K) - Sur rouaule: C-811 - Vignes de rouaule: C-188

Zonage : zones A, N et UBv du PLUi

**SAINT-CLEMENT - Terre**

9 ha 49 a 26 ca - Le bas des haies de granch: ZN-13 - Le clos: ZN-11 - Les haies de granchette: ZN-1[P1]-2[P1]-4[P1]

Zonage : Zone A du PLU

**SAINT-DENIS-LES-SENS - Terre**

3 ha 58 a 35 ca - Les terres du moulin: ZD-76[2]

Zonage : Zone A du PLU

**SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS - Terre**

1 ha 24 a 00 ca - Les houches: G-19

Zonage : zone N

**SAINT-MARTIN-DU-TERTRE - Bois-Taillis, Terre et Vigne – Occupation précaire**

2 ha 77 a 20 ca - La cote enverse: ZE-103 - Le bas de la montagne: D-674[409]- 831[397]-835[398]- 935[396] - Les eaux bues: B-210 - Les grandes vignes: B-134- 135- 139- 140-142 ZC-40- 41- 46- 48- 49- 51

Zonage : zone N/A/uB du PLU

**SAINT-PERE – Lande**

26 a 22 ca - La charriere: A-156 - Les marsais: ZO-33

Zonage : Zone N du PLUi

**SOUCY - Terre**

5 ha 92 a 37 ca - Les petites vignes: YO-32-34

1 ha 80 a 06 ca - Les petites vignes: YO-31-35[P2]

Zonage : Zone 2 Aue du PLU

**LES VALLEES DE LA VANNE - Terre et Pré**

27 ha 68 a 48 ca - Champ de l agneau: Y-440[79]-441[79] - Champs de la pie: Y-308[44] - La grande magdelaine: B-15[P1] - Les belles vignes: Y-102-104-106 - Temps perdu: Y-118-120 - Vallee des bois de vaumort: Y-149 - Vallee des brosses: Y-142- 143- 144- 328[141]-331[141]

4 ha 72 a 80 ca - La vallee jamay: ZI-3

22 a 50 ca - Champ cardin: ZC-26 - Les baillots: Y-250

Zonage : zone A et Ncv du PLUi

**VAUMORT - Terre et Bois-Taillis**

69 a 40 ca - Derriere l eglise: ZL-12

39 a 60 ca - Derriere l eglise: ZL-11

40 ha 31 a 90 ca - Chambeau: ZH-29 - Derriere l eglise: ZL-14 - Les arbres perrin: ZI-50(J)-50(K) - Les petites vignes: ZK-8 - Vaufreau: ZH-33(B)- 33(AJ)- 33(AK)- 40(J)-40(K)

13 ha 37 a 40 ca - Derriere l eglise: ZL-6-13 - Le bas des chaumes: ZH-18(J)-18(K)-18(L) - Le champ cardin: ZH-5 - Les heugees: ZI-52

Zonage : zone A du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20 septembre 2021** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

*AL893531341*

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**le Mardi 12 octobre 2021 à 11 H 00**
**au Palais de Justice de SENS (89),**
**1 rue du Palais de Justice**

**UN IMMEUBLE à JOIGNY (89)**
**7 rue de la Basse Pêcherie**

Cadastré section AH N° 220, lieudit 7 rue Basse Pêcherie, pour 84 ca, comprenant :

- au rez-de-chaussée (entrée en bas de la Côte ruelle Basse Saint-Jean),

**UN APPARTEMENT de 49,88 m²** environ (hors cave), de **2 pièces principales** avec une cave

- au 1er étage (entrée par le passage nommé du 2 bis ruelle Basse Saint-Jean),

**UN APPARTEMENT de 59,36 m²** environ, de **3 pièces principales**

- au 2nd étage : (entrée par le passage nommé du 2 bis ruelle Basse Saint-Jean),

**UN APPARTEMENT de 62,59 m²** environ (hors grenier),

de **3 pièces principales** avec un **grenier**

**OCCUPATION** (à la connaissance du poursuivant) : l'appartement au rez-de-chaussée

est **VIDE**, les appartements aux 1er et 2nd étages sont occupés

**MISE A PRIX : 80.000 Euros** (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge

de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 81 35**

**VISITE sur place le Jeudi 30 septembre 2021 de 14 H 00 à 16 H 00**

*AL893531281*

## MODIFICATION DE STATUTS

## GLOBAL HABITAT

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 20 chemin des Audinettes**
**89100 MALAY-LE-PETIT**
**887 880 961 RCS SENS**

Aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de remplacer à compter du 27/07/2021 la dénomination sociale «GLOBAL HABITAT» par «TOTAL HABITAT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis La Gérance

*AL893531323*

## EARL DU BEAU CHÊNE

EARL au capital de 10 000,00 euros. Siège social : 37 Grande rue - 89310 SARRY. 887 630 739 RCS AUXERRE. Le 25 juin 2021, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 110 000 € pour le porter à 120 000 €. L'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2021 a décidé : - De transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. - De modifier la dénomination sociale qui devient SCEA DU BEAU CHÊNE. - De transférer le siège social au 7 rue du Pont, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON. - De nommer M. Benoît VELUOT, demeurant 4 rue en Darphin, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, gérant de la société en remplacement de M. Sylvain CHERRIOT, démissionnaire À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA DU BEAU CHÊNE. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 120 000 €. Siège social : 7 rue du Pont, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON. Durée : Jusqu'au 30 juillet 2119. Gérants : M. Benoît VELUOT, demeurant 4 rue en Darphin, 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés sauf celles au profit d'un coassocié. Pour avis, la gérance.

*AL893531326*

## FIMAFRAN

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 40.000 €**
**Siège social :**
**66 Avenue Jean Hémery**
**89300 JOIGNY**
**350 709 606 R.C.S. Sens**

Suivant AGOA en date du 30/06/2020, il a été constaté que les mandats de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CABINET ERIC SUPLICE ET ASSOCIES - CESEA, Commissaire aux Comptes suppléante, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

*AL893531334*

## CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

**TRADIFRAIS**
**SARL au capital de 15 000 euros**
**2 - 4 Avenue Jean Delpech 89100 SENS**
**RCS SENS 892 965 138**

Aux termes du PV de l'AGE du 02/08/2021, la dénomination sociale, l'enseigne et le nom commercial ont été modifiés et deviennent POPOTE SENS à compter de ce jour.

L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt de cette formalité sera effectué au RCS de SENS.

Pour avis,

*AL893531335*

## TRANSFERT DE SIEGE ET MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Au terme de l'A.G.E. du 30/08/21, de SASU CONCEPT BAT, capital 20.000 €, sise 05 Boulevard Godalming 89300 Joigny R.C.S SENS 849530696, Il a été décidé du transfert du siège social, de l'ancienne adresse :05 boulevard Godalming 89300

Joigny , à la nouvelle adresse : 27 rue Valentin Privé 89300Joigny

l'objet sociale est modifié le nouvel objet social est Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation - Fibre optique-Tous corps d'état, Ravalement, Calorifuge, Télécommunication

*AL893531339*

## CESSION

Notaires

**SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN**
**NOTAIRES & CONSEILS**
**Notaires à Saint-Florentin (Yonne)**
**et à Auxerre (Yonne)**
**26, rue Dilo et**
**22, rue du Puits des Dames**

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Julien MILLARD - Laure BERTHELIN Notaires & Conseils » titulaire d'un Office notarial à la résidence de SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 9 juillet 2021, enregistré à AUXERRE, le 6 août 2021, Dossier 2021 00027763 référence 8904P01 2021 N 00773, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée CDG ASSUR & FINANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 80.000 euros, dont le siège est à SAINT-FLORENTIN (89600), 6 place des Fontaines, identifiée au SIREN sous le numéro 423348606 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

A :

La Société dénommée LNG COURTAGE ET ASSURANCES, Société par actions simplifiée au capital de 5000,00 euros, dont le siège est à SAINT-FLORENTIN (89600), 6 place Des Fontaines, identifiée au SIREN sous le numéro 899595177 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de de courtage en assurances, en produits de placement et de financement sis à SAINT FLORENTIN, 6 Place des Fontaines, lui appartenant, connu sous le nom commercial CDG, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE, sous le numéro 423 348 606.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (175.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour CENT SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (174.000,00 EUR),

- au matériel pour MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

*AL893531327*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## FEVREAU STAELENS

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros Siège social : 17 Rue de la Cour d'En Haut 89410 BEON 534 577 317 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 20 juillet 2021, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Emmanuel STAELENS de ses fonctions de gérant à compter du 20 juillet 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

*AL893531333*

## SHIVA NAGAR

Société à responsabilité limitée au capital de euros Siège social : 23 RUE D ORBANDELLE 89000 AUXERRE 888 744 356 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 20/07/2021, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Avinash KUMAR de ses fonctions de gérant à compter du 20/07/2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

*AL893531338*

## NON DISSOLUTION

## MISS ELEGANCE

Société à responsabilité limitée Au capital de 300,00 € Siège social : 5 avenue Jean Moulin – 89000 AUXERRE 832 322 986 RCS AUXERRE Aux termes d'une délibération en date du 16 août 2021, prenant effet le même jour, l'assemblée générale extraordinaire a : - transféré le siège social au 36 rue des Alouettes – 89470 MONETEAU, - décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société par application de l'article L. 223-42 du code de commerce. Pour avis, le gérant.

*AL893531332*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

## AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

**Société Civile Immobilière Maurice CORREZE**
**Société civile immobilière en liquidation**
**au capital de 106 882 euros**
**Siège social :**
**30 Rue Sous Murs 89000 AUXERRE**
**Siège de liquidation :**
**SAN JUAN, PORTO RICO 00927**
**(ETATS-UNIS) N1 Calle Rosa,**
**Parques de Santa Maria,**
**422 216 242 RCS AUXERRE**

L'Assemblée Générale réunie le 7 JUIN 2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-François DUMAZET de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

*AL893531319*

**Etude de Maître Marie-Alice LAMBERT-TAPIE,**
**Notaire à**
**COULANGES-LA-VINEUSE**
**(Yonne), 1 Place de l'Eglise.**

## AVIS DE LIQUIDATION DE SOCIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître LAMBERT TAPIE Marie-Alice, Notaire à COULANGES-LAVINEUSE

(Yonne), 1 Place de l'Eglise, le 25 août 2021, il a été procédé à la liquidation et au

partage de la société:

EURL T.B.M

**EURL au capital de 3.500 €**

**Siège social : Zone Artisanale Rue N 6, 89290 ESCLIVES-SAINTE-CAMILLE**

**RCS d'AUXERRE n°445 242 514**

Son actif net social a été partagé entre ses membres. La liquidation a été clôturée par suite

du partage de la totalité de l'actif net social. Quitus a été donné au liquidateur.

Le dépôt des actes, pièces et comptes relatifs à la liquidation sera effectué au registre du

commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis. Le notaire.

*AL893531329*

## AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 19 JUILLET 2021, il a été constitué une Société à responsabilité limité dont la dénomination est : TOUC'YREGAL dont le siège social est fixé 2 Rue de la Maison Neuve à TOUCY (89130).

L'objet est : la Production et portage de repas, cocktails, buffets à domicile, les

Conseils culinaires aux EHPAD, entreprises et particuliers. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement. La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. La durée est de 99 années à compter de l'immatriculation. Le capital social est de 5 000.00 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Le gérant est : Monsieur BRAIN Aurélien Demeurant 560 route du Vernoy à TOUCY 89130, né le 10 MAI 1979 à TONNERRE, de nationalité Française, lié par un pacte civil de solidarité déclaré conjointement en date du 12 aout 2011 au greffe du tribunal d'instance d'Auxerre avec Madame DARENNE Delphine née le 07 Décembre 1977 à VILLECRESNES de nationalité française, pour une durée illimitée.

L'immatriculation sera faite : au RCS de la ville d'AUXERRE.

*AL893531315*

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 juillet 2021, à Saint Clément (89100). Dénomination : SCI HRV33. Forme : Société civile immobilière. Objet : la propriété, la détention, l'administration, la gestion et l'exploitation, par mise à disposition, bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, occupés, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : article 12 : agrément à l'unanimité requis pour tout transfert de parts. Siège social : 33 rue du Port, 89100 St Clement. La société sera immatriculée au RCS de Sens. Gérante : Madame Valérie GREGOIRE épouse HERVE, demeurant 33 rue du Port, 89100 St Clement.

Pour avis.

*AL893531318*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/08/2021, il a été constitué une SASU dénommée : DSP SERVICE Siège social : 1 RUE THENARD, 89100 SENS Capital : 8.000€ Objet : ACHAT VENTE ET NEGOCE DE PRODUITS ET MATERIAUX DESTINES AUX PROFESSIONNELS DU BATIMENT. Président : M. HARPREET SINGH, 1 RUE THENARD, 89100 SENS. Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

*AL893531325*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST VALERIEN du 23/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : SENS TRAVEL - Siège social : 1 Chemin de la Hurée, 89150 ST VALERIEN - Objet social : Location de camping-car - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 7 500 euros - Gérance : Mme Céline BRANGER épouse CORDIER, demeurant 1 Chemin de la Hurée 89150 ST VALERIEN - Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

*AL893531328*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SENS (28) du 23 août 2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : MoveOn. Forme sociale : société par actions simplifiée unipersonnelle. Siège social : 44, rue Champfeuillard, 89100 SENS. Objet social : Achat, vente de produits, échange pécuniaire de biens, de services et d'informations par l'intermédiaire des réseaux informatiques, notamment Internet (e-commerce), formations et affiliations sur internet, investissements sous toutes ses formes notamment via des courtiers, sur des cryptobourses gérant la cryptomonnaie, ou tout autre support, et toute activité ayant un rapport direct ou indirect avec celles-ci-avant indiquées. Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS. Capital social : 1 500 euros. Agrément : les cessions d'actions de la société résultant d'une opération de reclassement simple au sein d'un même groupe d'associés sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Présidence : Monsieur Hugo RIBOULEAU, de nationalité française, demeurant à SENS (89100), 44, rue Champfeuillard. Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

La Présidence

*AL893531330*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 12/07/2021 constitution de la SASU :

**ELLE ET ELLE SEULE**

**Capital social :** 2000 euros.

**Siège social :** 5 rue d'Egleny 89000 AUXERRE

**Objet :** La coiffure mixte et la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité.

**Président :** Madame Bérangère ESPINASSE demeurant 6 rue Saint-Gilles à MONTHOLON (89)

**Durée de la société :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.

*AL893531337*

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives




# bulletin d'ABONNEMENT

**À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :**

**TERRES DE BOURGOGNE**
**1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40**
**abonnement@terres-de-bourgogne.net**

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

**TOTAL**

## AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

## AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ____/____/____/____

date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

Société

# Harcèlement scolaire : internet, l'amplificateur

**Si toutes les affaires de harcèlement ne deviennent pas médiatiques, il n'en demeure pas moins que ce fléau sociétal est en expansion, notamment dans le cyber espace. Décryptage du phénomène avec un spécialiste : Benjamin Fremiot.**



Le changement d'attitude brusque d'un adolescent doit alerter les parents.

Trop régulièrement, les cas d'adolescents victimes de harcèlement virent au drame et font la Une des journaux. À l'école ou sur les réseaux sociaux, les dangers guettent. Sans tomber dans la paranoïa, il convient pour les parents d'être vigilants. Et dans les deux sens… Car si votre enfant peut être une cible, il peut être aussi un auteur de harcèlement, un agresseur, notamment pris dans un tourbillon de bêtise collective. Le phénomène s'est particulièrement développé avec la démocratisation des smartphones et l'avènement des réseaux sociaux. Benjamin Fremiot travaille pour la société Log in Prévention, spécialisée dans la prévention des risques liés à Internet. Il intervient, entre autres, à la demande des établissements scolaires ou directement des professeurs ou autre personnel scolaire, le plus souvent dans les collèges et lycées. Mais il constate que le phénomène s'étend désormais jusqu'aux primaires. *« Avec le confinement, certains parents ont équipé leurs enfants,* raconte-t-il, *je suis intervenu récemment auprès d'élèves de CE2 pour des cas de harcèlement à partir d'un groupe WhatsApp de classe »*.

## Plaisanterie ou harcèlement, repérer la frontière

Le harcèlement est défini comme une violence verbale, physique ou psychologique, à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Donc, lorsqu'un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, il s'agit de harcèlement. Il peut être physique ou électronique via les messageries instantanées, forums, chats, courriers électroniques et autres réseaux sociaux. Où se trouve la frontière entre moquerie et harcèlement ? Ce n'est pas toujours très clair pour les adolescents qui rétorquent souvent : *« C'était juste pour rigoler »*. *« Parmi les cas classiques de harcèlement, on trouve les adolescents qui se séparent et balancent des informations compromettantes sur leur ex ; idem pour des camarades qui se sont chamaillés ; ou encore le jour anniversaire de telle personne où l'on arrose les réseaux de photos compromettantes »*, précise Benjamin Fremiot. Il n'est pas simple d'exercer une surveillance efficace et discrète de l'activité de son adolescent qui bien souvent maîtrise mieux l'outil informatique que ses parents, mais sans en percevoir tous les dangers. Clairement, *« ils se sentent à l'abri quand ils envoient des messages dans leur chambre, cachés derrière un pseudo. Pour autant, les auteurs sont faciles à retrouver. Faire un post, ce n'est pas que du virtuel, cela peut avoir des conséquences dans la vie réelle. Le smartphone est certes un outil privé, mais les messages que vous postez ne le sont plus. Ils ne se rendent pas compte que cela peut se retourner contre eux »*, poursuit le spécialiste.

## Des parents souvent démunis

Les parents sont donc invités à agir. Ce n'est pas *« fliquer »* que de surveiller les premiers pas de son enfant dans le monde virtuel, d'essayer de lui apprendre les bonnes pratiques : ne pas liker un post blessant et encore moins le partager ou de signaler aux adultes les phénomènes de harcèlement. *« Mais beaucoup de parents bottent en touche,* regrette Benjamin. *Ils estiment qu'ils n'y comprennent rien, que les réseaux sociaux ne sont pas de leur génération. On entend souvent : ils sont nés avec alors ils savent s'en servir. Mais c'est faux. Nous, nous sommes de la génération voiture et pour autant nous devons apprendre à conduire. C'est pareil pour internet »*, pense encore Benjamin Fremiot. Quels sont les symptômes qui doivent alerter les parents ? *« La phobie scolaire, les résultats qui baissent, un ado qui se réfugie dans les jeux vidéo pour s'éloigner de la réalité, l'irritabilité, les troubles du sommeil, le changement d'attitude brusque (repli sur soi) ou la consultation compulsive du smartphone »*, liste le professionnel. Pour faire cesser le phénomène, il faut souvent trouver une aide extérieure. *« Quand j'interviens dans un établissement, les élèves se confient plus facilement à moi qu'à leurs professeurs car je ne les vois pas au quotidien »*, remarque Benjamin. Ensuite, il y aura toujours l'éventuel recours à la justice. *« Et là, ça fait tilt dans la tête des jeunes et de leurs parents quand s'ils sont convoqués par la police »*. L'effet dissuasif est avéré mais qu'en est-il des contenus déjà diffusés ? Là, ce sont les plateformes qui devront intervenir pour les faire disparaître.

## L'Éducation nationale s'organise

Conscient du problème, le ministère de l'Éducation nationale s'en est saisi. Il a formé 10 000 ambassadeurs parmi les collégiens et lycéens au repérage des situations de harcèlement pour devenir des lanceurs d'alerte. Il consacre des journées dédiées, un site web (www.nonauharcelement.education.gouv.fr) et un numéro vert, le 3020 [1]. C'est un dispositif entièrement gratuit qui offre une écoute et des conseils aux appelants. Quand les situations de harcèlement sont avérées, elles sont signalées aux référents *« harcèlement »* de l'Éducation nationale. Ce numéro a été appelé pas moins de 77 742 fois en 2019 pour 2 176 signalements aux référents académiques.

En dehors de l'Éducation Nationale, il existe un autre numéro vert : 0 800 200 000 [2], anonyme et gratuit, pour signaler les cas de cyber harcèlement. Net'écoute peut aussi vous aider dans le retrait d'images, de propos blessants voire de comptes.

**DB**



Benjamin Fremiot, collaborateur de la société Login prévention en Rhône Alpes.

(1) Le 3020 est joignable du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9 à 20 heures du lundi au vendredi et de 9 à 18 heures le samedi.

(2) Net'Ecoute du lundi au vendredi de 9 à 20 heures et le samedi de 9 à 18 heures.

# Témoignage Une prévention de tous les instants

Les établissements scolaires sont tous confrontés au phénomène de harcèlement. Ils ont mis en place un panel d'actions préventives pour faire face à ce problème sociétal. Le réseau des MFR n'est pas étranger au phénomène *« même si les cas de harcèlement sont moins fréquents et moins graves du fait de la nature de nos établissements, à taille humaine, avec des petits effectifs, qui assurent une plus grande proximité »*, estime Éric Ariot, adjoint de direction à la fédération territoriale des MFR Loire-Auvergne.

## Lanceur d'alerte

*« Mais pour autant, nous sommes très vigilants et nous ne sommes pas à l'abri. »* Et de constater que *« souvent, à l'adolescence, ressortent des cas de harcèlement qui en fait ont débuté au primaire. Parfois, nous repérons des cas de harcèlement qui se passent en dehors de l'établissement, y compris dans les familles. On joue le rôle de lanceur d'alerte »*. Concrètement, le réseau a mis en place tout un panel de mesures de prévention. Ainsi, chaque début d'année scolaire, la BDPJ (Brigade de prévention de la délinquance juvénile) d'Andrézieux-Bouthéon vient sensibiliser tous les élèves sur le sujet, à l'aide de films et d'un rappel à la loi. Seconde action, les cafés causette organisées par l'Udaf (Union départementale des associations familiales) qui offrent un temps d'échanges entre un psychologue et des jeunes. *« C'est un moment de liberté de parole qui permet de repérer des cas »*, relève Éric Ariot. Enfin, une convention avec le planning familial de la Loire permet chaque semaine durant la pause méridienne d'organiser des entretiens individuels, complètement confidentiels. *« C'est sur la base du volontariat mais on peut aussi inciter des cas fragiles repérés à s'y rendre »*. Si les cas sont graves, les MFR contactent les services sociaux du Département, le rectorat ou le ministère de l'Agriculture. Et si cela le nécessite, *« on peut signaler au procureur de la République »*.

**DB**



Le harcèlement peut avoir des conséquences déplorables sur la scolarité des adolescents.

STOKER
ÉNERGIES

# STOKER ÉNERGIES VOUS FOURNIT EN GNR



**ET AUSSI :**

- **FUEL GRAND FROID**
  (livraison et à la pompe)
- **FOD**
  (Fuel Ordinaire Domestique)
- **ADDITIFS**

Groupement de commandes

Contrats de mensualisation

1957
1 service dédié depuis 1957

3 camions de livraison

1 personne à votre écoute

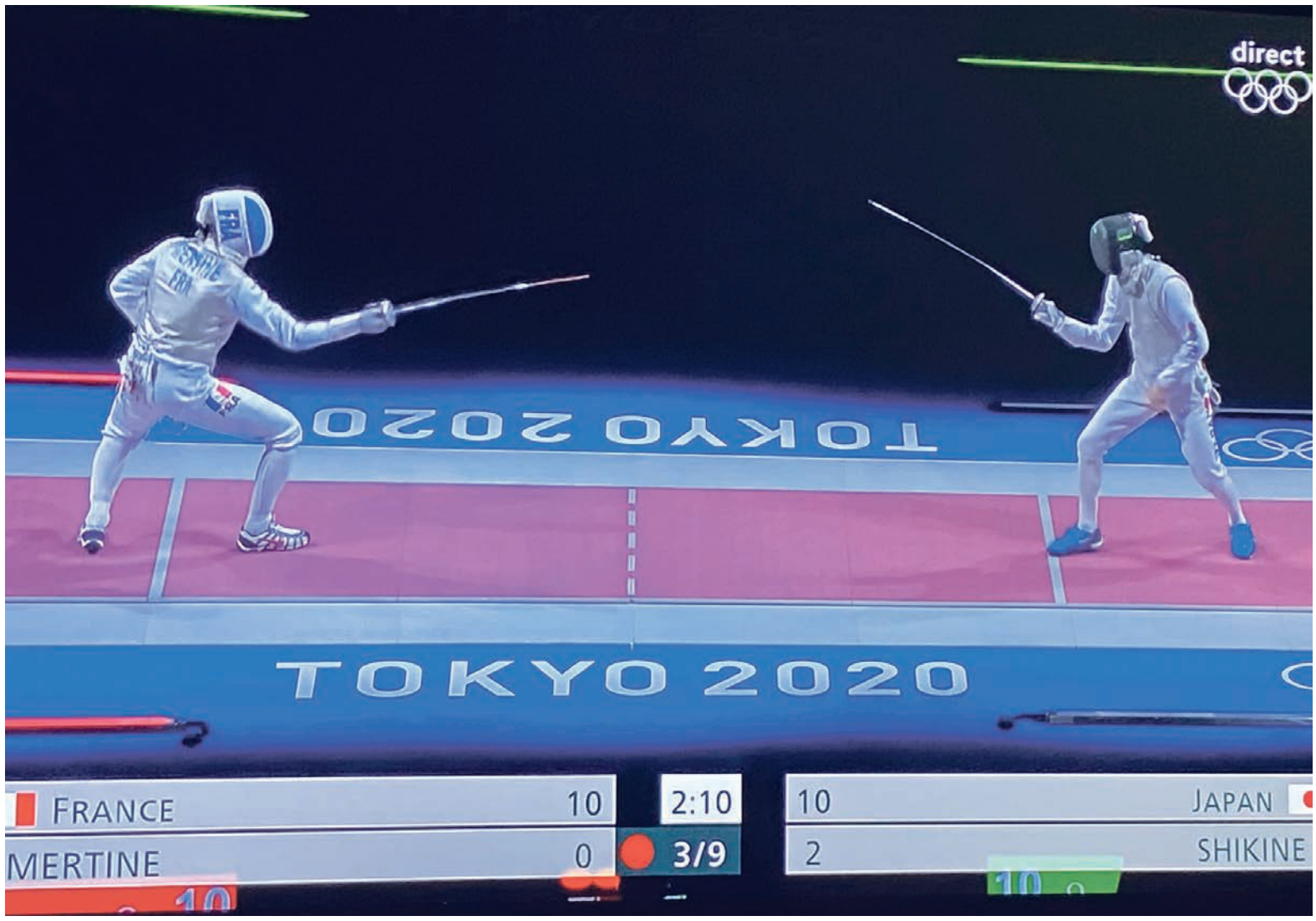
**Renseignements** auprès de Nathalie PREFOT : nprefot@stoker.fr

**03 80 90 52 13** | **www.stoker.fr**

Divertissement

# Un été très sportif

Euro 2021, Tour de France, Jeux olympiques : de grandes compétitions se sont enchaînées les dernières semaines. Les agriculteurs ont-ils suivi ces évènements ? Éléments de réponse avec cinq Côte-d'oriens.




L'escrime a redoré le blason des Bleus, tout comme le judo et plusieurs sports collectifs.

Les amateurs de sport ont été servis cet été avec l'Euro de football, la Grande Boucle et les Jeux de Tokyo. Certains resteront très certainement sur leur faim avec le fiasco des footballeurs éliminés dès les huitièmes de finale, la discrétion des cyclistes français avec une seule victoire au compteur et le bilan assez mitigé des athlètes avec 33 médailles à Tokyo (malgré les performances XXL du judo, de l'escrime et des sports collectifs). Un petit coup de fil a été passé à six agriculteurs côte-d'oriens, histoire de connaître leur position.

## Très déçus

Éleveur ovin à Francheville et footballeur au club de CCOF, Antoine Duthu a davantage suivi l'Euro que le Tour et les JO : *«Comme beaucoup de monde, je ne voyais pas les Bleus s'arrêter aussi tôt, encore moins contre la Suisse ! Ils avaient pourtant une super équipe, j'ai été très déçu»*. Le jeune Côte-d'orien n'est pas persuadé que conserver Didier Deschamps à la tête des Bleus soit une très bonne idée : *«c'est un bon coach qui a fait ses preuves mais il était peut-être temps de tourner. Son groupe ne vit pas aussi bien qu'en 2018, je suis assez perplexe pour la suite et notamment la coupe du monde qui a lieu l'année prochaine»*. Julien Jeannin, éleveur de bovins à Chazilly et ancien footballeur à Pouilly-en-Auxois, aurait bien vu Zinédine Zidane ou Christophe Galthier prendre les rênes de l'équipe de France : *«J'espère me tromper, mais je ne les vois rien faire du tout au Qatar… Le groupe s'est vu beaucoup trop beau lors de cet Euro et j'ai bien peur que cela recommence à la coupe du monde»*. Julien Jeannin a passé, dans tous les cas, de très bons moments lors de cet Euro : *«il y a certes la déception de ne pas avoir gagné le trophée. Mais comme lors de chaque grande compétition, nous nous réunissons avec une vingtaine de copains pour suivre les matchs de l'équipe de France. Nous mangeons ensemble pendant les rencontres, c'est très convivial. Nous changeons à chaque fois de maison. Nous sommes un peu superstitieux : nous avons décidé de ne plus retourner chez l'ami qui nous avait reçus lors de la finale de l'Euro 2016 perdue contre le Portugal ! Cela risque d'être une nouvelle fois le cas après cette défaite contre la Suisse…»*

## «Garder Deschamps»

Sébastien Jeannin, éleveur à Souhey, ancien footballeur à Saint-Léger-du-Bois et supporter d'un certain club venant de recruter Lionel Messi, a suivi l'Euro de très près mais également les deux autres grandes compétitions de l'été, selon bien sûr ses disponibilités : *«Pour les Bleus, nous avons vite rangé les drapeaux, c'est bien dommage. Ils avaient pourtant la meilleure équipe sur le papier. Pour ma part, je pense que Didier Deschamps a toute sa place, il fallait bien sûr le conserver à ce poste. Il est assez intelligent pour savoir quand il ne fera plus avancer l'équipe. Pour le Tour de France, j'ai regardé les étapes de montagne qui sont pour moi les plus intéressantes et de très loin les plus explosives. J'adore aussi regarder les sculptures de paille réalisées par des JA de toute la France. Je ne suis pas déçu par nos cyclistes et pour cause : je suis persuadé que le prochain Français qui gagnera le Tour n'est pas encore né ! Enfin, en ce qui concerne les Jeux olympiques, je pense avoir regardé tous les jours les différents sports et bien sûr toutes les finales françaises en sports collectifs, c'était vraiment bien à l'exception de l'équipe de France de foot qui n'a clairement pas été au rendez-vous»*.

## 33 médailles, c'est bien

Alain Terrillon, éleveur laitier à Griselles près de Laignes, a suivi lui aussi les trois compétitions estivales, mais avec plus ou moins d'intérêt. Cet ancien footballeur de Sainte-Colombe-sur-Seine, Laignes et Montigny-sur-Aube reconnaît prendre *«de plus en plus de distance»* avec les sports où l'argent prend le dessus : *«Vous l'aurez facilement compris, je cible principalement le football… Ce sport n'évolue pas dans la bonne direction selon moi. J'ai tout de même suivi l'Euro avec attention comme lors de chaque édition et je reste un fidèle supporter de l'équipe de France. Je suis forcément déçu du résultat, comme pas mal de monde. Je voyais la France atteindre au moins le dernier carré. Pour aller plus loin, la qualification se joue souvent sur des détails. Mais là, la question ne s'est même pas posée : sortir dès les huitièmes, ça fait mal quand même»*.

L'éleveur laitier a pris davantage de plaisir à suivre les étapes du Tour de France, quand son agenda professionnel le lui permettait : *«nous avons la chance d'avoir un coureur français champion du monde, en la personne de Julian Alaphilippe, ce n'est pas rien ! Il nous a régalés lors de la première étape mais par la suite, nous sommes restés un peu sur notre faim. Il est vrai que j'avais davantage d'espoirs en lui. Il est aussi dommage que les Français ne se soient pas davantage illustrés, notamment le 14 juillet, mais c'est comme ça. Les JO ? Je ne les ai suivis qu'à la radio. C'est une grande satisfaction de voir que nos sports collectifs, à l'exception du football, se portent très bien. Le handball masculin et féminin est exemplaire et vieillit très bien. Trente-trois médailles au compteur : je m'en satisfais. Nous espérons toujours plus, c'est vrai, mais la compétition est rude. Les athlètes se préparent pendant plusieurs années à un rendez-vous qui ne dure souvent que quelques minutes. Ce ne doit pas être facile»*.

## Les chevaux et rien d'autre

Nicolas Michaud, éleveur de chevaux de sport à Pagny-le-Château, n'a rien suivi des résultats de l'Euro ni ceux du Tour de France : *«Le foot, ce n'est vraiment pas mon truc. En plus, en ce moment, je trouve qu'ils en font beaucoup trop avec Messi, j'ai l'impression qu'il n'y a que ça dans l'actualité ! Le cyclisme, moins médiatique, ne me passionne pas non plus. J'apprécie davantage les Jeux olympiques. J'ai pris beaucoup de plaisir à regarder les deux principales épreuves majeures d'équitation dans lesquelles la France était alignée. Notre équipe était en passe de remporter la médaille d'or jusqu'au dernier passage… Malheureusement nous ne finissons qu'à la huitième place, notre dernier cheval n'était pas en forme. C'est dommage»*.

AG